

DONZENAC

Bulletin Municipal 2012

*Bien dans ma Commune,
Bien dans ma Vie.*

Donzenac



jumelée avec



Wolframs- et Riche
Eschenbach



* Le mot du Maire de Donzenac 1	* Tarifs 2012 56-57
* Les mots d'amitié de Riche et de Wolframs-Eschenbach 2	* Projets 2013 58
* Réunions du Conseil Municipal 3-16	* Vœux et bienvenue 59
* Elections 17	* Donzenac à l'international..... 60
* Budget 2012..... 18	* Associations..... 61
* Budget 2012 : Fonctionnement 19	* Comité des Fêtes 62
* Budget 2012 : Investissement 20	* Comité de Jumelage 63
* Taux des impôts locaux ratios 2011 21	* Jeunes Sapeurs pompiers / Paroisse Saint-Martin..... 64
* Urbanisme..... 22	* Adage 65
* Réalisations 2012 23-25	* Avenir de Donzenac..... 66-67
* Réunions de proximité 26	* Groupe Voc'all de Donzenac / Chemin Faisant 68
* Entreprises et Services 27	* Trait d'Union 19 69
* Culture : Médiathèque Claude Peyraud... 28	* Les Amis Travassacois..... 70
* Culture : Espace Public Numérique 29	* Vivre à la Rochette 71
* Agenda 21 30-31	* Association pour la Protection des Saulières 72
* Etat civil : mariages..... 32	* Village d'Espeyrut 73
* Etat civil : naissances..... 33	* PLSB Organization..... 74
* Etat civil : décès..... 34	* Le Cantou 75
* Eloge funèbre 35	* Familles Rurales / Le Cochonnet Gamadou..... 76
* Félicitations 36	* Marche Nordique en Corrèze 77
* Intercommunalité 37	* Judo Club / Yosekan Budo..... 78
* Sirtom..... 38-39	* Donzenac Oxygène..... 79
* Gendarmerie Nationale..... 40-41	* Hand Ball Club 80
* Centre d'incendie et de secours 42	* Union Sportive de Donzenac..... 81
* Fleurissement 43	* Tennis Club..... 82
* SPANC 44-46	* Société de Chasse / Dog's Academy 83
* Notre école 47-49	* Informations pratiques 84
* EHPAD 50-51	
* Les temps forts en images 52-53	
* Zoom sur ma commune 54-55	



2012
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...*

Le mot du Maire

Chères Donzenacoises, Chers Donzenacois,

Charles Morand est décédé le 10 avril 2012 dans sa 92^{ème} année.

Maire de Donzenac de 1983 à 1995 et Conseiller Général de 1992 à 1998, Charles Morand est entré dans l'histoire de notre Commune.

Charles Morand a contribué d'une manière dévouée au développement de notre commune dans de multiples domaines : voirie, assainissement, création du Sivom Allassac-Donzenac, construction et rénovation de bâtiments communaux.

Un différend au sujet de la présidence du SIVOM Allassac-Donzenac nous avait éloignés.

J'en mesure le caractère secondaire par rapport au souci et la volonté que nous avons d'assurer le développement de notre commune, qui était cher à chacun d'entre nous et qui se situait dans le droit fil de l'action si efficace d'Armand Migot.

C'est à ce titre que je salue avec respect la mémoire de Charles Morand.

Y. Rapote





Chers Amis de Donzenac,

Pour cette nouvelle année, je tiens à vous envoyer mes salutations les plus chaleureuses de notre petite ville. De nouveau, L'année 2012 fut marquée de plusieurs manifestations communes dans le cadre de notre jumelage. Malheureusement, je n'ai pu y participer personnellement, en raison de la naissance imminente de notre troisième enfant. Erwin Seitz, adjoint au maire m'a donc représenté. Ce séjour restera pour lui et pour tous un très bon souvenir, particulièrement la visite de la petite brasserie de Donzenac et les grottes préhistoriques de Lascaux

Je vous remercie en son nom pour la grande amitié que vous lui avez témoignée, ainsi que pour l'accueil exceptionnel que vous avez réservé aux habitants de Wolframs.

Début septembre, une délégation conduite par M. le Maire Yves Laporte, la présidente du Comité de Jumelage et le Vice-président, également Président de Limousin Camping-car s'est rendue à Wolframs-Eschenbach.

En plus d'un agréable moment tous ensemble, nous avons eu l'occasion de partager une douce journée, le samedi 8 septembre lors de l'inauguration de notre aire de camping-cars, nouvellement construite, tout en parlant en détail des nombreux futurs projets de nos deux communes.

Un grand merci comme toujours aux deux comités de jumelage avec leurs Présidents Simone Chevalier et Anton Seitz, ainsi qu'à tous les membres pour leur engagement aux préparations des visites communes.

Je me réjouis que nous ayons à nouveau réussi durant cette année 2012 à consolider notre amitié de longue date et à maintenir nos rencontres amicales et personnelles.

En 2012, nous avons achevé un certain nombre de nouveaux projets à Wolfram-Eschenbach ; la construction d'une route vers Windsbach, l'achèvement de notre aire de camping-cars pour 24 camping-cars et la construction d'un parc photovoltaïque dans l'ancienne déchetterie pour déchets de construction. Il y a la possibilité pour les habitants de Wolfram-Eschenbach de participer financièrement à ce projet.

Chers amis pour finir mon message de Noël, je vous remercie encore pour l'excellent travail en commun durant cette année et je me réjouis en avance de la visite en 2013 des enfants de l'école de Donzenac.

Les habitants de Wolfram et particulièrement les membres du comité de jumelage vous souhaitent un joyeux Noël et une heureuse année pour 2013, et surtout une bonne santé à tous.

Es grüßt alle sehr herzlich

Michael Dörr,
Erster Bürgermeister



*Département de la Moselle
Arrondissement de Château-Salins
Commune de RICHE*

*Mon cher Yves,
Chers amis Donzenacois,
Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers municipaux,*

L'année 2012 arrive à son terme.

Les deux élections importantes qui se sont déroulées en 2012 ont largement bousculé les calendriers et je pense que nos rapprochements annuels en ont beaucoup pâti.

Malgré cela, et j'en suis heureux, quelques familles de RICHOIS, dont la mienne, ont décidé de passer plusieurs jours de vacances dans votre merveilleuse cité. Ce fut, même à titre privé, une très belle virée. Les DONZENACOIS rencontrés lors de ces vacances, ont montré, comme à l'accoutumé, leur chaleur et leur générosité et je ne peux que les en remercier encore. Vous nous gâtez à chaque instant, tant par votre accueil que par les paysages que nous découvrons. Je remercie également Yves, qui n'a pas manqué, lui aussi de nous faire signe, lors d'un passage « professionnel » dans notre région.

Tournons-nous maintenant vers 2013 et espérons que nous trouverons, lors de cette nouvelle année, une occasion de réunir nos deux communes.

Dans l'attente de vous revoir à RICHE ou à DONZENAC en 2013, je vous adresse très sincèrement à toi Yves, à tes Adjointes et Conseillers municipaux, à tous nos amis Donzenacois, au nom de l'ensemble du Conseil municipal de la commune de RICHE, au nom de l'ensemble de ses Administrés et en mon nom personnel, nos meilleurs vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite.

Bonne année 2013 à Toutes et à Tous.

Robert FORÊT,
Maire

Séance du 02 décembre 2011

Secrétaire de séance : M. P. Perrier

Absents excusés : M. B. Lacoste - M. M. Perrier - M. T. Lajoinie

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 04 novembre 2011.

Travaux 2012 : aménagements des abords de la place de Riche et de la place de la Mairie

M. Legé, paysagiste DPLG, présente les projets d'aménagements de la place de Riche (abords de la médiathèque et de la Poste) et de la place de la Mairie (autour du Monuments aux Morts).

Enquête publique - Zone d'activités Ussac/Donzenac

M. le Maire rend compte de l'avis favorable rendu par le commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête publique sollicitée par le SYMA A20 au titre du code de l'environnement en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux d'aménagement de la zone d'activités Ussac/Donzenac et de sa voie d'accès.

Résultats de l'enquête publique pour la désaffectation du chemin rural sis rue du Barry

M. le Maire rend compte de l'avis favorable rendu par le commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative à la désaffectation du chemin rural sis rue du Barry, suite à la demande d'aliénation de M. David Ulmet. Il préconise le maintien d'une façade de 22 mètres avec la voie publique pour la parcelle cadastrée section AS n° 515 afin que son propriétaire, M. François Laubie, puisse aménager une sortie convenable. Toutefois, ce dernier souhaiterait que cette partie soit prolongée de 3 à 4 mètres. Considérant qu'un certain nombre de conseillers ne connaissent pas la situation sur le terrain, M. le Maire ajourne le vote de l'Assemblée et propose aux membres du Conseil de se rendre sur place afin d'être en mesure de se prononcer lors de sa prochaine séance.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition d'assurance de la CNP pour couvrir les risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL et de conclure, avec celle-ci, un contrat pour l'année 2012 dont les garanties et le taux de cotisation ont évolué du fait de la réforme des retraites (loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010).

Vente du village de vacances « La Rivière »

M. le Maire présente au Conseil l'offre d'achat formulée par M. Curet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit qu'il serait prêt à accepter cette proposition financière aux conditions suivantes :

- Versement direct portant sur 75 % de l'estimation des domaines, soit 375 000 €,
- Prêt communal sur 12 ans portant sur 25 % de l'estimation des domaines, soit 125 000 €, avec un taux d'intérêt de 4.30 %, soit 13 700 € payables en fin d'année, garanti par une hypothèque en première main au profit de la commune,
- En prévision d'un développement futur, option d'achat d'une durée de 3 ans concernant 6 800 m² supplémentaires de terrain au prix de 6,50 € le m².

Agenda 21 - Jardins familiaux

Suite à l'appel à projets « Une idée pour ma commune », Mme M. Fontaine présente au Conseil le projet de création de jardins familiaux porté par l'association « Familles Rurales », sur mise à disposition de terrains communaux cadastrés section AZ n° 522p et 533p (environ 8 000 m² comprenant les accès), avec le soutien financier de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Elle donne lecture de la convention à intervenir, ainsi que du cahier des charges. Sous réserve de la prise en compte des observations émises, M. le Maire est autorisé à signer cette convention. En ce qui concerne le règlement, il fera l'objet d'une lecture pour validation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Indemnité du Comptable du Trésor

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide, à l'unanimité, d'accorder à Mme Porte, Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur pour la Commune de Donzenac, une indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2011.

Ajustements budgétaires

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, les ajustements budgétaires suivants :

✚ **Budget communal :**

- Opération neutre (salle de tennis - écritures d'intégration des travaux réalisés en régie par les services municipaux afin de transférer les sommes engagées de la section de fonctionnement à la section d'investissement et les rendre éligibles au Fonds de Compensation de la TVA - montant = 18 500 €) ;
- Amortissement des subventions PASS foncier 2010 conformément à l'instruction comptable M14 (opération d'ordre entre sections, soit 3 400 € par an en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015) ;
- Mouvements de crédits (- 6 700 € sur l'excédent de l'opération « bibliothèque » ; + 2 000 € pour l'acquisition de panneaux dans les villages, + 4 700 € pour l'électrification des volets de l'école primaire) ;

✚ **Budget camping :**

- Mouvement de crédits (- 1 400 € en dépenses imprévues ; + 1 400 € pour les frais de TEOM 2010-2011) ;
- Opération neutre (excédent de taxe de séjour transféré des recettes en dépenses pour un montant de 2000 € afin de le reverser à la communauté de communes des 3A) ;

✚ **Budget service public d'assainissement non collectif (SPANC) :**

- Mouvement de crédits (régularisation suite à une erreur de facturation pour un montant de 30 €).

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement

Comme chaque année, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, M. le Maire sollicite l'autorisation d'engager et de régler les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2012, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2011.

Questions diverses

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau - année 2010 -

M. le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'eau établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de l'Yssandonnais (prix de l'eau au 1^{er} janvier 2011 : 2.62 € TTC par m³).

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de soumettre ledit rapport au visa du représentant de l'Etat et d'en transmettre ampliation au Syndicat de l'Yssandonnais.

Politique de proximité

M. J. Fantou fait le point sur les travaux réalisés.

M. P. Perrier, conseiller municipal de proximité, demande si à l'occasion des travaux d'assainissement du village de Mazières, un poteau incendie sera implanté. M. le Maire indique qu'effectivement, il est prévu de raccorder le réservoir à la place de la Fontaine.

M. P. Perrier fait également part des problèmes rencontrés dans le bourg du fait de la prolifération des chats. M. le Maire précise qu'il s'agit là d'une question délicate qui peut s'avérer très couteuse. La mairie va donc se rapprocher des services de la fourrière pour déterminer la meilleure solution possible à cette problématique.

A la demande de Mme M. Reliat, M. le Maire indique que, l'entreprise Miane et Vinatier intervenant déjà sur la commune au titre des travaux de Mazières et de La Rochette, le chantier d'Espeyrut sera lancé début 2012.

Donation LAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la donation de la succession Lac (terrain sis « Côtes Chaudes », cadastré section AC n° 217).

Agenda 21 - Renouvellement du label « Notre Village, Terre d'Avenir »

M. le Maire informe le Conseil que la commune de Donzenac a été renouvelée « Notre Village, Terre d'Avenir » pour la période 2011/2014, avec 2 hirondelles et les félicitations du jury.

Agenda 21 - Concours photos « Zoom sur ma commune »

M. le Maire informe le Conseil qu'à l'occasion de la semaine du Développement durable, la commune organisera un concours photos ouvert à tous avec comme fil rouge la mise en valeur du patrimoine donzenacois. Un jury désignera la plus belle photo qui aura l'honneur de faire la couverture du prochain bulletin municipal. Tous les renseignements sont disponibles en Mairie.

Véhicule associatif

M. le Maire fait part au Conseil de la proposition de mise à disposition gratuite à la commune d'un minibus financé par des annonceurs, à charge pour la collectivité de l'assurer et de garantir un minimum de déplacements. Ce dispositif est déjà en place dans les communes d'Uzerche ou de Sainte Fortunade, et ce véhicule serait exclusivement utilisé par les associations. Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le principe d'une telle mise à disposition et autorise M. le Maire à entreprendre toutes les diligences nécessaires.

Mise à disposition de la salle de tennis

M. le Maire rappelle que le Tennis Club de Donzenac a sollicité la mise à disposition de la salle de tennis pour la tenue de stages de perfectionnement. A l'unanimité, le Conseil approuve la mise à disposition de cette salle pour la tenue de stages de perfectionnement ; dit que cette mise à disposition donnera lieu à la signature d'une convention entre la commune et le professeur de tennis concerné sur le modèle du contrat signé avec le maître-nageur pour la mise à disposition de la piscine pendant la période estivale ; fixe à 40 € par semaine la redevance due par le professeur de tennis à la commune de Donzenac ; dit que ce montant a été fixé au prorata du montant de la redevance exigée du maître-nageur ; autorise M. le Maire à entreprendre toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Intercommunalité

M. le Maire fait le point sur la dernière réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Séance du 06 janvier 2012

Secrétaire de séance : M. F. Réparat

Absents excusés : Mme S. Chevalier - M. T. Lajoinie

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 02 décembre 2011.

La Poste

M. le Maire donne lecture du courrier de M. P. Barbe, Directeur de l'Enseigne La Poste du Limousin.

Si la présence postale sur la commune est garantie et pérenne, M. Barbe précise dans cette lettre que la mesure de la charge que représente l'activité du bureau de Donzenac s'élève à 17 heures par semaine alors que l'amplitude hebdomadaire d'ouverture est de 32 heures et 30 minutes. Un rapprochement de l'amplitude horaire et du niveau d'activité du bureau, c'est-à-dire une diminution des horaires d'ouverture, doivent donc être envisagés.

Dans le même temps, les responsables de La Poste ont proposé la conclusion d'une convention d'agence postale qui permettrait à la commune de garder la main sur les services proposés (services postaux, financiers et prestations associées)

moyennant une indemnité compensatrice annuelle, voire de pallier les restrictions d'horaires - à la charge exclusive de la municipalité.

11 autres bureaux sont concernés : Chamberet, Chamboulive, Cublac, Juillac, Laguenne, Larche, Merlines, Sainte Fortunade, Saint Germain les Vergnes, Ussac, Vigeois.

Par conséquent, le Conseil d'Administration de l'Association des Maires de la Corrèze a adopté une motion par laquelle il réaffirme son attachement à un service postal de qualité et de proximité ; déplore la disparition progressive de ce service et les fermetures ponctuelles, dites exceptionnelles, de certains bureaux et exige qu'aucune baisse d'horaires ne soit programmée, sauf décision des Conseils Municipaux concernés, au sein de tous les bureaux et tout particulièrement ceux situés dans les chefs-lieux de canton ou ayant une fréquentation équivalente à 50 visiteurs par jour. Ce qui est le cas du bureau de Donzenac - 62 clients par jour en 2011 -.

Après discussion, l'assemblée à l'unanimité refuse toute réduction des horaires d'ouverture au public, et demande le maintien de la durée d'ouverture actuelle, d'autant que d'importants travaux vont être engagés par la commune - à la demande de la poste - pour améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite - 1^{er} trimestre 2012 - ainsi que le changement de la chaudière fuel par une chaudière à combustion gaz.

De plus, l'augmentation régulière de la population et des activités sur la zone d'Escudier et bientôt de la future zone Donzenac-Ussac justifieront une présence postale à plein temps.

Désaffectation du chemin rural sis rue du Barry

M. le Maire rappelle que le 30 décembre 2011, une réunion de terrain a eu lieu afin de constater le bien fondé des prescriptions du commissaire-enquêteur concernant la désaffectation partielle du chemin rural sis rue du Barry, qui ont recueillies l'approbation écrite des riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- l'aliénation au profit de M. D. Ulmet d'une partie de ce chemin, de l'angle sud de sa maison, le long des parcelles cadastrées section AS n° 510 et 530, au prix établi par le service des domaines, sous réserve d'une servitude de passage à la commune pour l'entretien du réseau d'assainissement collectif ; les frais inhérents à cette aliénation (établissement du document d'arpentage, frais de notaire...) seront supportés par M. D. Ulmet ;

- le maintien d'une façade de 22 mètres sur la voie publique pour la parcelle cadastrée section AS n° 515 afin que son propriétaire, M. F. Laubie, puisse bénéficier d'une entrée, qui sera aménagée par la commune en limite de la voie publique et la propriété Ulmet ;

- la désaffectation de la partie basse du chemin rejoignant la RD 920.

Lettre contre l'implantation d'un bâtiment agricole

M. B. Lacoste donne lecture de la lettre recommandée de M. P. Bordas, propriétaire à Champagnac, reçue en Mairie le 15 décembre 2011, par laquelle il sollicite l'annulation de l'implantation du projet de construction d'un bâtiment d'élevage de poulets sur un terrain sis au lieu-dit « Embrugeat » (permis de construire délivré à la SCEA de la Vallée du Maumont le 17 octobre 2011), accompagné d'une pétition signée par 30 habitants de Donzenac.

M. P. Bordas conteste l'implantation de ce bâtiment en tant qu'elle serait trop proche des habitations, entraînant un certain nombre de préjudices (gênes olfactives ; nuisances sonores ; pollution d'insectes ; multiplication des nuisibles ; risques d'épidémies ; risques de pollution d'un affluent du Maumont ; dégradation d'un chemin communal ; dépréciation de la valeur foncière des biens).

M. le Maire rappelle qu'il a organisé, le jour de La Toussaint, une visite d'un bâtiment agricole similaire à laquelle étaient conviées les personnes intéressées par ce projet aux fins de conciliation.

Il indique également que le permis de construire a été délivré par la commune après instruction des services de l'Etat, à savoir la Direction Départementale des Territoires pour le volet urbanisme et l'Agence Régionale de santé pour le volet sanitaire, conformément à la réglementation en vigueur ; que les services de l'Etat sont caractérisés par leur neutralité et que, par conséquent, dès la réception de cette réclamation, il a contacté lesdits services afin qu'ils informent la commune s'il existait le moindre doute de nature à remettre en cause l'implantation du bâtiment ; que ceux-ci l'ont assuré de la régularité et de la pertinence de leurs avis.

Pour toutes ces raisons, M. le Maire informe le Conseil du maintien du permis de construire et donne lecture de la réponse écrite envoyée par lettre recommandée à M. P. Bordas, le 04 janvier 2012, avec copie aux signataires de la pétition, ainsi qu'au titulaire du permis.

Enfin, il rappelle que la commune de Donzenac se doit de rester impartiale, avec pour seul objectif le respect de la réglementation et la satisfaction de l'intérêt général. C'est pourquoi il appelle de ses vœux les différentes personnes concernées à se rencontrer afin de réfléchir ensemble à des solutions, dans un esprit de compréhension mutuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la réclamation portée à sa connaissance et autorise le Maire à ester en justice en tant que de besoin.

Rétrocession d'une concession

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession de la concession Terriot.

Travaux de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de la consultation en vue de la conclusion d'un nouveau marché à bons de commandes concernant les travaux de voirie 2012/2015.

Jardins familiaux

M. le Maire rappelle que la commune de Donzenac est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme et qu'à ce titre un certain nombre d'obligations s'impose à chacun et, en premier lieu, à la municipalité elle-même. Dès lors, il a sollicité l'avis de M. l'Architecte des Bâtiments de France sur l'aménagement parcellaire des jardins familiaux. Il présente donc à l'Assemblée l'esquisse établie par M. Legé, Paysagiste DPLG, conformément à ces prescriptions.

M. le Maire rappelle également que cette opération d'intérêt général, qui s'inscrit d'ailleurs dans l'Agenda 21 de Donzenac, est implantée sur un terrain communal et implique la mobilisation de fonds publics. Par conséquent, certaines garanties ont été insérées dans la convention et le cahier des charges à intervenir avec l'association « Familles Rurales » de Donzenac, ainsi que dans le règlement intérieur des jardins familiaux.

Mme Fontaine indique que la disposition selon laquelle les jardins seraient exclusivement réservés aux donzenacois est incompatible avec le fait que l'association est ouverte à tous.

Enfin, M. le Maire propose que la commune apporte une aide à l'acquisition de composteurs - par le biais du SIRTOM de la Région de Brive - et de récupérateurs d'eaux pluviales, à hauteur de 50 % de leur valeur TTC. Concernant les récupérateurs d'eau de pluie, il précise que cette opération sera ouverte à tous les donzenacois et que la consultation des fournisseurs a été lancée conformément au plan d'actions 2011/2014 de l'Agenda 21.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les documents relatifs aux jardins familiaux portés par l'association « Familles Rurales » de Donzenac, sous réserve des éventuelles observations du comité de pilotage ; dit que la majorité des jardins devra être attribuée à des donzenacois et que, par exception, sous réserve de l'accord de la municipalité, des jardins pourront être attribués à des habitants de communes limitrophes ; approuve les modalités d'octroi des aides à l'acquisition de composteurs et de récupérateurs d'eau de pluie.

Questions diverses

Population légale au 1^{er} janvier 2012

M. le Maire informe le Conseil que la population légale de Donzenac se décompose comme suit :

- population municipale = 2 492 habitants,
- population comptée à part ou double-compte (personnes domiciliées à Donzenac résidant sur une autre commune, telles que les étudiants) = 35 habitants,
- population totale = 2 527 habitants.

Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'extension du périmètre du SIAV aux communes de Saint Aulaire et d'Objat, ainsi que la modification corrélative des statuts du syndicat.

Subventions

M. le Maire fait le point sur les subventions obtenues par la commune à savoir :

- 2 705 € attribués par le Conseil Général de la Corrèze pour la sécurisation de l'accès au nouveau parking de l'école maternelle et l'aménagement de stationnements supplémentaires ;
- 675 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin pour le remplacement de l'alarme de l'Eglise Saint Martin.

Projets 2012

M. le Maire fait le point sur les projets 2012 :

- Construction d'une salle de classe en rez-de-chaussée du futur bâtiment enfance-jeunesse ;
- Ravalement de la façade est de l'école primaire et de deux pignons sur toiture ;
- Remplacement du réseau informatique de la Mairie.

Politique de proximité

M. J. Fantou indique que les travaux d'assainissement de Mazières ont repris.

M. J-F. Bugeat fait part de la demande des habitants de Travassac quant à la réparation de la pompe du puits situé à côté du parking, au centre du village. M. le Maire prend acte de cette demande afin d'étudier les possibilités de remise en service de cet équipement dans des conditions permettant de garantir la sécurité de tous.

Courrier du Président du Sénat

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Sénat par lequel il convie l'ensemble des Maires et des conseillers municipaux de France aux Etats Généraux de la Démocratie Territoriale. Ces Etats réunissent les élus dans toute leur diversité, les associations d'élus locaux et les acteurs du développement local. M. F. Sicard précise qu'ils auront lieu à l'automne prochain afin de ne pas interférer avec le calendrier électoral 2012.

Séance du 24 février 2012

Secrétaire de séance : M. Reliat

Absents excusés : J-L. Semblat, S. Madrias, J-F. Bugeat, T. Lajoinie, T. Laroze, M. Fontaine

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 06 janvier 2012.

Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2011

- **Commune**

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2011 s'élèvent à 1 768 778.71 € pour 2 196 244.59 € de recettes, soit un résultat excédentaire de 427 465.88 €.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2011 s'élèvent à 1 108 916.54 € pour 1 061 941.62 € de recettes, soit un résultat de - 46 974.92 € ; compte tenu des restes à réaliser, les dépenses d'investissement de l'exercice 2011 s'élèvent à 1 593 988.35 €, pour 1 465 620.83 € de recettes, soit un résultat - 128 367.52 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement s'élève à 504 911.32 €.

M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2011 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

Enfin, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des résultats antérieurs : 367 703.68 €
- excédent de fonctionnement à reporter : 137 207.64 €

- **Assainissement**

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2011 s'élèvent à 130 806.88 €, pour 129 025.80 € de recettes, soit un résultat de - 1 781.08 €.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2011 s'élèvent à 101 759.99 € pour 254 519.71 € de recettes, soit un résultat excédentaire de 152 759.72 € ; compte tenu des restes à réaliser, les dépenses d'investissement de l'exercice 2011 s'élèvent à 335 921.53 €, pour 348 501.71 € de recettes, soit un résultat excédentaire de 12 580.18 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est dégagé un excédent de 4 543.06 € en exploitation et de 69 963.81 € en investissement.

M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2011 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

Enfin, le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent disponible :

- en excédent d'exploitation à reporter : pour 4 543.06 €
- en excédent d'investissement à reporter : pour 69 963.81 €

- **Camping**

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2011 s'élèvent à 93 675.05 €, pour 100 006.32 € de recettes, soit un résultat excédentaire de 6 331.27 €.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2011 s'élèvent à 51 829.84 € pour 50 071.99 € de recettes, soit un résultat de - 1 757.85 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est dégagé un excédent d'exploitation de 11 833.81 €.

M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve le compte de gestion 2011 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

Enfin, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation de la façon suivante :

- besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des résultats antérieurs : 5 975.31 €
- excédent d'exploitation à reporter : 5 858.50 €

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2011 s'élèvent à 6 237.62 €, pour 4 852.00 € de recettes, soit un résultat de - 1 385.62 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est constaté un déficit d'exploitation de - 2 891.96 € qui sera compensé par les subventions prévues et sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne par le CPIE de la Corrèze, en charge du SPANC.

M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve le compte de gestion 2011 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la modification du tableau des emplois à effet au 1^{er} avril 2012, comme suit : suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (5.25/35^e) ; création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (6.30/35^e).

Questions diverses

Politique de proximité

M. Joël Fantou et M. le Maire font le point sur les travaux en cours.

L'élagage est terminé. Du paillage est mis à disposition gracieusement, place Martin Principaud.

Les travaux d'assainissement du village de Mazières reprennent. M. le Maire fait le point sur les contraintes inhérentes au lieu-dit de Genouillac, notamment sur l'éventualité de l'acquisition d'une bande de terrain en vue de l'élargissement de la route pour l'implantation du réseau.

Les travaux du village de La Rochette commencent, ainsi que la construction du nouveau bâtiment enfance-jeunesse.

La gestion des épisodes neigeux s'est déroulée sans difficulté majeure.

Le plan communal de sauvegarde a été mis en œuvre et a bien fonctionné, suite à l'immobilisation d'un car portugais sur l'autoroute A20, le 16 février dernier.

Enfin, M. le Maire informe le Conseil de l'entretien qu'il a eu avec les responsables de GRDF concernant l'extension du réseau de gaz sur la commune, notamment route de la Gare. Il rappelle que la précédente enquête avait conclu à un nombre insuffisant de raccordements. Il demande donc aux conseillers de proximité de recueillir les intentions des habitants de ce secteur.

Lettre de La Poste

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. Philippe Barbe, Directeur de l'Enseigne La Poste du Limousin, faisant suite au vœu du Conseil Municipal émis lors de sa séance du 06 janvier 2012 appelant au maintien de la qualité et des conditions de la présence postale sur la commune. Par ce courrier, M. Barbe informe l'Assemblée de l'engagement, en 2012, d'un travail de réflexion avec les élus au sein de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale sur la gouvernance des horaires des bureaux de poste situés dans les communes rurales. Par conséquent, il précise que les horaires du bureau de Donzenac restent inchangés à ce jour.

Défense des services publics en milieu rural

Mme M. Reliat propose au Conseil un vœu contre la carte scolaire et en donne lecture.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Considérant qu'avec 49 postes supprimés dans le premier degré, la nouvelle carte scolaire proposée par la Direction Académique de la Corrèze est une grave atteinte à l'éducation dans notre département dont la ruralité est à prendre en compte ;

Considérant que la suppression de 22 postes des RASED (Réseaux d'aide spécialisée aux enfants en difficulté) enlève l'aide essentielle apportée à ces élèves pour les soutenir dans leur parcours scolaire et qu'à ce titre, la commune de Donzenac est concernée ;

Considérant que le RPI Sadroc - Saint Bonnet l'Enfantier - Saint Pardoux l'Ortigier est touché par ces suppressions ;

Considérant que la réussite de chacun de nos jeunes passe d'abord par le maintien des moyens mis en œuvre pour les y aider ;

Le Conseil Municipal demande solennellement :

- le maintien des enseignants en zone rurale dès l'instant où les effectifs s'avèrent trop chargés ;
- le maintien des RASED pour les enfants les plus fragiles afin d'assurer à chacun l'égalité des chances de réussites scolaire et professionnelle ;
- à l'Etat de prendre en compte la ruralité de notre département en termes d'aménagement et de moyens publics.

Séance du 06 avril 2012

Absente excusée : Simone Chevalier

Secrétaire de séance : Pierre Perrier

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 24 février 2012.

Budgets primitifs 2012

M. F. Sicard, conseiller municipal délégué au budget, M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, et M. le Maire procèdent à la présentation des budgets primitifs de la commune, de l'assainissement, du camping et du SPANC, ces quatre budgets n'ayant appelé aucune observation de la part de la commission des finances réunie le 19 mars 2012.

Ces budgets font preuve d'une grande rigueur et se caractérisent par quatre éléments majeurs :

- ✚ **La rationalisation de la dette ;**
- ✚ **La maîtrise de la pression fiscale** puisque, pour la sixième année consécutive, les taux d'imposition n'augmentent pas ;
- ✚ **Le contrôle des dépenses de fonctionnement afin de maintenir un effort d'investissement raisonnable,**
- ✚ **Le respect du cap défini dans la stratégie financière de 2008** malgré quelques modifications de la feuille de route. M. le Maire précise d'ailleurs que, si le projet de salle des fêtes est abandonné, celui de maison funéraire reste d'actualité et sera réalisé en 2013.

Commune :

Le budget primitif communal de l'exercice 2012, d'un montant global de 4 137 270.91 € (+ 0.58 % par rapport au budget 2011), se décompose comme suit :

✚ **La section "Fonctionnement"**, gestion courante des services, s'équilibre à la somme de 2 190 098.33 € (+ 6.57 % par rapport à 2011).

Les recettes de fonctionnement proviennent pour :

- 53.88 % des impôts et taxes (taxe d'habitation, taxes foncières, etc.) ; le Conseil n'a pas augmenté les taux de ces taxes locales tandis que le législateur en a augmenté les bases,
- 26.80 % des dotations et concours versés par l'Etat,
- 13.01 % d'autres produits divers dont la participation des usagers aux différents services publics (restaurant scolaire, locations...),
- 6.26 % de l'excédent antérieur reporté,
- 0.05 % des produits exceptionnels.

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées pour :

- 32.90 % aux charges à caractère général (produits, fournitures, fluides, énergies, etc.),
- 31.35 % aux charges de personnel,
- 23.70 % à l'autofinancement des investissements,

5.69 % aux charges de gestion et charges exceptionnelles (diverses subventions et participations),
4.34 % aux remboursements des intérêts des emprunts,
1.53 % aux provisions,
0.49 % aux amortissements.

+ La section "Investissement", constituée des produits et des dépenses nécessaires à l'équipement de la commune et qui, d'une manière générale, fait évoluer son patrimoine, s'élève pour les dépenses à 1 947 172.58 € (- 5.40 % par rapport à 2011).

Les recettes d'investissement proviennent pour :

26.66 % de l'autofinancement,
20.73 % des "restes à réaliser" de l'exercice 2011,
18.88 % de l'affectation du résultat de fonctionnement 2011 (autofinancement),
12.86 % des subventions,
8.47 % de l'emprunt,
7.61 % du prêt relais TVA,
3.72 % de la récupération de FCTVA de l'exercice 2010,
0.55 % aux amortissements,
0.26 % de la taxe locale d'équipement,
0.26 % des cessions de terrains.

Les dépenses d'investissement sont consacrées pour :

45.30 % aux nouveaux projets d'équipements, parmi lesquels :

- La construction de vestiaires sportifs pour le football et la piscine,
- L'aménagement des abords de la Mairie et de la Médiathèque (place de Riche),
- L'enfouissement des réseaux du village d'Espeyrut (télécom et éclairage public),
- Les travaux de défense-incendie du village de Mazières,
- L'opération multi-travaux au groupe scolaire : construction d'une salle de classe, ravalement de la façade de l'école et de deux pignons sur toiture,
- Le plan d'aménagement du village de La Rochette,
- L'aménagement des locaux techniques,
- L'aménagement des jardins familiaux,
- Les travaux de voirie,
- L'acquisition de matériels pour les services techniques,
- Le changement du serveur informatique de la Mairie,
- L'acquisition de 3 défibrillateurs,
- L'achat de 2 radars pédagogiques,
- La réalisation de divers travaux d'éclairage public.

24.91 % aux "restes à réaliser" de l'exercice 2011,
14.70 % au déficit antérieur reporté de la section d'investissement,
13.97 % au remboursement du capital des emprunts,
1.12 % aux dépenses imprévues,

+ Subventions

Le montant global des subventions allouées aux associations communales est de 24 949 €.

+ Les taux d'imposition restent inchangés.

Assainissement :

Le budget primitif « assainissement » de l'exercice 2012, d'un montant global de 662 729.50 €, se décompose comme suit :

- + la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 138 092.21 €,
- + la section "investissement" s'équilibre à la somme de 524 637.29 €.

M. le Maire précise que l'opération principale inscrite à cet exercice concerne la poursuite des travaux d'extension du réseau d'assainissement du village de Mazières.

Camping :

Le budget primitif « camping » de l'exercice 2012, d'un montant global de 171 500 €, se décompose comme suit :

- + la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 111 000 €,
- + la section "investissement" s'équilibre à la somme de 60 500 €.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Le montant global du budget primitif « SPANC » de l'exercice 2012 s'élève à 14 000.00 € inscrit en section "exploitation" pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les budgets primitifs de la commune, de l'assainissement, du camping et du SPANC pour l'année 2012.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui la liste des agents promovables, décide les créations de postes suivantes :
 - o 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - o 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet,

- Suite à l'admission d'un agent au concours externe, décide la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (24/35^e),
- Décide la modification des régimes indemnitaires en conséquence,
- Approuve la mise à disposition des agents de la bibliothèque et de l'espace public numérique au profit de l'EHPAD « L'Abri du temps »,
- Décide l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe (+ 2 heures hebdomadaires),
- Autorise le Maire à procéder au recrutement des agents saisonniers pour la piscine et le village de vacances « La Rivière »,
 - Approuve la conclusion d'une convention de mise à disposition de la piscine avec les maîtres-nageurs.

Don d'une partie d'un terrain par Mme Isabelle Guy

M. le Maire fait part de la proposition de Mme Isabelle Guy concernant la donation d'une partie d'un terrain sis au lieu-dit « Les Combes », en vue de la sécurisation d'un virage dangereux. Saluant cette initiative et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette donation. M. le Maire précise que la commission des travaux se rendra sur place, en compagnie de Mme Guy, pour déterminer la superficie de terrain nécessaire pour cette opération.

Questions diverses

Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze afin de permettre à la commune d'Uzerche de ne plus être rattachée au Secteur Intercommunal d'Electrification de la Haute Vézère.

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux réalisés récemment (réfections de murs au village d'Espeyrut, aux Combes et rue du Barry ; aménagements paysagers du cimetière - avenue de la Gare ; remplacement du carrelage de la salle de Travassac ; divers travaux au village de vacances « La Rivière » ; élargissements de voies aux villages de Travassac et de Mazières ; aménagements des abords de la Mairie et place du Marché ; peintures du gymnase ; réfection des locaux des services techniques...).

M. le maire fait état de plaintes concernant le stationnement sur la place du Marché. Il fait appel au sens des responsabilités de tous ceux qui stationnent sur cette place afin que les emplacements soient disponibles en priorité pour les clients des commerces de la place.

Enfin, à la demande de plusieurs conseillers municipaux, M. le Maire informe l'Assemblée du retard pris dans la construction du supermarché, au Pont de l'Hôpital. En effet, la présence d'une ligne à moyenne tension passant au-dessus du futur bâtiment et la découverte d'une canalisation gaz en sous-sol ont contraint le pétitionnaire à revoir son dossier. Toutefois, celui-ci a assuré que toutes les démarches étaient en cours afin de permettre un démarrage des travaux le plus tôt possible.

Séance du 08 juin 2012

Secrétaire de séance : M. Fontaine

Absents excusés : B. Lacoste, S. Chevalier, J. Dumas, M. Perrier, T. Lajoinie

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 06 avril 2012

Maison funéraire

M. le Maire rappelle à l'assemblée la décision d'aménager une maison funéraire. Il précise que ce projet est inscrit sur la feuille de route du mandat que les donzenacois ont approuvé en élisant la liste majoritaire ; qu'il a donné lieu à délibérations à plusieurs reprises ; qu'il paraît légitime que Donzenac, chef-lieu de canton, se dote d'une maison funéraire ; que la présence de l'EHPAD A. Migot sur son territoire vient appuyer la nécessité d'un tel équipement ; qu'il convient de finaliser la pré-étude de 2008 pour une réalisation en 2013. Dès lors, sur proposition de M. le Maire, le Conseil, à l'unanimité moins une abstention (Mme Reliat), réaffirme sa décision de procéder à l'aménagement d'une maison funéraire dans le bâtiment situé sur le parking du nouveau cimetière (route de la Gare) ; décide la réalisation des dossiers d'étude jusqu'à l'avant-projet définitif en vue de procéder à une consultation des entreprises avant la fin de l'année.

Aménagement de la place Fournia d'Espeyrut

M. le Maire présente à l'Assemblée trois scénarios pour l'aménagement de la place Fournia d'Espeyrut élaborés par M. Legé, Architecte-Paysagiste DPLG (Vent 2 Terre). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'option n° 1 pour un montant estimatif de 13 220 € HT.

Jury d'assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2012, M. le Maire invite le Conseil à procéder au tirage au sort de 6 électeurs de la commune afin de constituer la liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises de la Corrèze pour l'année 2013. Sont donc désignés par le sort : Dufour Sonia ; Coste Philippe ; Marmy Dominique ; Dufour Thierry ; Serna Maria ; Meissonnier Danièle, épouse Philippe.

Instauration de la participation à l'assainissement collectif

M. le Maire présente le dispositif de participation à l'assainissement collectif. Il précise que cette nouvelle participation vient se substituer à la participation pour le raccordement à l'égout ; qu'elle concerne les maisons neuves, ainsi que les maisons existantes ; que son taux peut être fixé jusqu'à 80 % du coût d'un assainissement individuel (5000 € en moyenne). Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide la mise en place de la participation à l'assainissement collectif en lieu et place de la

participation pour le raccordement à l'égout ; fixe le taux de cette cotisation à 32 % de manière à percevoir un produit équivalent à ce qui était perçu précédemment.

Grille tarifaire REVEA 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille tarifaire 2013 présentée par REVEA pour la location des chalets (tarifs 2012 inchangés tenant compte de la hausse de la TVA de 5.5% à 7 %).

Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (SIAV)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion des communes de Lamongerie et de Masseret au SIAV ; accepte les modifications corrélatives des statuts du syndicat.

Questions diverses

Ouverture d'une Classe d'Intégration Scolaire (CLIS)

M. le Maire informe le Conseil de l'ouverture d'une Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) à l'école de Donzenac à la rentrée 2012/2013 et fait le point sur l'avancement des travaux de construction du nouveau centre de loisirs qui accueillera en rez-de-chaussée 3 nouvelles salles de classes.

Kiosque - avenue Jean Chicou

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide la conclusion d'une convention d'occupation à titre précaire avec la TROIFF SAS, pour une durée d'un an, concernant le kiosque situé avenue Jean Chicou et fixe les redevances mensuelles comme suit : de septembre à mai = 50 € ; de juin à août = 100 €.

Chats errants

Au vu des réclamations relatives à la divagation des chats, le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'adoption d'un arrêté visant la capture des chats errants et leur transfert en fourrière.

Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention annuelle de 100 € à l'association « Vivre à La Rochette ».

Créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les demandes d'admissions de créances en non-valeurs formulées par Mme le Trésorier pour un montant total de 684.02 €.

Bâtiments de France

M. le Maire informe le Conseil que, prochainement, une permanence de l'Architecte des Bâtiments de France aura lieu en mairie, tous les mois, afin de conseiller les habitants.

Magasin du Pont de l'Hôpital

M. le Maire informe l'Assemblée que l'ouverture de la moyenne surface au Pont de l'Hôpital est annoncée pour le mois d'avril 2013.

Jardins familiaux

M. le Maire indique que la réalisation des jardins familiaux est liée à la construction du magasin du Pont de l'Hôpital afin d'éviter tout frais à la commune (déblais issus des terrassements) et leur livraison interviendra au plus tard fin octobre 2012.

Lettre de Mme Beneix

Mme Beneix demande l'autorisation d'ébrancher les tilleuls à l'entrée de Donzenac afin de cueillir les fleurs pour une entreprise en difficulté de Marseille. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant qu'il s'agit d'arbres d'ornement d'entrée du bourg, décide de ne pas donner suite, d'autant que la cueillette, traumatisante pour les arbres, ne résoudrait pas les problèmes de cette entreprise.

Panneaux publicitaires

Mme M. Fontaine signale la pose de panneaux publicitaires sur la grange Boule en face de l'école maternelle (RD 920) et demande si une autorisation a été délivrée. M. le Maire précise que, à sa connaissance, aucune demande n'a été effectuée et qu'une enquête sera diligentée.

Nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères et mise en place de la taxe incitative

M. le Maire rappelle que,

- ✚ Depuis le 04 juin 2012, les ordures ménagères sont collectées le vendredi matin à Donzenac. Cette nouvelle organisation participe de la modernisation de la gestion des déchets par le SIRTOM, conformément aux prescriptions du Grenelle de l'Environnement, et vise entre autres à : réduire les tonnages des ordures ménagères résiduelles ; développer le tri sélectif en porte à porte ; sensibiliser et responsabiliser les habitants ; maîtriser les coûts de collecte en rationalisant l'organisation des tournées et leur fréquence. Sa mise en place se fait progressivement, compte-tenu de l'ampleur du projet (99 communes, 140 044 habitants, soit environ 80 000 bacs à distribuer).
- ✚ L'entrée en vigueur officielle de l'ensemble du dispositif est fixée au 1^{er} janvier 2013. La période transitoire va permettre d'achever la livraison des bacs - Jusqu'au 31 décembre 2012, le SIRTOM continuera de ramasser les ordures, selon les nouveaux jours de collecte, même si les administrés ne sont pas dotés en bacs - ; d'affiner l'organisation des tournées ; d'offrir à chacun la possibilité d'une collecte adaptée (bacs individuels, colonnes enterrées, bacs de regroupement ou sacs prépayés) - A ce propos, M. le Maire propose aux conseillers une réunion sur le terrain afin de déterminer les emplacements des colonnes enterrées dans le bourg de Donzenac.
- ✚ Que les bacs sont géolocalisés : En cas de vols, ils pourront être repérés et restitués à leurs attributaires.

- + Que la collecte des bacs jaunes - tri sélectif - débutera en septembre à Donzenac - la levée de ces bacs n'entrant pas dans le montant de la cotisation.
- + Que la part incitative représente 20 % de la taxe et qu'un nombre minimum de levées (26) sera pris en compte afin d'éviter les incivilités consistant à mettre les déchets dans le bac du voisin ou dans la nature.
- + Qu'un agent du SIRTOM se rendra en mairie pour examiner les difficultés rencontrées et retenir de concert les meilleures solutions pour répondre aux attentes des habitants dans le respect des exigences de la réglementation.

M. le Maire recommande,

- + De sortir les bacs le jeudi soir, lorsqu'ils sont pleins.
- + De prévenir le SIRTOM en cas de pièces mécaniques cassées (roues, couvercle...).
- + De consulter régulièrement le site internet du SIRTOM (<http://www.sirtom-region-brive.net>).

Enfin, il invite les conseillers municipaux à être le plus rassurant possible vis-à-vis des donzenacoises et des donzenacois. Une opération d'une telle importance ne peut s'effectuer sans quelques perturbations. Il n'est jamais facile de changer les habitudes. Mais nous ne pouvons pas continuer à produire des déchets en masse en se résolvant à les enterrer ou, dans notre cas, à les incinérer. Il en va de notre responsabilité vis-à-vis de nos enfants et des générations futures. C'est en changeant aujourd'hui qu'ils pourront agir demain.

Séance du 11 juillet 2012

Secrétaire de séance : J-L. Semblat

Absents excusés :

B. Lacoste, S. Madrias, F. Sicard, M. Chantalat, J-F. Chevreuil, T. Lajoinie, M. Fontaine, T. Laroze

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 06 juillet 2012, l'Assemblée a été à nouveau convoquée le 11 juillet 2012.

Toutefois, lors de la séance du 6 juillet, Mme Porte, Trésorière d'Allasac, a présenté aux conseillers présents deux modes de paiement dématérialisés que la commune pourrait proposer pour le règlement des repas du restaurant scolaire :

- Le dispositif TIPI ou Titre Payable par Internet qui pourrait être mis en place en 2013 et permettrait aux parents de régler leurs factures depuis chez eux, 24h/24h, via Internet ;
- Le prélèvement qui pourrait être opérationnel dès la rentrée 2012/2013 et faciliterait le règlement puisqu'il s'effectuerait de manière automatique, après réception de facture, permettant ainsi le contrôle des sommes prélevées.

Mme Porte a insisté sur la fiabilité de ses deux moyens de paiement qui font appel au système interbancaire, gage de sécurité des transactions, moyennant une participation financière de la commune, à savoir :

- Pour le dispositif TIPI : 0.10 € TTC + 0.25 % du montant de la transaction ;
- Pour le prélèvement automatique : 0.15 € TTC par transaction.

A l'ère de la dématérialisation, la mise en place de ces dispositifs plus aisés et plus pratiques pour les familles, qui n'auraient plus à se déplacer en Mairie pour déposer chèques et espèces, montrerait que Donzenac a résolument opté pour un service public de qualité, réactif et novateur.

En ouverture de la séance du 11 juillet 2012, M. le Maire rapporte la présentation de Mme Porte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la mise en place du prélèvement automatique à compter de la rentrée 2012 et du dispositif TIPI en 2013 pour le règlement des prestations du restaurant scolaire.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 08 juin 2012.

Lotissement « Le Martel »

Conformément à l'article 17 de la convention signée le 14 décembre 2005, la SEM 19 - Territoires 19 a établi le compte rendu en vue de la réalisation d'un lotissement au lieu-dit « Le Martel » sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2011. M. le Maire rappelle les difficultés de commercialisation liées à la conjoncture actuelle peu favorable, aux prix de vente des terrains trop élevés, eu égard au prix du marché qui a réellement chuté ces dernières années et aux superficies importantes des lots restants (1000 à 1600 m²). Par conséquent, il présente l'avenant à la convention de concession proposé par la SEM 19 - Territoires 19 qui proroge la concession jusqu'au 31/12/2014 ; actualise la participation financière d'équilibre à la charge de la commune - soit 11 410 € pour l'année 2012, qui va permettre de maintenir la grille des prix de vente - ; et porte la garantie communale à 80 % dans le cadre de la négociation de l'allongement du prêt bancaire. M. le Maire fait également part des propositions d'aménagement du concessionnaire pour stimuler la vente des terrains, en particulier la réalisation d'un programme en accession sociale à la propriété sur les lots 15 et 16 ; la restructuration des lots 17, 18, 19 pour les diviser en 4 et proposer des prix plus attractifs ; la multiplication des encarts publicitaires dans la presse locale ; la mise en place d'un partenariat avec la société Version Bois pour la création d'une maison témoin et la vente d'un produit « clé en main » ; la signature de mandats de commercialisation avec les agences immobilières ; et la proposition à la SA Polygone d'achat de lots pour la réalisation de maisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu annuel d'activité, ainsi que l'avenant n° 4 à la convention de concession tel qui lui a été présenté. Il émet toutefois une réserve, quant à un éventuel partenariat avec la société Version Bois, considérant que les maisons bois diffèrent de l'architecture traditionnelle donzenacoise.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- les créations de postes suivantes :
 - o 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,

- 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet (6.30/35^e),
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet (4.20/35^e) ;
- le lancement de la procédure d'élaboration du document unique d'évaluation des risques du personnel communal et autorise M. le Maire à entreprendre toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, en particulier solliciter, via le Centre de Gestion, une subvention auprès de la Caisse des Dépôts pour l'élaboration de ce document.

**Questions diverses
Politique de proximité**

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune, ainsi que sur la tenue des réunions publiques. Il annonce la réunion de Travassac qui aura lieu le lundi 23 juillet 2012, à 20h30, dans la salle du village, et celle du bourg et des villages Nord et Ouest le 16 juillet, à 20h30, à la salle des fêtes.

Écoulement des eaux pluviales rue Haute Vialle

M. le Maire précise à Mme Reliat que le problème d'écoulement des eaux pluviales rue Haute Vialle n'est peut-être pas lié aux travaux de voirie. Toutefois, les services techniques municipaux interviendront courant septembre sans pouvoir garantir le résultat.

Live box internet au village de vacances « La Rivière »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'installation d'une live box internet au village de vacances « La Rivière » et fixe les tarifs d'accès au WIFI à 1 € par jour ou 5 € par semaine. Un règlement d'utilisation devra être accepté avant toute autorisation de connexion.

Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 au budget communal.

Subvention exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 € au Cochonnet Gamadou - section UFOLEP - dans le cadre de sa participation au Championnat de France à Soissons.

Séance du 21 septembre 2012

Secrétaire de séance : B. Lacoste

Absents excusés : J-F. Bugeat, F. Réparat, T. Laroze, M. Reliat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2012.

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

M. le Maire rappelle que la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées exige l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie communale et des espaces publics ; que les communes membres de la Communauté des 3A, constituées en groupement de commande, ont mené une consultation globale à l'issue de laquelle le bureau d'études « Paysage Vert » a été chargé de l'élaboration des plans de chaque commune. M. le Maire présente donc les résultats de l'étude menée à Donzenac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de Donzenac ; dit que la mise en œuvre des préconisations de ce document fera l'objet d'un programme réexaminé, chaque année, en séance ; dit que l'année 2013 sera consacrée à la mise aux normes des passages piétons de la commune.

Convention avec la Communauté d'Agglomération de Brive

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Brive pour l'admission des boues produites par la commune à la station d'épuration de Gourgue Nègre - Unités de dépotage - et autorise M. le Maire à la signer.

Convention de concession des référentiels IGN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer un avenant à la convention de concession des Référentiels IGN conclue avec le Département de la Corrèze afin de bénéficier des bases de données Topo et Adresse.

Marché de chauffage des bâtiments communaux 2013/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour le marché de chauffage P1 (combustibles) - P2 (petit entretien) - P3 (investissement) des bâtiments communaux, avec la possibilité de proposer une variante sur les seules prestations P1 - P2 compte tenu des investissements déjà réalisés ; autorise M. le Maire à signer le marché à intervenir conformément à la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres.

Demande d'aliénation d'un chemin rural

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise à l'enquête publique de la demande d'aliénation d'un chemin rural sis au lieu-dit « La Peyrie » présentée par M. Jean Loillier.

Projets de sécurité routière 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de travaux sur la RD n° 25, du bourg au cimetière (aménagement d'un trottoir de 1,40 mètre), et autorise M. le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes afin de disposer d'un dossier complet pour début janvier 2013. Ces travaux seront réalisés en 2013/2014 et débuteront par l'avenue de la Gare.

M. le Maire présente également le projet de sécurisation des cheminements piétonniers de la route de Rond vers les équipements sportifs et associatifs (création d'un escalier et d'une passerelle sur le Maumont). Après discussions, il sera également envisagé un projet alternatif d'aménagement d'un trottoir.

M. le Maire propose de poursuivre la réflexion jusqu'à la prochaine séance du Conseil et précise que, quelle que soit la formule retenue, les projets de travaux sur la RD n° 25 et sur la route de Rond, établis par le Centre Technique Départemental de Brive, donneront lieu à une information spécifique des riverains afin de recueillir leurs avis et d'amender éventuellement ces projets.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La création de deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe (16.50/35^e et 9.50/35^e),
- La modification corrélative du régime indemnitaire des agents communaux,
- La mise à disposition de l'animatrice de l'espace public numérique et de la bibliothécaire à l'EHPAD « L'Abri du Temps » pour les années 2013, 2014 et 2015.

Ajustements budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ajustements budgétaires présentés.

Demande de subvention JMF (délégation de Donzenac)

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de 400 € aux JMF (délégation de Donzenac) pour l'organisation de deux concerts au profit des enfants de l'école (année scolaire 2012/2013).

Refacturation de travaux à la Communauté de Communes des 3A (CC3A)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la refacturation à la Communauté de Communes des 3A des dépenses occasionnées pour la réalisation d'une tranchée de gaz (facture INEO d'un montant de 5 661.86 € TTC) dans le cadre de l'installation d'une chaudière commune aux bâtiments scolaires et périscolaires, la municipalité gardant à sa charge les travaux liés à l'adduction d'eau et au réseau de chauffage.

Tarifs de location des chalets hors saison du 1^{er} octobre 2012 au 31 mars 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs 2011/2012.

Participation des communes aux dépenses de fonctionnement pour l'utilisation de la piscine municipale par les scolaires (Donzenac, Estivaux, Perpezac-le-Noir, Saint Viance, Vigeois)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition et la refacturation des frais par commune au prorata du nombre d'élèves ayant fréquenté la piscine municipale de Donzenac.

Résultats de la piscine et du camping

M. le Maire présente les résultats des entrées de la piscine et des séjours du camping pour la saison 2012.

Questions diverses

Point sur les écoles

M. le Maire fait le point sur la rentrée scolaire 2012/2013 :

- effectifs en hausse (292 élèves),
- 12,5 classes avec la CLIS et un demi-poste consacré au soutien aux enfants en difficulté.

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune. Il propose de faire établir des devis concernant des travaux d'éclairage public aux Cordeliers et au carrefour des Gadelles.

Courrier du Préfet

M. le Maire fait part au Conseil d'une lettre de Mme le préfet relative au recensement des bâtiments concernés par les nuisances sonores de l'autoroute A20. Il précise que les riverains, signataires d'une pétition en 2008, ont été informés et que leurs coordonnées ont été transmises à l'Etat. Il invite toute personne intéressée à faire parvenir un courrier en Mairie qui sera transmis au service compétent.

Prêt pour le bâtiment de la Gendarmerie et renégociation du loyer

M. le Maire rend compte à l'Assemblée de la renégociation des conditions du prêt relatif au bâtiment de la gendarmerie qui, combinée avec la révision du loyer en fin de contrat tous les 9 ans, va permettre de sécuriser l'opération financière et de couvrir les frais d'entretien du bâtiment.

Travaux de l'Eglise Saint Martin

M. le Maire présente les principaux points abordés dans les rapports de l'Architecte des Bâtiments de France et du Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement relatifs aux travaux à effectuer sur l'Eglise Saint Martin, en particulier au regard de l'imperméabilité du clocher. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le dépôt des dossiers de demandes de subventions afférents.

Maison funéraire

M. le Maire informe l'Assemblée de l'élaboration de l'avant-projet de la maison funéraire, conformément à la réglementation en vigueur, en vue du dépôt du permis de construire.

SA Donzenac

M. le Maire informe le Conseil qu'une compagnie aérienne argentine, en lien avec la famille Chicou, utilise le nom de Donzenac pour sa société, ainsi que le logo de la commune notamment sur ses avions.

Subventions

M. le Maire fait le point sur les subventions obtenues du Conseil Général de la Corrèze :

- 18 180 € pour les travaux de voirie au village de La Rochette et rue du Barry,

- 5 639 € pour le remplacement du serveur informatique de la Mairie,
- 20 000 € pour le réseau et les poteaux incendie du village de Mazière,
- 2 100 € pour les 7 ateliers d'éducation musicale à l'école,
- 11 500 € pour les aménagements de sécurité aux abords de la Mairie et de la Médiathèque,
- 13 500 € pour la dissimulation des réseaux électrique au Clou-Haut,
- 30 093 € pour la dissimulation des réseaux téléphoniques au village d'Espeyrut.

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements :

- De l'association du Village d'Espeyrut dans le cadre de l'organisation de la fête du four,
- De l'association Adage pour le soutien important apporté pour la réalisation de l'exposition « Exploplée » à la Maison du XIII^e,
- De la Mairie de Turenne et du Comité des Fêtes de Saint Viance pour le prêt des praticables.

Jardins familiaux

M. le Maire indique que l'aménagement des jardins familiaux suit son cours et que leur achèvement est tributaire de l'état du sol suite à l'épisode de sécheresse qu'a connu Donzenac. Il précise que la commune fera tout son possible afin que les jardins soient livrés avant la fin de l'année.

Intercommunalité

M. le Maire rend compte des réunions qui se sont tenues dans le cadre de la réforme de la carte intercommunale. Il informe l'Assemblée qu'un comparatif entre l'adhésion des communes de la CC3A à la Communauté d'Agglomération de Brive et leur adhésion à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche sera établi par le bureau d'études KPMG pour un rendu fin octobre qui sera soumis au Conseil.

Séance du 09 novembre 2012

Secrétaire de séance : P. Lavaux

Absents excusés : S. Madrias, J-F. Bugeat, P. Perrier, M. Fontaine

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2012.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau - année 2011 -

M. B. Lacoste présente à l'Assemblée le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau établi par le Syndicat de l'Yssandonnais (prix de l'eau au 1^{er} janvier 2012 : 2.74 € TTC par m³, + 4.7 %).

Jurés d'assises

M. le Maire fait part au Conseil des résultats du tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2013.

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

M. le Maire fait le point sur l'avancée des contrôles des installations d'assainissement non collectif qui devraient s'achever fin 2012. Il informe le Conseil de la nécessité de conclure une nouvelle convention avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de la Corrèze pour l'année 2013 afin d'accompagner les propriétaires concernés par des réhabilitations (demandes de subventions, suivi et validation des travaux...), et réaliser le contrôle des installations existantes lors des ventes, ainsi que celui des installations neuves. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la conclusion d'une nouvelle convention pour l'année 2013 avec le CPIE de la Corrèze et autorise M. le Maire à entreprendre toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Antenne Orange au village d'Espeyrut

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la conclusion d'un nouveau bail avec la société Orange concernant l'antenne du village d'Espeyrut, pour une durée de 12 ans, moyennant un loyer annuel de 2 400 € nets qui prendra effet à compter du 20 novembre 2012 (révision de 2 % chaque année).

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion pour une durée de 2 ans ;
- la participation de la commune, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance des agents (garantie maintien de salaire) souscrite de manière individuelle et facultative, avec une prise en charge totale de la cotisation mensuelle.

Projet de sécurité routière 2013 - Route départementale n° 25

M. le Maire présente au Conseil le projet élaboré par le Centre Technique Départemental de Brive relatif à la 1^{ère} tranche des travaux de la RD n° 25, au niveau de l'avenue Roger Ténèze (aménagement d'un trottoir de 1,40 mètre). Après discussions, il propose de poursuivre l'étude en vue d'une présentation aux riverains afin de recueillir leurs avis susceptibles d'amender ce projet et d'organiser, le cas échéant, une simulation « grandeur nature ».

Acquisition de la « Maison Cabrol »

M. le Maire fait part au Conseil de la situation de l'immeuble cadastré section AS n° 392-393, sis place du Marché, appartenant pour une partie à la commune et pour une autre à l'indivision Cabrol. Il propose donc de procéder à l'acquisition de la partie Cabrol conformément à l'estimation du service des domaines (30 000 €) et précise que cet immeuble pourrait servir de local au comité des fêtes. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide l'acquisition de la partie Cabrol de l'immeuble cadastré section AS n° 392-393 et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien cette opération.

Acquisition d'une Box Indoor

M. le Maire informe le Conseil de la réception en Mairie d'une proposition de vente d'une Box Indoor - terrain de sport en salle - par la SARL Complexe Hemeris pour un montant de 22 000 €. Il précise que cet équipement sportif polyvalent pourrait être installé au groupe scolaire, réduisant ainsi les frais de déplacement des élèves vers le gymnase, et pouvant également bénéficier aux enfants du centre de loisirs, ainsi qu'aux aînés qui pratiquent la gymnastique douce. Après discussions, il propose aux membres du Conseil de se rendre au Complexe Hemeris pour voir cet équipement afin de disposer de tous les éléments pour valablement délibérer lors de la prochaine séance.

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. le Maire fait part au Conseil du courrier du Directeur Technique Immobilier de la STEF l'informant de leur intention d'étendre leur plate-forme frigorifique sur le terrain situé au sud-ouest de leur propriété, parcelle non constructible, et sollicitant donc la révision simplifiée du PLU. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager une révision simplifiée du PLU au vu de l'intérêt général que revêt la réalisation de ce projet en termes de développement économique et de création d'emplois.

Questions diverses

Intercommunalité

M. F. Sicard fait la synthèse des Etats Généraux de la Démocratie Territoriale qui se sont déroulés le vendredi 05 octobre 2012 à La Sorbonne. Il présente les questions soulevées par les élus locaux lors de ces échanges (stabilité réglementaire et financière ; adaptation des normes aux réalités locales ; retour de la clause de compétence générale avec la désignation de collectivités « chefs de files » région par région ; inquiétudes sur l'évolution des ressources financières des collectivités ; maintien des services publics ; mutualisation des services ; statut de l'élu local ; place des petites communes dans les intercommunalités ; scrutins locaux...) et expose ensuite les principales conclusions de ces travaux (suppression du conseiller territorial ; élaboration d'un projet de loi sur les modes de scrutins ; achèvement de la réforme intercommunale ; redéfinition des missions de l'Etat).

Enfin, M. le Maire fait le point sur l'avancée des travaux de la nouvelle carte intercommunale en Corrèze. Le bureau d'études KPMG doit présenter le rendu de l'étude sur la grande agglomération de Brive le 12 novembre 2012 à Ussac. Puis, il présentera les résultats du comparatif avec l'adhésion des communes de la CC3A à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche le 23 novembre 2012 à Donzenac, réunion à laquelle tous les membres du Conseil sont conviés. M. le Maire précise que les amendements au projet de carte intercommunale élaborée par l'Etat doivent parvenir en Préfecture avant le 10 décembre 2012 en vue de la prochaine réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 17 décembre 2012 (arrêt du périmètre). Dès lors, le Conseil Municipal se réunira le 30 novembre 2012 pour examiner les rapports d'études susvisés en vue de la formulation d'un éventuel amendement.

Schéma de Cohérence territoriale (SCOT)

M. le Maire informe le Conseil que l'approbation du SCOT sera soumise au vote du Comité Syndical du SEBB le 11 décembre 2012, le porter à connaissance de l'Etat n'ayant entraîné que des modifications mineures. Le PLU de la commune devra être mis en compatibilité avec ce document dans les 3 ans.

Politique de proximité

M. le Maire et M. J. Fantou font le point sur les travaux en cours sur la commune.

Transfert de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide le transfert d'une subvention de 355 € à l'association « Donzenac Oxygène » qui regroupe désormais la totalité des activités de courses suite à la dissolution de l'association « Donzenac Sport Nature ».

Intervention du Lieutenant de Louveterie

M. le Maire donne lecture du courrier du Directeur Départemental des Territoires de la Corrèze l'informant de l'intervention du lieutenant de louveterie suite à sa sollicitation en vue de réduire la population des pigeons et autres corneilles noires dans le bourg de Donzenac.

Deux élections majeures ont eu lieu en 2012 :

- + L'élection du Président de la République, les dimanches 22 avril et 6 mai,
- + Les élections législatives, le dimanche 10 juin.

Donzenac s'est illustrée par son taux important de participation. Vous avez ainsi témoigné de votre implication et de votre intérêt pour la vie politique de notre pays.

Le bon déroulement des opérations de vote est donc capital dans notre démocratie.

C'est pourquoi, cette année, nous avons réalisé un certain nombre d'améliorations afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Tout d'abord, à l'occasion de la refonte générale de la liste électorale, les bureaux de vote ont été réorganisés avec un double objectif :

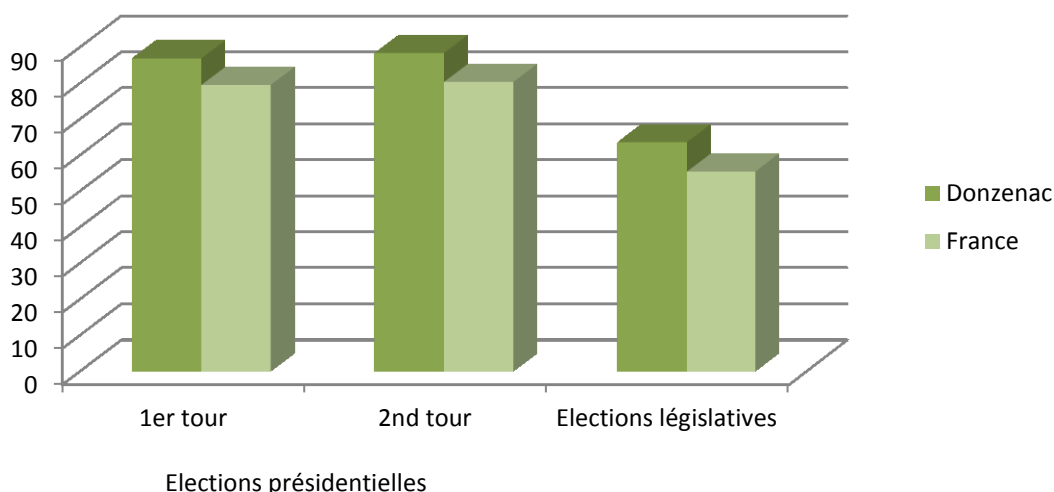
- + faciliter l'accès des bureaux en particulier aux personnes à mobilité réduite (bâtiments de plain-pied, nombreuses places de parking à proximité...),
- + équilibrer le nombre d'électeurs dans chaque bureau conformément aux directives réglementaires.

Les échos de satisfaction n'ont pas tardé à se faire entendre notamment de la part des électeurs du bureau n° 1 qui ont exprimé leur contentement de pouvoir à nouveau venir voter dans leur Mairie, haut lieu de la vie civile.

La tenue de ces deux scrutins majeurs a également été l'occasion pour la commune de renouveler le matériel de vote : isoaloirs marqués du blason de Donzenac, panneaux électoraux, barrières de stationnement, dispositifs de circulation à l'intérieur des bureaux....

Les élections sont régies par des principes fondamentaux visant au respect du libre exercice du droit de vote et à la transparence du déroulement des scrutins. Toutes les mesures mises en œuvre cette année ont été entreprises dans cet esprit de démocratie et c'est dans ce même esprit que nous tenons à adresser nos remerciements les plus chaleureux aux personnes qui ont participé à la préparation et au bon déroulement de ces élections.

		Inscrits	Abstentions	Votants	Blancs/Nuls	Exprimés	Participation
Elections présidentielles	1 ^{er} tr.	2001	238	1763	25	1738	88.11 %
	2 ^{ème} tr.	2001	233	1768	115	1653	88.36 %
Elections législatives		2001	729	1272	23	1249	63.57 %

Taux de participation aux élections en 2012


INFORMATION : la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 décembre 2012.



2012
DONZENAC

Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...

Budget 2012

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Notre BP 2012
Charges à caractère général	32,90 %
Charges de personnel	31,35 %
Participations et subventions	5,69 %
Intérêts de la dette	4,34 %
Provisions	1,53 %
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	24,19 %
2 190 098,33 €	

RECETTES	Notre BP 2012
Recettes fiscales	53,88 %
Dotations et subventions de participation	26,80 %
Autres produits	13,06 %
Excédent antérieur reporté	6,26 %
2 190 098,33 €	

Autofinancement

DEPENSES	Notre BP 2012
Restes à réaliser de 2011	24,91 %
Déficit antérieur reporté	14,70 %
Remboursement capital des emprunts	13,97 %
Nouvelles opérations d'investissement	45,29 %
Dépenses imprévues	1,12 %
1 947 172,58 €	

RECETTES	Notre BP 2012
Autofinancement	27,21 %
Restes à réaliser de 2011	20,73 %
Affectation résultat de fonctionnement 2011	18,88 %
FCTVA, Subventions, Taxe Locale d'Equipement	16,84 %
Emprunt	8,47 %
Prêt relais TVA	7,61 %
Cessions de terrains	0,26 %
1 947 172,58 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Fonctionnement : une attention particulière pour maîtriser les dépenses

Le produit de l'impôt reste la principale source de recettes communales, dans un contexte de gel des dotations de l'Etat et de subventions plus difficiles à mobiliser. Grâce à la diminution de la dette, le recours à l'emprunt est, comme les années précédentes, contenu.

Les recettes de fonctionnement

Dotations, subventions de participation	586 840,65 €	26,80 %
Impôts et taxes	1 180 050,04 €	53,88 %
Autres produits	286 000,00 €	13,06 %
Excédent antérieur reporté	137 207,64 €	6,26 %
Total	2 190 098,33 €	

Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte de crise économique, la commune limite la progression de ses dépenses de fonctionnement à 4,19% par rapport au compte administratif 2011.

La poursuite d'une gestion rigoureuse, engagée dès 1995, permet à la commune de mener à bien ses projets selon ses axes prioritaires :

- réussite éducative
- préservation de la qualité de vie
- développement d'une commune pour tous.

La maîtrise de gestion passe par :

- une gestion active de la dette avec diminution de l'encours de la dette et des annuités ;
- une maîtrise des charges de fonctionnement se traduisant par :
 - une progression des dépenses de personnel limitée à 2,87%,
 - des efforts sur la consommation des fluides pour compenser la hausse des tarifs,
 - une politique des achats rigoureuse : optimisation et centralisation des commandes et mise en concurrence systématique.

Grâce à cette politique, la commune peut offrir un haut niveau de qualité de service public et engager de nouvelles actions au quotidien.

Répartition des dépenses de la section de fonctionnement		
Charges de personnel	686 700,00 €	31,35 %
Charges à caractère général	720 600,00 €	32,90 %
Remboursements des emprunts -intérêts-	95 000,00 €	4,34 %
Participations, subventions	124 600,00 €	5,69 %
Provisions	33 399,43 €	1,53 %
Sous Total des dépenses	1 660 299,43 €	
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement (recettes de fonct.- dépenses)	529 798,90 €	24,19 %
Total	2 190 098,33 €	

Des investissements 2012 pour une meilleure qualité de vie

Les ressources communales conjuguées à la poursuite des efforts de gestion permettent de financer des projets axés sur les priorités du Conseil Municipal :

- *Réussite éducative de nos enfants*
- *Améliorer sans cesse la qualité de vie*
- *Une commune pour tous*

Les ressources

Restes à réaliser de 2011	403 679,21 €	20,73 %
Autofinancement	529 798,90 €	27,21 %
Subventions	250 381,10 €	12,86 %
FCTVA	72 497,00 €	3,72 %
Cessions de terrain	5 000,00 €	0,26 %
Taxe Locale d'Équipement	5 000,00 €	0,26 %
Affectation du résultat de Fonctionnement 2011	367 703,68 €	18,88 %
Prêt relais TVA	148 112,69 €	7,61 %
Emprunt	165 000,00 €	8,47 %
Total	1 947 172,58 €	

Les dépenses

Répartition des dépenses de la section d'investissement		
<i>Restes à réaliser de 2011</i>	<i>485 071,81 €</i>	<i>24,91 %</i>
<i>Remboursement capital des emprunts</i>	<i>272 000,00 €</i>	<i>13,97 %</i>
<i>Déficit antérieur reporté S.I.</i>	<i>286 311,08 €</i>	<i>14,70 %</i>
<i>Dépenses imprévues</i>	<i>21 886,80 €</i>	<i>1,12 %</i>
Opérations d'investissement		
<i>Construction de vestiaires</i>	<i>239 200,00 €</i>	<i>27,12 %</i>
<i>Aménagements place de Riche</i>	<i>119 600,00 €</i>	<i>13,56 %</i>
<i>Enfouissement des réseaux FT et EP Espeyrut</i>	<i>90 748,89 €</i>	<i>10,29 %</i>
<i>Défense incendie Mazières</i>	<i>83 720,00 €</i>	<i>9,49 %</i>
<i>Réfection crépi école primaire</i>	<i>83 720,00 €</i>	<i>9,49 %</i>
<i>Construction d'une nouvelle salle de classe</i>	<i>71 760,00 €</i>	<i>8,14 %</i>
<i>PAV de la Rochette</i>	<i>17 940,00 €</i>	<i>2,03 %</i>
<i>Aménagement locaux techniques</i>	<i>17 940,00 €</i>	<i>2,03 %</i>
<i>Aménagement jardins familiaux</i>	<i>9 568,00 €</i>	<i>1,08 %</i>
<i>Travaux de voirie</i>	<i>53 820,00 €</i>	<i>6,10 %</i>
<i>Divers matériels, mobilier urbain...</i>	<i>35 880,00 €</i>	<i>4,07 %</i>
<i>Serveur informatique de la mairie</i>	<i>28 106,00 €</i>	<i>3,19 %</i>
<i>Achat 3 défibrillateurs + 2 radars pédag.</i>	<i>23 920,00 €</i>	<i>2,71 %</i>
<i>Travaux divers éclairage public</i>	<i>5 980,00 €</i>	<i>0,68 %</i>
Total des dépenses d'investissement	1 947 172,58 €	

45,29 %

Pour la sixième année consécutive le conseil municipal a décidé de maintenir les taux des impôts locaux, afin de ne pas alourdir les prélèvements dans une période difficile où les revenus stagnent.

Nous sommes particulièrement attentifs aux personnes frappées par la crise.

Il convient de préciser que les valeurs locatives cadastrales - servant de bases pour les impôts locaux - ont été revalorisées de 1.8 % lors du vote de la loi de Finances 2012.

Taxe foncière sur les propriétés bâties

<i>Taux dépendant</i>	<i>Bénéficiaire</i>	<i>Taux 2011</i>	<i>Taux 2012</i>	<i>Evolution 12/11</i>
du Conseil Municipal	Commune	18,51	18,51	- 0.06 %
	Féd. Dép. d'électrification	0,160	0,148	
	Total	18,67	18,658	
de la CC3A	Communauté de communes	0,355	0,355	0 %
du Conseil Général	Département	19,09	20,33	+ 6.50 %
Frais réels du service	Sirtom	11,31	10,67	- 5.66 %

Taxe d'habitation

<i>Taux dépendant</i>	<i>Bénéficiaire</i>	<i>Taux 2011</i>	<i>Taux 2012</i>	<i>Evolution 12/11</i>
du Conseil Municipal	Commune	10,11	10,11	+ 0,02 %
	Féd. Dép. d'électrification	0,0875	0,0894	
	Total	10,1975	10,1994	
de la CC3A	Communauté de communes	7,14	7,14	0 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

<i>Taux dépendant</i>	<i>Bénéficiaire</i>	<i>Taux 2011</i>	<i>Taux 2012</i>	<i>Evolution 12/11</i>
du Conseil Municipal	Commune	89,09	89,09	+ 0,02 %
	Féd. Dép. d'électrification	0,771	0,787	
	Total	89,861	89,877	
de la CC3A	Communauté de communes	5,42	5,42	0 %

Contribution Foncière des Entreprises

<i>Taux dépendant</i>	<i>Bénéficiaire</i>	<i>Taux 2011</i>	<i>Taux 2012</i>	<i>Evolution 12/11</i>
de la CC3A	Communauté de communes	27,64	27,64	0 %

Principaux ratios - les chiffres sont donnés en euros par habitant -

	Compte administratif 2011	Budget primitif 2012	Ratios budgets primitifs 2012 des communes de 2 000 à 3 500 habitants appartenant à une communauté de communes à FPU
Recettes réelles de fonctionnement	853	812	826
Produits des impôts directs	288	296	323
Dépenses réelles de fonctionnement	623	657	741
Dépenses d'investissement brutes	358	573	691
Encours de la dette	814	805	848
Dotations globales de fonctionnement	191	193	191

2012 : Stabilité des taux communaux et désendettement régulier de la Commune.

ACTES D'URBANISME

Années	Certificats d'urbanisme déposés	Permis de construire déposés	Permis de démolir	Déclarations de travaux	Renseignements d'urbanisme	Total
2010	36	40	0	55	91	222
2011	40	28	3	40	60	171
2012	48	28	1	42	61	180

Le nombre de certificats d'urbanisme déposé a progressé laissant présager des demandes de permis de construire... Car depuis 2010 on constate une baisse des permis de construire ainsi que des renseignements d'urbanisme (ventes).

CERTIFICATS D'URBANISME

Années	Certificats d'urbanisme négatifs instruits	Certificats d'urbanisme positifs instruits	Total
2010	3	25	28
2011	5	28	33
2012	8	33	41

L'augmentation de 25 % des certificats d'urbanisme traduit une pression foncière importante sur notre territoire dont l'attractivité forte est liée à une situation géographique exceptionnelle au carrefour autoroutier.

AUTORISATIONS : REPARTITION PAR NATURE

Années	Habitations	Bâtiments divers	Piscines	Rénovation de façades	Panneaux Photovoltaïques
2010	22	11	10	17	9
2011	20	10	8	18	2
2012	20	7	6	30	1

Le nombre de constructions de maisons individuelles se maintient, alors que les rénovations de façades progressent de 66 %.

*M. Gérard Alexandre - responsable technique - est à la disposition des administrés, pour tous renseignements relatifs au zonage des terrains et aux règlements de construction, les : **lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h (présent en mairie) et de 13h 30 à 17h30 sur RDV.***

L'architecte des bâtiments de France M R. Delubac est présent en mairie le dernier lundi de chaque mois, l'après-midi, pour conseiller les habitants ayant un projet de construction ou d'entretien - Prendre RDV auprès de M. Alexandre -.

Bâtiments communaux

Ecole Primaire :

- Rénovation des façades



- Nouveau mobilier et revêtement de sol pour la CLIS
- Changement de la chaudière (passage du fuel au gaz)
- Nouveau Tableau Numérique
- Construction d'un nouveau bâtiment comprenant trois salles de classe
- Réfection de la toiture, des descentes et des chéneaux
- Achat d'une armoire réfrigérée pour le restaurant scolaire



Construction de vestiaires sportifs



Remplacement des tatamis du Dojo René Sicard

Aménagements de voirie

Mazières :

- Création d'une zone défense incendie
- Installation de glissières de sécurité
- Mise en place du réseau d'assainissement collectif



La Rochette :

- Aménagement du carrefour
- Installation de colonnes enterrées de tri sélectif
- Création d'un abri bus à la Rochette
- Mise en place d'une borne incendie



Aménagements paysagers de la Place de Riche



Installation de deux nouveaux radars pédagogiques

Aménagement de la Place de la Liberté

Création des jardins familiaux



Installation de nouveaux défibrillateurs (La Rochette, Espeyrut, Travassac)

Travaux en régie

Travaux de sécurité :

- Démolition d'une partie du mur, Route des Combes, pour améliorer la visibilité.

Mur du Barry

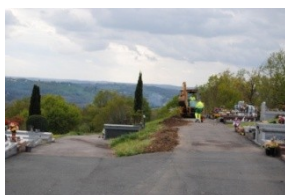


Mur d'Espeyrut

Fleurissement du Tour de ville et des places



Aménagement paysager et goudronnage des allées du cimetière



Remise aux normes du camping La Rivière pour son éligibilité aux 3 étoiles

Réfection de la salle de Travassac



Elagage, broyage et paillis offert aux Donzenacois dans le cadre de l'Agenda 21

Réfection des locaux techniques



Réorganisation des Services

Suite à la promotion de Jacques Chanourdie (Technicien), les tâches ont été redéfinies, à savoir :

- **Gérard Alexandre** : Responsable Urbanisme - Travaux neufs (appels d'offres, suivi des chantiers)
- **Jacques Chanourdie** : Responsable, **Patrick Vilyras Adjoint** Travaux en régie et direction des agents techniques, espaces publics, assainissement, voirie.

Dans le cadre de la démarche « Développement durable » et de son Agenda 21, la commune a mis en place, depuis 2008, une politique de proximité avec la désignation de référents par secteurs et la tenue de réunions publiques au cours desquelles les élus et les administrés peuvent librement échanger.

Ces réunions ont pour objectifs, de vous associer aux décisions qui vous concernent, de prendre en compte vos attentes, vos avis, et vos propositions, de vous informer des projets portés par la collectivité et de répondre à vos interrogations ; enfin, de faire se rencontrer les habitants d'un même village.

*Cette démarche est prometteuse et s'articule autour de 4 axes à améliorer :
le lien avec les habitants, la gestion sociale, le cadre de vie et la sécurité.*

Trois réunions se sont tenues en 2012 :

Travassac, le 28 juillet

Rond - Grand Roche - Le Martel- Le 4 juillet

Nord de la commune - le 16 juillet

Ces rendez-vous privilégiés entre les habitants et les élus rencontrent un véritable succès. Vous êtes, chaque année, de plus en plus nombreux à y participer. Certains d'entre vous nous ont même sollicités afin d'étendre cette politique.

Depuis cette année, ces réunions ont lieu annuellement. En outre, la municipalité, toujours à l'écoute de vos attentes, a organisé une réunion publique dans le bourg, à la salle des fêtes, au cours de laquelle ont été abordés les problématiques propres à notre cité médiévale, et, plus largement les orientations budgétaires, ainsi que les projets globaux de la commune.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre engagement en faveur de votre commune et nous vous attendons encore plus nombreux en 2013.



NOUVEAUX SERVICES ET NOUVELLES ENTREPRISES

Bienvenue et tous nos vœux de parfaite réussite aux nouvelles entreprises et nouveaux services qui se sont récemment installés à Donzenac:

<p>BARRY THIERRY - M. Thierry BARRY Plaquiste - Peintre - Menuiseries intérieures 04 rue du Barry barry.thierry@neuf.fr Tél.: 06 70 91 66 36</p>	<p>GAILLARD BRIGITTE - Mme Brigitte GAILLARD Hypnothérapeute 20 rue Marcel Lagane Tél. : 06 20 04 37 56</p>
<p>JOURNO - PEINTURE- M. Aurélien Journo Peinture, plâtrerie, façades, revêtements de sols et murs Le Gaucher aurej19@gmail.com Tél. : 06 71 28 04 52</p>	<p>BISSIERE JEROME - M. Bissière Jérôme Peinture - Décoration - Revêtements de sol Espeyrut jeromepeinture19@gmail.com Tél. : 06 30 11 17 46</p>
<p>VALERIE SERVICES - Valérie Chazarin Retouche - Repassage - Point lavage - Broderie 5 place de la Liberté Tél. : 05 55 23 80 36</p>	



**UN NOUVEAU SERVICE OFFERT PAR LA COMMUNE DE DONZENAC
POUR PAYER VOS FACTURES DE CANTINE : TIPI (Titre Payable par Internet)**



Dans le courant de l'année 2013 vos factures de cantine pourront être payées par Internet grâce au partenariat entre la Commune de DONZENAC et la Direction générale des Finances Publiques.

TIPI, un moyen de paiement sûr, pratique et rapide

Le paiement par Internet vous permet de régler vos factures quand vous le souhaitez (service disponible 7j/7 et 24h/24), sans vous déplacer et de façon sécurisée.

Aucune information personnelle ne vous sera demandée et aucune des informations saisies dans le cadre de ces paiements ne fera l'objet d'enregistrement.

Pour régler vos factures, il vous suffira de vous connecter sur le site de la commune (www.donzenac.correze.net) et de suivre les instructions indiquées. La Commune de DONZENAC vous communiquera très prochainement la date exacte de mise en service de ce nouveau moyen de paiement qui, nous l'espérons, recueillera votre adhésion.

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES SUR LA COMMUNE DE DONZENAC

CHEMIN Joelle	05.55.85.58.24	06.69.08.01.30
DUPOIS Maria-Hélène	05.55.85.04.79	
GUITTET Corinne	05.55.85.71.16	06.71.18.29.59
JEANNIN Laurence	05.55.85.62.65	
MESSAOUDI Saliha	05.55.85.77.51	06.27.14.46.52
METZLER Sylvie		06.28.71.47.44
PERRIER Maggy	05.55.85.64.67	
PETITJEAN Cécile	05.55.17.49.54	06.66.98.55.98

LA POSTE



Horaires d'ouverture :

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h
- Samedi de 9h à 12h

Horaires de levée du courrier :

- Du lundi au vendredi : 16h
- Le samedi : 12h

Informations pratiques :

- Accueil : Tel : 05.55.85.72.46
- Rendez-vous Conseiller Financier : Tel : 05.55.85.78.25

Depuis son ouverture en janvier 2011, la médiathèque Claude Peyraud rencontre un véritable succès. En témoigne le nombre croissant de lecteurs qui viennent partager un moment de détente dans cet espace fonctionnel. Ils sont aujourd'hui plus de 500 adhérents de tous âges, habitants de Donzenac et des communes alentours, notamment de la Communauté de communes des 3A bénéficiant également désormais des points relais de Sadroc, d'Estivaux et d'Ornac-sur-Vézère.

Notre objectif est de faire de la médiathèque un lieu accueillant grâce à la gratuité des prêts pour tous et à la variété du fonds documentaire.

Plus de 7000 ouvrages sont mis à disposition, des revues aux DVD, en passant par les œuvres régionales et les incontournables best-sellers. Cette richesse de l'offre littéraire, nous la devons à la Bibliothèque Départementale de Prêts qui organise 4 renouvellements du fonds par an, 2 navettes par mois et des réservations, mais aussi aux achats et surtout aux nombreux donateurs.

Le succès de notre médiathèque ne serait possible sans les divers partenariats institués qui favorisent l'accès du plus grand nombre à ce service. Nous travaillons avec les assistantes maternelles, le multi-accueil, les centres de loisirs, les écoles au premier rang desquelles l'école de Donzenac et, depuis cette année, l'EHPAD « L'Abri du Temps ». **Notre volonté est d'ouvrir la médiation culturelle à toutes les générations.**



Ainsi, dès leur plus jeune âge, les enfants peuvent découvrir l'univers du livre,

notamment lors du « Temps enfantin », chaque dernier mercredi du mois, à 16h30, où tout en écoutant un conte, petits et grands partagent un instant d'évasion. De même, la participation des élèves de CM2 au « Printemps des poètes » a donné lieu à la confection de recueils consultables à la médiathèque. L'implication des enfants a eu un effet pour le moins réjouissant : l'adhésion de leurs parents !

L'année 2012 a été l'année d'un nouveau partenariat prometteur avec la maison de retraite

Tous les mardis, notre médiathécaire se rend à l'EHPAD pour partager un moment de convivialité avec les résidents autour d'un livre qu'elle leur lit. Ils découvrent ou redécouvrent des classiques mais surtout des romans régionaux à travers lesquels ils reconnaissent des noms, des lieux, des coutumes... C'est un moment d'échange où il n'est pas rare d'entendre, lorsque l'on cite le nom d'une chanson, le refrain qui lui correspond. Il s'ensuit un moment de discussion portant sur l'actualité, le village ou la vie au sein de l'établissement. Les résidents peuvent emprunter des livres en gros caractères, ce qui a permis à certains de se remettre à la lecture, et effectuer des réservations. Ces lecteurs assidus attendent avec impatience chaque rendez-vous.



Enfin, la médiathèque a accueilli de nombreuses expositions en particulier lors du printemps des poètes, du centenaire du naufrage du Titanic ou encore des élections. Pour « Bibliothèques en Fête », du 15 au 17 novembre 2012, une exposition photos fournies par les lecteurs et les enfants de CM2, sur le thème « Image Imagine », a envahi nos murs et rencontré une franche réussite.

Nous remercions chaleureusement tous les donateurs pour leur générosité, notre bibliothécaire, ainsi que toute l'équipe de bénévoles pour leur investissement et, bien sûr, nos fervents lecteurs qui permettent de faire de notre médiathèque non pas un temple du savoir mais un lieu vivant, un lieu de connaissance où il fait bon se retrouver.

Horaires d'ouverture :

Le mardi de 16h30 à 19h00 ; le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 ; le jeudi de 10h00 à 12h00 ;
le vendredi de 16h30 à 19h30 ; et le samedi de 10h00 à 12h30.

Retrouvez toutes nos activités et notre catalogue sur le site : www.biblio-donzenac.fr



2012

DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...*

*Culture :
Espace Public
Numérique*

L'Espace Public Numérique en quelques mots

Voici bientôt deux ans que Charlène Péchade, adjoint d'animation, et Jean Debarge, bénévole vous accueillent dans les anciens locaux de la Poste de Donzenac. Ces deux années d'ouverture ont permis à de nombreuses personnes de s'inscrire, et ainsi de bénéficier d'un équipement de dernière génération et d'un accès à Internet très haut débit gratuitement.

Trois après-midis par semaine, l'Espace Numérique ouvre ses portes pour permettre aux usagers de se connecter librement, et d'effectuer les démarches qu'ils souhaitent tout en sachant qu'il peuvent à tout moment bénéficier de conseils avisés lorsque le besoin s'en ressent.

Des cours gratuits d'informatique sont ouverts à tous quel que soit le niveau. Pour cela, il suffit de prendre contact avec l'Espace Numérique afin de fixer des heures de rendez-vous et d'établir la liste de toutes vos attentes concernant l'ordinateur. Les animateurs travaillent ensuite de manière individuelle, pour répondre au mieux à vos questions et à vos demandes, sans s'attarder sur des aspects trop techniques.

Chaque mercredi, un groupe d'enfants de l'ALSH de Donzenac vient se familiariser avec l'outil informatique grâce à des logiciels éducatifs.



Nouveauté cette année, un atelier Sensilia a été mis en place à l'EHPAD de Donzenac. Le jeudi après-midi, de 15 à 16h, les résidents peuvent se rendre dans leur Cyber-Café pour se familiariser avec la borne numérique Sensilia mise à leur disposition par le Conseil Général de la Corrèze. L'animatrice de l'Espace Public Numérique est alors à leur disposition pour répondre à leurs questions, et leur permettre de maintenir le contact avec leurs proches.

Que vous soyez effrayés, intrigués, ou mordus d'informatique, L'Espace Numérique vous accueille dans une ambiance détendue pour vous guider et vous faire découvrir l'étendue des possibilités qu'offrent les ordinateurs.

Ouvert

Le mercredi de 14 à 18h

Le jeudi de 13 à 19h

Le vendredi de 14 à 19h

Espace Public Numérique

place de Riche

19270 Donzenac

05.55.84.31.79

epndonzenac@hotmail.fr

espacenumerique.jimdo.com



Agenda 21 Local - 2^{ème} génération :
Le bilan 2012 du nouveau plan d'actions



Carton plein pour Donzenac !

Fin 2011 a été pour Donzenac la période de toutes les réussites puisque notre commune a vu ses deux labellisations « Agenda 21 Local » et « Notre Village, Terre d'Avenir » renouvelées. Ce succès témoigne de l'implication continue des habitants, des associations, des élus et des agents dont la réflexion collective permet de renouveler, sans cesse, l'action communale. 2012 a donc été la première année de mise en œuvre du nouveau plan d'actions.

Actions réalisées ou en cours

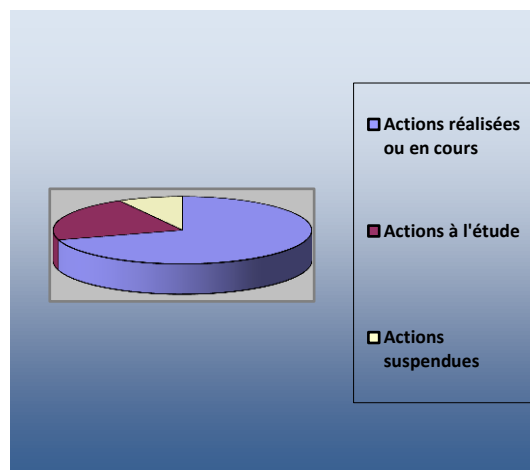
- ✚ Changement des menuiseries et des volets de l'école
- ✚ Installation d'une chaudière gaz à condensation à l'École
- ✚ Raccordement au réseau d'assainissement collectif du village de « Mazières » et du lieu-dit « Genouillac »
- ✚ Enfouissement des réseaux du village d'Espeyrut
- ✚ Mise en place d'une tarification d'enlèvement des ordures ménagères incitative, organisation d'une collecte du tri sélectif en porte à porte et ajout de points d'apports volontaires
- ✚ Aide à l'installation de dispositifs de récupération des eaux pluviales
- ✚ Mise à disposition de paillis
- ✚ Mise en place d'une collecte de déchets spéciaux en Mairie (ex : piles, cartouches d'encre...)
- ✚ Requalification des abords de l'école maternelle
- ✚ Diagnostic d'accessibilité de la voirie
- ✚ Acquisition d'un 2^{ème} tableau blanc interactif
- ✚ Organisation d'une journée « Développement durable » à l'ALSH de Donzenac
- ✚ Travaux d'embellissement du bourg de Donzenac
- ✚ Acquisition de 2 défibrillateurs (Espeyrut, La Rochette)
- ✚ Création d'une page sur la borne tactile consacrée au patrimoine
- ✚ Construction d'un nouveau bâtiment enfance-jeunesse et d'un RAM
- ✚ Construction d'un vestiaire sportif
- ✚ Création de jardins familiaux
- ✚ Aménagement du village de « La Rochette (carrefour central + défense incendie)
- ✚ Implantation d'un supermarché (moyenne surface de moins de 1000 m²) avec station-service
- ✚ Révision du Schéma Directeur d'Assainissement
- ✚ Engagement de service civique : mise en valeur du patrimoine naturel
- ✚ Arrosage municipal exemplaire
- ✚ Projet de recensement des espèces par l'association pour la « Protection des Saulières », en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux
- ✚ Mise à disposition d'une benne pour la journée de nettoyage organisée par l'association pour la « Protection des Saulières »

Actions à l'étude

- ✚ Programme d'aménagements de sécurité routière
- ✚ Rénovation de la Chapelle Saint Michel
- ✚ Installation d'une chaudière gaz à condensation à La Poste
- ✚ Développement de la pose de minuteriers dans les lieux publics
- ✚ Stratégie de sensibilisation aux économies d'électricité
- ✚ Poursuite des économies d'énergie à la salle des Aînés
- ✚ Développement de la pose de systèmes économiseurs d'eau dans les lieux publics
- ✚ Sensibilisation à la pratique d'une agriculture raisonnée

Actions suspendues

- ✚ Acquisition de véhicules propres
- ✚ Mise en place à l'EPN d'une borne interactive avec accès aux différents services





L'agenda 21 Local - 2^{ème} génération :
Concrètement, c'est quoi ?



Dans votre vie
quotidienne,
c'est par exemple :



La mise en place d'une collecte de
déchets spéciaux en Mairie



La mise à disposition de paillis
(place Martin Princinaud)



La mise à disposition de composteurs
par le SIRTOM de la Réaion de Brive

Et le SPANC...



AGENDA 21

Reconnu par le Ministère de l'Ecologie

RECUPERATEURS D'EAUX PLUVIALES

Dans le cadre de sa politique de Développement durable, la commune souhaite favoriser les économies d'eau et a décidé de mettre à disposition des récupérateurs d'eaux pluviales.

Coût du récupérateur (510L) + kit gouttière : 198.54 € TTC

Subvention communale (50 %) : 98.54 €

Coût pour le particulier : 100 €

Les 30 premiers récupérateurs d'eau de pluie sont disponibles.

Inscription auprès du secrétariat de mairie.

Tél. : 05.55.85.72.33

Courriel : mairie-donzenac@wanadoo.fr



Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :

**Corinne CHANOURDIE
et Philippe Jean Alain SOULISSE**
Le 02 juin 2012

**Marie, Georgette, Améline FAURY
et Eddy Pascal FOURNY**
Le 09 juin 2012

**Alexandra PEREIRA-RODRIGUES
et David LESCURE**
Le 23 juin 2012

**Stéphanie BOURLIOT
et Romain, Yves, Sylvain DUTOIT**
le 28 juillet 2012

**Qing QIAO
et Paul, Jacques LABROUSSE**
Le 07 août 2012

**Cyrielle, Dominique, Georgette MAS
et Jérémy, Robert, Germain MONTADER**
Le 11 août 2012

**Sylviane Myriam PIQUET
Et Thierry Jean-Philippe GRACIEUX**
Le 13 octobre 2012

**Jacqueline VIGIER
Et Jean-Louis Henri MARMY**
Le 24 novembre 2012

Nous présentons nos félicitations aux jeunes Mariés,

Avec tous nos vœux de bonheur.

Mariage médiéval :



**Sylviane Myriam PIQUET
Et Thierry Jean-Philippe GRACIEUX**
Le 13 octobre 2012

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

Orlane QUINTANA

Née le 10 décembre 2011 - 6 Rue Jean Besse

Nathan, Elie NOUHAUD

Née le 12 décembre 2011 - 9 rue des Pénitents

Louka, Jean-Pierre FAGES

Né le 12 décembre 2011 - Gandoulène

Ines BOUZALMAT

Née le 20 décembre 2011 - Rue du 19 mars 1962

Maxance, Matthieu, Jean-Barthélémy BOS

Né le 03 janvier 2012 - Mazières

Eloïse, Juliette BARDON

Née le 17 janvier 2012 - 54 Rue du Tour de Ville

Maxime SOUSTRE

Né le 11 mars 2012 - Route de la Gare

Soan DELECROIX ARDOUIN

Né le 26 mars 2012 - 4 Rue des Mineurs Travassac

Olivia, Françoise, Maryse LECOMTE

Née le 16 avril 2012 - 5 place d'Alérias Travassac

Olivia, Juliette CHAZEL

Née le 23 avril 2012 - 3 place du Marché

Henri, Guy, Yves BURGEVIN

Né le 03 mai 2012 - 18 avenue de Paris

Evan, Gabriel, Davy STRUZIK

Né le 03 mai 2012 - 16 avenue Edmond Michelet

Lou VALIBUS

Née le 07 mai 2012 - Champagnac

Victor LEYGNAC

Né le 11 mai 2012 - 17 Rue du Tour de Ville

Ella GOUDAL

Née le 01 juin 2012 - Les Cantines

Eloanne DELMOND AUCONIE

Née le 06 juin 2012 - Mazières

Maëlys, Jeanne COTONNEC

Née le 15 juillet 2012 - Route de Rond

Louna MARIANI

Née le 21 juillet 2012 - 10 Rue des Mineurs Travassac

Alban, Léo FOURNY

Né le 03 août 2012 - Coquart

Noam, Valentin BRISSON

Né le 03 août 2012 - Les Combes

Louane SALGARO

Née le 07 septembre 2012 - Mazières

Louis, René CHANCY

Né le 10 septembre 2012 - 13 Rue Grue Rouge Travassac

Eva, Elsa PICART

Née le 10 septembre 2012 - 2 Rue des Mineurs Travassac

Luc, Tom PICART

Né le 10 septembre 2012 - 2 Rue des Mineurs Travassac

Clémence, Jeane FAVAUD

Née le 14 octobre 2012 - Theil

Clément MATHOU

Né le 16 octobre 2012 - Les Mandaroux

Gaspard, Richard POUGET

Né le 03 novembre 2012 - 13 Rue du Château

Alexi GREGORIO

Né le 11 novembre 2012 - Pont de l'Hopital

Enzo PARAGOT

Né le 16 novembre 2012 - Grand Roche

Nous adressons aux parents toutes nos félicitations

et nos vœux de bonheur aux nouveau-nés



2012

DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...*

*Etat civil :
Décès*

Nous présentons nos sincères condoléances et nos sentiments de sympathie aux parents et amis de :

Mme MIGOT née FARGES Adèle, Francine	le 18 janvier 2012
M. ALFAURT Louis	le 20 janvier 2012
M. COLY Yves	le 27 janvier 2012
Mme LAGRUE née GOULMY Anna Véronique	le 21 février 2012
M. DUFOUR Roger	le 21 février 2012
Mme MARADEIX née JARDEL Marie José	le 03 mars 2012
M. GATIGNOL René Pierre	le 13 mars 2012
M. FAYA Henri Georges	le 14 mars 2012
M. BRUJAILLE Jean-Pierre	le 05 avril 2012
Mme BOULLE Renée Lucie	le 06 avril 2012
M. LAJOIE Marcel	le 10 avril 2012
M. MORAND Charles Pierre Fernand	le 10 avril 2012
M. EYROLLES Sylvain	le 14 avril 2012
M. FAVEREAU Jacques	le 25 mai 2012
Mme DELCLAUD née CHOUFFOUR Marcelle	le 21 juillet 2012
M. VINNER Igor	le 31 juillet 2012
M. RIBANO Iléo	le 13 août 2012
M. CLAVEL Joseph, Jean, Marie	le 20 août 2012
M. MAYJONADE Julien	le 24 août 2012
M. LAPORTE Yves Lucien	le 07 octobre 2012
Mme FAUCHER née POUCH Marie Jeanne	le 08 octobre 2012
Mme LAROZE née FRONTY Marie-Louise	le 21 octobre 2012
Mme DUGAST née ORDUREAU Marie-Josèphe	le 23 octobre 2012
Mme LACOMBE née LAGIER Renée	le 24 octobre 2012
M. DUFOUR Pierre	le 4 novembre 2012
M. DELMOND Henri Michel	le 16 novembre 2012
M. FAVEREAU Patrice Jean	le 29 novembre 2012
Mme SOUBRENIE née MARTINERIE Angèle	le 30 novembre 2012

Décès survenus à la Maison de Retraite de personnes extérieures à la Commune :

Mme FORTAILLÉ née LOURADOUR Marguerite	le 26 novembre 2011
M. LEVY Henri	le 23 décembre 2011
M. SIMONET André, Marcel	le 15 janvier 2012
Mme BOYER Françoise Martine Bernadette	le 02 février 2012
Mme LE SAUX Marie Marguerite Julienne	le 03 février 2012
Mme MARTINIGOL née VERNAT Marguerite	le 05 février 2012
Mme BOUILHAC née SIMON Jeanne Marguerite	le 06 février 2012
Mme THEILLET née LAVAL Mélina Antoinette Ernestine	le 13 février 2012
Mme BREUILH née PEYRAT Elise	le 15 février 2012
Mme LAIDET Suzanne Simonne Berthe	le 20 février 2012
Mme BERNIS née PÉNÉLAUD Marie Simone	le 24 février 2012
Mme MONTAGNAC née ROCHE Marie Louise	le 15 mars 2012
Mme CHAUFFIER née BESSE Elise Honorée	le 15 avril 2012
Mme FEL née LOBÈRA Gilberte Louise Henriette	le 02 juin 2012
Mme GOLFIER née ESPINASSE Marie Louise Germaine	le 05 juillet 2012
Mme ESCURAT née SIBOT Josette	le 06 juillet 2012
Mme DUCLOUX née LOFFICIAL Suzanne	le 10 juillet 2012
Mme MONET née PÉNÉLAUD Aimée Antoinette Louise Joséphine	le 22 juillet 2012
Mme JAROSZEWICZ née CHANET Fernande, Mathilde	le 02 novembre 2012

Allocution prononcée en l'église de Donzenac, par Yves Laporte, maire lors de la cérémonie d'obsèques de Léo Ribano.

Cher Léo,

J'ai le cœur serré ce matin pour dire quelques mots d'adieu à celui qui fût toujours pour moi un ami fidèle et indéfectible ; il est vrai aussi, Cher Léo, que l'amitié qui nous a liés, résonne de loin ce matin dans nos cœurs attristés.

Mais j'ai aussi ce matin le cœur serré cher Léo pour dire mon affection à Mme Ribano, ton épouse à tes enfants : à Francis, à Jean-Claude et à Philippe ainsi qu'à toute ta famille.

Léo, à la personnalité attachante, incarnait pour nous tous, la solidité, la droiture, la gentillesse mais aussi et surtout le courage.

Léo fut courageux dans sa jeunesse, troisième enfant d'une famille d'immigrés italiens qui a fui la misère de l'Italie du Nord pour s'installer dans le Tarn et Garonne.

Léo fut courageux pour apprendre le métier de menuisier tout en aidant sa famille dans les travaux agricoles.

Léo fut courageux et exemplaire en choisissant d'effectuer le service militaire en France, ce qui lui permit d'acquérir la nationalité française.

Léo fut courageux dans sa vie familiale, élevant dans l'honneur ses enfants et leur donnant d'excellentes situations.

Léo fut courageux dans sa vie professionnelle ; il sera embauché en qualité d'employé par l'entreprise Roche Frères en plein développement en août 1952 et en deviendra rapidement Chef d'Atelier où ses qualités humaines et techniques furent reconnues et appréciées. Il obtiendra la médaille du Travail « argent » en 1973 et prendra sa retraite en août 1986.

Léo fut courageux dans la maladie lorsqu'elle est venue vers lui ; dans cette pénible épreuve il a été remarquablement digne, gardant toujours la volonté et l'espoir d'inverser le sort.

Léo fut courageux aussi dans sa vie publique.

Enfant de la méritocratie, Léo a voulu par son engagement rendre à tous, ce qu'il avait reçu.

Elu conseiller municipal en 1977, Léo sera réélu en 1983 et deviendra Maire-Adjoint, et en 1989 et 1995 les Donzenacoises et les Donzenacois lui renouvelleront à chaque suffrage leur confiance.

Ses brillantes réélections successives illustrent la grande estime dont il jouissait auprès de toute la population reconnaissante.

Son discours toujours courtois et chargé de bon sens, ne nous laissait jamais indifférent et nous lui accordions une écoute attentive.

Attaché à la vie associative locale Léo s'est investi avec dévouement et disponibilité à l'USD, au comité des fêtes et au Conseil Paroissial répondant concrètement à chaque sollicitation.

Pendant de si longues années, les services rendus furent nombreux et désintéressés.

Alors, nous pouvons, méditer cette pensée de Saint Exupéry :

« Il faut pour exister, avoir autour de soi, des réalités qui durent ».

Nous aimions tous Léo, notre tristesse est grande et la vanité de nos paroles ne saurait aujourd'hui adoucir une part quelconque d'une telle souffrance ; alors, nous aimerions que notre silence, chargé de respect, de sympathie et d'affection, aide sa famille et ses amis, un tant soit peu dans une telle épreuve.

Léo a toujours montré qu'il était animé par la foi chrétienne et que la mort ne connaîtrait pas de victoire car il y avait une autre vie après la vie.

Adieu donc Cher Léo, tu nous laisses sur cette terre la fierté d'avoir été tes amis et nous garderons toujours, la certitude sympathique que tu fus et resteras toujours l'honneur de notre commune.

Adieu Cher Léo.

Félicitations à :

- **Madame Arlette POUCH**, créatrice et gérante de société éponyme de transports routiers de marchandises, qui a été nommée Chevalier de l'Ordre National du Mérite au titre du Ministère délégué PME, Innovation et économie numérique.
- **Monsieur Jean-Jacques FOUILLADE**, capitaine de réserve infanterie, qui a été nommé Chevalier de l'Ordre National du Mérite au titre du Ministère de la Défense.
- **Monsieur et Madame LAPOUGE**, qui ont fêté leurs noces d'or (50 ans).
- **Monsieur et Madame JAMIN**, qui ont fêté leurs noces d'or (50 ans).
- **Madame Nathalie CARRARA**, qui a reçu l'insigne du jeune musicien de la fédération musicale du Limousin (5 ans)
- **Monsieur Thierry CONSTANTY et Madame Marie Claude MICHEL**, qui ont reçu la médaille d'honneur de la fédération musicale du Limousin (15 ans)
- **Madame Karène MAYZONNADE et Monsieur Daniel MONTEIL**, qui ont reçu la médaille d'honneur bronze de la confédération musicale de France (20 ans)
- **Monsieur Jean CONSTANTY**, qui a reçu la médaille d'honneur or vétéran avec étoile de la confédération musicale de France (60 ans)
- **L'EHPAD de Donzenac**, pour sa nomination à la 1^{ère} place au classement national des maisons de retraite pour la 3^{ème} année consécutive.
- **Le Capitaine Jacques CHANOURDIE**, qui a reçu la médaille d'or des sapeurs pompiers volontaires pour 30 ans de service.
- **Le Caporal chef Régis BORDAS**, qui a reçu la médaille de vermeil pour 25 ans de service
- **L'Adjudant chef Pascal SOUBRENIE**, qui a reçu la médaille de bronze pour 20 ans de service.
- **Monsieur José COSTA**, Commandant de la brigade de Donzenac, qui a été promu au grade d'Adjudant chef.
- **Monsieur Michel DELENCLOS**, Adjoint au Commandant de brigade de Donzenac, qui a été promu au grade d'adjudant.
- **Monsieur Eric CLAVEL**, qui a été promu au grade d'Adjudant et a quitté la brigade de Donzenac, le 1^{er} novembre 2012.





2012
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...*

Intercommunalité

Donzenac approuve le schéma départemental de coopération communale et fera partie de la grande agglomération de Brive au 1^{er} janvier 2014.

Lors de la séance du 30 novembre 2012, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

o **Rappelle** le bilan positif de la Communauté de communes des 3A mais constate que les conditions de son maintien ne sont pas réunies ;

o **Considère que**, dans l'esprit de la loi de réforme des collectivités territoriales de décembre 2010, l'intercommunalité ne doit plus être conçue comme un outil de redistribution ou de prestations, mais comme une structure au service d'un projet commun pour un territoire avec une gouvernance et une organisation administrative appropriées ;

o **Souligne que**, dès lors, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne doit pas être compris comme un rattachement de communes à la Communauté d'agglomération de Brive, mais bien comme la naissance d'une nouvelle Communauté d'agglomération fondée sur un projet territorial commun et dotée d'une nouvelle gouvernance ;

o **Constata que**, pour la commune de Donzenac, la participation à cette Communauté d'agglomération a une justification en termes de bassin de vie et de développement, et qu'elle n'entraînera pas de conséquence négative pour les finances communales ;

o **Affirme que**, au sein de la Communauté d'agglomération, la commune restera l'échelon d'identité, de proximité et de cohésion sociale, tandis que la Communauté d'agglomération mettra en œuvre le projet territorial commun en assurant les synergies et en substituant la complémentarité à la concurrence par une approche de réseau ;

o **Considère que** le rôle de la commune pour l'action de proximité et le cadre de vie doit être garanti et conforté ; décide, en conséquence, que dans le cadre de la nouvelle Communauté d'agglomération, la commune de Donzenac exercera elle-même la compétence « enfance-jeunesse » et demandera à exercer la gestion de proximité de la compétence « petite enfance » ;

o **Prend acte** de l'intérêt de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dont l'objectif est la simplification et la rationalisation de l'intercommunalité en Corrèze, ce qui, à son sens, exclut la création de nouveaux syndicats intercommunaux parallèles ; et pose, par conséquent, comme principe général, que la commune de Donzenac exercera elle-même toutes les compétences qui ne seront pas attribuées à la Communauté d'agglomération ;

o **Dans cet esprit, se prononce en faveur du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et décide de ne pas proposer d'amendement à celui-ci.**

LA NOUVELLE GESTION DES DECHETS

La mise en place d'une nouvelle gestion des déchets sur notre territoire, décidée à l'unanimité des délégués des 102 communes du SIRTOM de la Région de Brive le 10 octobre 2010, a nécessité 2 ans de préparation intensive avec, d'une part, de nombreux appels d'offres concernant la mise à niveau de nos moyens (camions, informatique...) et, d'autre part, de nombreux échanges avec le Ministère des Finances et les institutionnels compétents (ADEME, Eco-emballages...).

A partir du 1^{er} janvier 2013, de nombreux changements vont être effectifs.

La Fréquence des collectes à Donzenac

Les ordures ménagères résiduelles : 1 collecte par semaine

- ✚ Lundi matin pour les lieux-dits « Les Mandaroux » et « La Bonnie »
- ✚ Vendredi matin pour le reste de la commune

Le tri sélectif : 1 collecte tous les 15 jours

- ✚ Lundi matin pour toute la commune

Les Contenants

Plusieurs types d'équipements sont disponibles en fonction des possibilités de stockage, de la longueur et de la topographie des voies, ou tout simplement des envies et des besoins de l'usager car ils sont **cumulables**.

Il s'agit :

- ✚ des bacs individuels pucés,
- ✚ des colonnes enterrées ou semi-enterrées avec fourniture d'un badge permettant l'ouverture des trappes,
- ✚ des bacs collectifs équipés d'une serrure à clé dans lesquels, seuls des sacs post payés, pourront être déposés,
- ✚ des sacs post-payés.



Le calcul de la part incitative

La nouvelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative est composée d'une part fixe correspondant à environ 80 % de la taxe actuelle fondée sur la valeur locative de l'immeuble, et à 20 % d'une part variable. Cette seconde part dite « part incitative » sera calculée en fonction de votre production réelle de déchets.



*Finis les mauvaises odeurs !
En cumulant un bac individuel avec un badge pour une colonne et/ou des sacs post-payés, vous pouvez vous débarrasser facilement des déchets malodorants.*



Installation des colonnes semi-enterrées au village de « Travassac »

En effet, quel que soit votre équipement (bac, colonnes, sacs...), **le volume du contenant utilisé et le nombre de présentations** (levées, ouvertures de trappes, retraits de sacs...) seront les uniques paramètres pris en compte dans le **calcul de la part incitative**. En outre, **seuls les déchets ménagers résiduels sont concernés**, la collecte du tri sélectif étant exclue de ce calcul.

Un **tarif unique au litre** s'appliquera au volume annuel consommé correspondant à votre production réelle de déchets. Ce tarif, fixé annuellement par le syndicat, découlera du rapport entre le montant à recouvrer pour équilibrer les dépenses du service et la quantité de déchet résiduels effectivement collectés pour l'année n-1, **sans aucun bénéfice pour le SIRTOM**. Un seuil minimum (ex. : 2500 L) sera pris en compte pour prévenir les incivilités.

A partir du 1^{er} janvier 2013 :

Votre production de déchets va être comptabilisée pour le calcul de la part incitative 2014. Elle figurera sur une ligne différente de la part fixe sur votre avertissement de taxe foncière 2014. Le détail (volume, levées, ouvertures de trappes...) sera consultable sur le site Internet du SIRTOM en utilisant le numéro invariant de l'avis d'imposition ou sera fourni sur simple demande.

Simulation de calcul de la part variable

Dans une année, 4 foyers présentent leurs déchets ménagers résiduels à la collecte dans les conditions suivantes :

- ✚ Le foyer A utilise un bac de 180 L qu'il présente 26 fois à la collecte.
- ✚ Le foyer B cumule un bac de 120 L qu'il présente 15 fois à la collecte et un badge pour une colonne qu'il utilise 11 fois en y déposant des sacs de 50 L.
- ✚ Le foyer C cumule un bac de 180 L qu'il présente 35 fois à la collecte et 25 sacs post-payés de 50 L.
- ✚ Le foyer D utilise 50 sacs post-payés de 50 L.

Quel serait le montant de la part incitative pour chaque foyer si l'on retenait un prix fictif de 0.0070 € / L ?

	FOYER A	FOYER B	FOYER C	FOYER D
BACS	180 L x 26 = 4680 L	120 L x 15 = 1800 L	180 L x 35 = 6300 L	
COLONNES		50 L x 11 = 550 L		
SACS			50 L x 25 = 1250 L	50 L x 50 = 2500 L
LITRAGE TOTAL	4680 L	2350 L	7550 L	2500 L
LITRAGE FACTURATION	4680 L	2500 L (seuil minimal)	7550 L	2500 L
PRIX FICTIF AU LITRE (non contractuel)	0.0070 €	0.0070 €	0.0070 €	0.0070 €
COÛT DE LA PART VARIABLE (venant s'ajouter à la part fixe)	32.76 €	17.50 €	52.85 €	17.50 €

La nouvelle gestion des déchets mise en place par le SIRTOM de la Région de Brive est une véritable avancée qui se traduit par :

- ✚ la **modernisation du service** (généralisation de la collecte en bacs) avec plus de sécurité pour nos agents et plus de propreté pour notre territoire ;
- ✚ la **prise en compte d'une incitation dans la cotisation** plus juste, plus transparente, plus responsable et plus efficace récompensant l'effort de tri ;
- ✚ l'**optimisation de la collecte** par l'extension du ramassage du tri sélectif en porte à porte et le redéploiement des points recyclage en milieu rural.



2012

DONZENAC

*Bien dans ma commune ...**Bien dans ma vie ...**Gendarmerie Nationale*

PREVENTION DES CAMBRIOLAGES

Les cambriolages restent une des menaces les plus importantes sur l'ensemble de la zone de compétence de la gendarmerie nationale. La communauté de brigades de DONZENAC / ALLASSAC n'est pas épargnée par l'augmentation du nombre de faits depuis plusieurs années. Même si les résultats en matière de résolution sont encourageants, quelques règles essentielles, en matière de prévention, sont toujours d'actualité.

A VOTRE DOMICILE :

- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, et même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

EN CAS D'ABSENCE DE COURTE DUREE :

- Fermez les volets et verrouillez les portes.
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée.
- Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple).
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillason, pot de fleurs, boîte aux lettres) ; déposez-les plutôt chez une personne de confiance.

EN CAS D'ABSENCE PROLONGEE :

- Fermez les volets et verrouillez-les. De temps en temps, faites-les ouvrir, si possible, par des voisins.
- Vérifiez la fiabilité des serrures et des verrous.
- Ne conservez pas à votre domicile d'importantes sommes d'argent.
- Evitez les cachettes plutôt classiques comme la salle de bain et la chambre. Trouvez plutôt une cachette originale connue de vous seul.
- Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à La Poste de le faire suivre (enveloppe de réexpédition).
- Ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absence, ou transférez vos appels si vous le pouvez.

EN CAS DE DECOUVERTE D'UN CAMBRIOLAGE A VOTRE DOMICILE :

- Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre.
- Prévenez immédiatement la gendarmerie
- Avant l'arrivée de la gendarmerie, interdisez l'accès des lieux à toutes personnes

***COMPOSEZ le 17 (appel gratuit)
et donnez à l'opérateur les renseignements demandés***

LES INCIVILITES LIEES AU BRUIT

Ce type d'infraction augmente d'années en années. Le manque de respect d'autrui, la méconnaissance des textes en la matière nuisent à l'ensemble de la population. Le bruit généré, tant dans la journée que la nuit, est souvent source de conflits entre voisins.

Les textes en matière de nuisances sonores sont complexes car l'ensemble des activités (tant commerciales, qu'industrielles ou de particuliers) sont réglementées.

Le décret n° 2012-943 du 09 mars 2012 fait désormais entrer dans le dispositif de l'amende forfaitaire (remise d'un timbre amende au contrevenant) la sanction de certaines de ces contraventions de 3ème classe, notamment :

- bruit, tapage nocturne troublant la tranquillité d'autrui
- aide ou assistance à une personne faisant du bruit ou tapage nocturne troublant la tranquillité d'autrui
- émission de bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme
- aide ou assistance à l'émission de bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme

Ces infractions font l'objet d'une amende de **68 euros**, en cas de paiement dans les 45 jours, à compter de la date de constatation de la contravention. A l'issue, l'infraction est majorée à hauteur de **180 euros**.



2012

DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...**Gendarmerie Nationale***LE STATIONNEMENT**

- Le stationnement reste une préoccupation majeure en matière de sécurité. Il a été réglementé dans l'agglomération de DONZENAC pour permettre une meilleure circulation et obtenir des conditions de sécurité maximales.
- Toutefois, Monsieur le maire reste encore destinataire de plaintes de riverains quant à des stationnements anarchiques, voire dangereux.
- En conséquence, il est de nouveau rappelé les conséquences du non-respect des règles en matière de stationnement :

INFRACTION	QUALIFICATION	SANCTION	MONTANT de l'AMENDE
Arrêt ou stationnement dangereux de véhicule	CONTRAVENTION de 4eme classe	Amende forfaitaire Retrait de 3 points Immobilisation du VL Suspension du Permis de conduire Mise en fourrière (éventuelle)	135 euros
Stationnement abusif de véhicule sur la voie publique : excédant 7 jours	CONTRAVENTION de 2eme CLASSE	Amende forfaitaire Immobilisation du VL Mise en fourrière (éventuelle)	35 euros
Arrêt ou stationnement gênant de véhicule sur un trottoir, passage ou accotement réservé aux piétons	CONTRAVENTION de 2eme CLASSE	Amende forfaitaire Immobilisation du VL Mise en fourrière (éventuelle)	35 euros
Stationnement gênant de véhicule en double file	CONTRAVENTION de 2eme CLASSE	Amende forfaitaire Immobilisation du VL Mise en fourrière (éventuelle)	35 euros
Arrêt ou stationnement gênant sur un emplacement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées	CONTRAVENTION de 4eme CLASSE	Amende forfaitaire Immobilisation du VL Mise en fourrière (éventuelle)	135 euros
Stationnement d'un véhicule dont le moteur n'est pas arrêté	CONTRAVENTION de 3eme CLASSE	Amende forfaitaire Immobilisation du VL	68 euros

Désormais, ces infractions seront relevées par PV électronique (Pve). L'infraction est saisie directement sur l'ordinateur et transmise via liaison sécurisée à RENNES, centre de traitement des infractions. Le contrevenant reçoit ensuite directement à son domicile le montant de l'amende à acquitter. Un « papillon » de couleur verte est apposé pour **AVIS** sur le pare-brise du véhicule.

*Gendarmerie Nationale
Communauté de Brigades de Donzenac / Allasac
05.55.85.69.50*



CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE DONZENAC



INTERVENTIONS ET SORTIES DE SECOURS

Les 34 sapeurs-pompiers volontaires de Donzenac ont réalisé plus de 300 interventions en 2012.

En cette année particulièrement sèche, en plus des accidents de circulation et des secours à victime toujours nombreux, les feux de végétaux, broussailles et forêts ont nécessité beaucoup d'interventions ou de renforts aux casernes voisines.

Nous vous rappelons l'arrêté préfectoral du 30 janvier 1997 :

« Du 15 février au 30 mai et du 1^{er} juillet au 30 septembre, il est formellement interdit à toute personne, y compris les propriétaires et leurs ayant-droit ou locataires, de porter ou d'allumer du feu, à l'intérieur ou jusqu'à une distance de 200 mètres, des bois, forêts, landes, friches et maquis »

Retrouvez l'intégralité du texte sur :

www.correze.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Territoire-et-cadre-de-vie/Foret-Filieres-Bois/Prevention-des-incendies-de-forets

CHANGEMENT DE GRADES ET DECORATIONS

L'adjudant Jérôme Robert a été promu lieutenant, le 23 juin dernier, après une formation de six semaines à l'école nationale des officiers de sapeurs-pompiers.

L'adjudant Gilles Bretagnolle et le sergent Gérard Alexandre ont reçu les appellations, respectivement, adjudant-chef et sergent-chef.

A la promotion du 4 décembre 2012, le capitaine Jacques Chanourdie reçoit la médaille d'or des sapeurs-pompiers volontaires pour 30 ans de service, le caporal-chef Régis Bordas la médaille de vermeil pour 25 ans de service et l'adjudant-chef Pascal Soubrenie la médaille de bronze pour 20 ans de service.

Félicitations à l'ensemble des promus et décorés



**CAPITAINE JACQUES CHANOURDIE, CHEF DE CENTRE ;
LIEUTENANT JEROME ROBERT, ADJOINT.**

Catégorie JARDINS

<i>Lauréats</i>	<i>Lauréats</i>
Mme MONRIBOT Chantal	Mme DEYZAC Laura
Mme FRAISSEIX Françoise	M. DESBOIS Jean-François
Mme ROUHAUD Renée	Mme DESBOIS Mireille
Mme REBIERE Raymonde	Mme ESTORGES Isabelle
Mme VALADE Claire	Mme LABROUSSE Betty



Catégorie BALCONS

<i>Lauréats</i>	<i>Lauréats</i>
Mme DOS SANTOS Isabelle	Mme PLATS Marie-Claude
Mme LACOMBE Claudette	Mme VINCENT Evelyne
Mme MAGNE Emilie	Mme CHAUVET Lydie
Mme DESCOUZIS Jeanne	Mme FAVEREAU Jacqueline
Mme RECH Renée	Mme ALLARD Marcelline
Mme CHRISTIEN Françoise	Mme CARRICO Isabelle
Mme MONTINTIN Huguette	M. MANZAGOL Philippe

Le Conseil Municipal félicite et remercie tous les participants qui contribuent à l'embellissement et à la mise en valeur de notre commune.





2012

DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...*

SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif en quelques mots

Sont concernés sur notre commune :

- ♦ Environ 370 installations
- ♦ 48 permis de construire déposés depuis mars 2010

Bien géré, l'assainissement non collectif permet de traiter de façon efficace, écologique et durable, les eaux usées des habitations qui ne peuvent être raccordées au tout-à-l'égout.

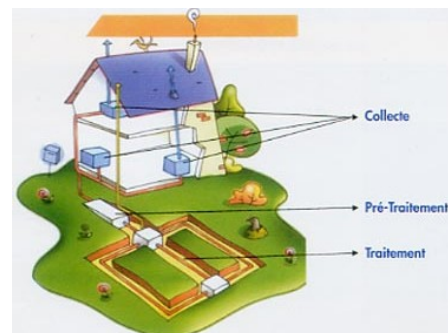
Cependant, en cas de dysfonctionnement, il peut être à l'origine de nuisances pour l'usager, le voisinage et de pollutions diffuses mettant en péril la qualité de nos nappes phréatiques et de nos cours d'eau.

L'assainissement non collectif, qu'est ce que c'est ?

Propriétaires d'un immeuble non raccordé au tout-à-l'égout, vous êtes concernés.

- ♦ L'assainissement non collectif désigne tout système effectuant la collecte, le pré-traitement, l'épuration et l'infiltration dans le sol des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement.

- ♦ Il permet le traitement des eaux usées dans des conditions satisfaisantes pour la santé publique et pour l'environnement (protection des nappes phréatiques et des ressources en eau).



Comment ça fonctionne ?

Un dispositif d'assainissement non collectif doit permettre trois opérations successives.

- ♦ **La collecte des eaux usées.** Les eaux de cuisine, des WC, salles de bain et des machines à laver doivent être collectées et dirigées vers le ou les dispositifs de pré-traitement.

- ♦ **Le pré-traitement (décantation).** Les particules solides, les matières en suspension et les graisses doivent être séparées des eaux usées. C'est le rôle de la fosse toutes eaux précédée éventuellement d'un bac à graisses.

- ♦ **Le traitement et l'infiltration des eaux dans le sol.** Les bactéries et micro-organismes présents naturellement dans le sol permettent « la dégradation » de la pollution organique.

- ♦ Les eaux traitées se dispersent ensuite dans le sous-sol.

- ♦ Les eaux usées sont traitées et infiltrées au niveau de l'épandage ou tout autre système réglementaire. Cet ouvrage est constitué d'un réseau de drains.

Le service public d'assainissement non collectif, un nouveau service de proximité

- ♦ Conseil aux usagers et aux professionnels par des techniciens spécialisés.
- ♦ Contrôle de la conception et de la réalisation des installations nouvelles ou réhabilitées.
- ♦ Contrôle du bon fonctionnement des installations existantes : après un premier diagnostic, des visites périodiques seront réalisées.

♦ le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial. Comme le service d'assainissement collectif, il est financé par une redevance perçue auprès des usagers (après service rendu) et non par l'impôt.

Mission confiée au CPIE :
Willy Grüneisen, technicien SPANC,
06.32.22.06.41,
gruneisen.cpie19@yahoo.fr

Quelques règles à respecter

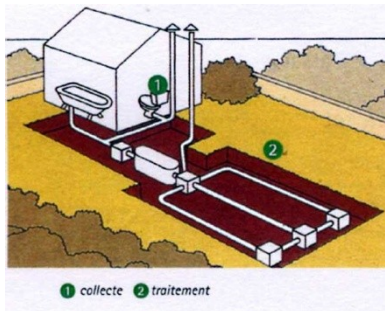
Le propriétaire :

- ♦ permet et facilite l'accès à son installation aux techniciens du SPANC.
- ♦ consulte le SPANC pour toute installation neuve ou pour la réhabilitation d'une installation existante.
- ♦ assure la pérennité de son installation.
- ♦ effectue le nettoyage régulier du bac à graisses (s'il existe) et pré-filtre de sa fosse et fait réaliser une vidange de la fosse toutes eaux..

Le contrôle d'un assainissement non collectif neuf

Si vous projetez de construire ou de réhabiliter une habitation, vous devez réaliser un assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur (07/03/2012).

Avant les travaux : le contrôle de conception



Cette procédure vise à valider l'adaptation de la filière projetée aux contraintes liées à votre parcelle. Une étude de sol et de filière à l'échelle parcellaire (texture, perméabilité, topographie) peut être réalisée lorsqu'un particulier dépose une demande de permis de construire. Le technicien en charge du dossier donne alors son avis (rédaction d'un document administratif remis au propriétaire) sur la conformité de la filière proposée (implantation, type, dimensionnement) avec l'aptitude du sol à l'épuration.

Après les travaux : le contrôle de réalisation

Il vise à apprécier la conformité des travaux réalisés. Le technicien SPANC vérifie, avant le remblaiement de l'ouvrage, que le dispositif d'assainissement a été installé en respectant l'avis qui avait été émis et les règles en vigueur.

Ce contrôle donne lieu à la délivrance d'un second document administratif puis d'un certificat de conformité si aucune réserve n'a été relevée.

Le montant de ce service est de 170 €. Il est financé à hauteur de 155 € par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le particulier ne paye donc que 20 € pour ce service.

Le contrôle d'un assainissement collectif existant

Ce contrôle sera progressivement réalisé sur l'ensemble des installations existantes.

Le diagnostic de l'existant

Comme la réglementation le prévoit, le technicien du SPANC doit réaliser le diagnostic de votre assainissement individuel. L'objectif est de dresser un état des lieux de la qualité de l'assainissement non collectif sur le territoire. Il permet également de référencer les installations qui portent atteinte à la salubrité publique (ex : rejet direct au fossé) ou à la qualité des eaux superficielles (ex : rejet direct au ruisseau) ou souterraine (ex : absence totale de système d'assainissement).



Les travaux de réhabilitation éventuels incombent d'abord au propriétaire qui reste juridiquement responsable du maintien de son installation en bon état de fonctionnement. Ce contrôle donne lieu à la délivrance d'un document administratif qui reste une pièce notariale importante en cas de vente. Le montant de la redevance pour ce service est de 47 €. Elle est financée en partie par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. De ce fait, le particulier ne paye que 30 €.

Le contrôle de fonctionnement

Par la suite, un contrôle de fonctionnement sera réalisé, tous les 4 ans, sur votre installation. L'objectif de ce contrôle est de suivre l'entretien et le bon fonctionnement de la filière, et notamment, la fréquence des vidanges de la fosse et la destination des boues dans le cadre de la politique globale de gestion des déchets (l'élimination par un professionnel agréé des matières de vidange doit donner lieu à la remise d'un certificat de vidange à l'occupant).

Et les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif ?

Les travaux prévus au schéma directeur d'assainissement collectif approuvé en 2000 seront achevés en 2013/2014 avec le chantier du village de « La Rochette ». Dès lors, un nouveau schéma devra être élaboré dans le but de planifier les extensions possibles.

Toutefois, compte-tenu de la réforme actuelle de l'intercommunalité et du fait que la compétence « assainissement » pourrait être transférée au futur établissement public de coopération intercommunale dont fera partie la commune, il convient de différer le lancement de cette étude dans l'attente de connaître la collectivité compétente.

Il est donc conseillé aux propriétaires d'installations individuelles pour lesquelles des travaux de réhabilitation sont préconisés de faire bon usage du délai de 4 ans qui leur est imparti. Des opérations d'extension du réseau collectif pourraient être programmées avec la possibilité pour eux de se raccorder, évitant ainsi le coût parfois très important des travaux de mise aux normes. Bien évidemment, cette recommandation est faite sous réserve des prescriptions du rapport de contrôle des installations individuelles et ne saurait s'appliquer aux situations d'urgence ou de pollution aggravée.

Année scolaire 2012 - 2013

L'école de Donzenac compte 295 élèves, répartis comme suit :

Maternelle	Mme Yvette PEUCH	Classe de PS	30 élèves
	M. Dominique AUJOL	Classe de PS-MS	28 élèves
	Mme Anne BOST	Classe de MS - GS	28 élèves
	Mme Michèle HEBTING	Classe de GS	22 élèves
Primaire	Mme Tiffany AUCONIE	Classe de GS-CP	25 élèves
	Mme Katia LATREILLE	Classe de CP-CE1	22 élèves
	M. Frédéric LAGARDE	Classe de CE1	23 élèves
	Mme Annick ROQUES	Classe de CE2	27 élèves
	Mme Céline PESTOURIE	Classe de CE2 - CM1	25 élèves
	Mme Laure SCLAFER	Classe de CM1 - CM2	25 élèves
	Mme Valérie RUFINO	Classe de CM2	28 élèves
	Mme Faustine PARES	Classe de CLIS	10 élèves

Cette rentrée scolaire 2012 fut marquée par l'ouverture d'une 12^{ème} classe à l'école. Cette classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) accueille 10 élèves. Ces enfants, en difficulté ou en situation de handicap, suivent un cursus scolaire personnalisé. Cette classe fait partie intégrante de l'école et les élèves sont inclus au sein des différentes classes de l'école, selon leur niveau, dans le cadre de leur projet personnalisé.

En cette rentrée scolaire, l'école de Donzenac a également accueilli 4 nouveaux enseignants. Mme Tiffany AUCONIE enseigne en classe de GS - CP. Mme Faustine PARES a en charge la classe de CLIS. Mme Emilie VANDOOREN assure la décharge de direction et a en charge la classe de CM2 de Mme Rufino, les lundis et jeudis, et la classe de GS de Mme Hebting, les vendredis. Mme Rivière a été nommée sur un poste-renfort pour aider au travail au sein des classes.

Cette rentrée a été marquée par la mise à disposition des élèves d'un deuxième tableau blanc interactif.

Les projets pédagogiques de cette année scolaire restent variés et dans la continuité des actions engagées: USEP, Ecole et cinéma, Prévention routière, Voyages scolaires ; 2 concerts JMF seront présentés cette année à Donzenac.

L'école maternelle poursuit ses activités autour du jardinage. Des projets sur la faune, la flore et l'eau, seront menés en primaire. Les CM2 s'engageront dans un projet écocitoyen.

En musique, cette année, les enfants vont travailler sur le thème de la chanson française. Ils vous présenteront leur travail, à travers un spectacle, à l'occasion de la fête de l'école.

Dans le cadre de l'appariement entre la commune de Donzenac et la ville de Sikasso au Mali, l'école va poursuivre sa correspondance avec une école de Sikasso.

Rétrospective sur l'année scolaire 2011 - 2012

L'année scolaire passée fut très riche en sorties et activités éducatives. Les élèves de Donzenac ont pu bénéficier de nombreux temps forts, riches en découvertes.

- Les élèves de l'école étaient inscrits à l'action « Ecole et cinéma ». Les élèves de moyenne section et de grande section ont pu aller au cinéma une fois ; les élèves de l'élémentaire ont pu voir trois films durant l'année. Les séances ont lieu, au cinéma le Rex, à Brive.



- Les élèves de **CM1** ont mené un **projet autour du plaisir de manger**. Ils ont effectué des recherches sur les recettes locales, les habitudes culinaires. Les enfants ont participé à la rédaction des menus du restaurant scolaire. Les enfants ont posé des questions au personnel de restauration scolaire et ont présenté leur travail, sous forme de magazine. Ce fut une expérience originale et très intéressante pour les élèves. Merci à Annie et à tous ceux qui les ont aidés.



- Côté sport, les **CE2**, **CM1** et **CM2** ont participé aux rencontres sportives organisées par l'**USEP** : cross, basket, athlétisme, hand, jeux d'opposition.



La classe de **CM2** a mené un **projet rugby** en partenariat avec le club du **CAB**. Les élèves ont travaillé avec des joueurs professionnels. Le projet a été clôturé par une belle rencontre rassemblant toutes les classes participantes sur le stadium de Brive pour un tournoi très apprécié.

La classe de **CM1-CM2** a mené un projet danse. Les élèves ont créé une chorégraphie qu'ils ont présentée dans le cadre de l'action « Danse et dis ».



Ils se sont également produits à Brive lors des journées « Danse en mai ». Une grande soirée à la patinoire de Brive a permis, à toutes les classes ayant travaillé en danse, de montrer leur création. Les **GS** et les **CE1** ont découvert les activités athlétiques et les jeux collectifs.

- Les élèves de la classe de **CP** ont participé à la **semaine du jardinage à l'école**. Avec le soutien de la jardinerie GammVert, ils ont planté des plants, des bulbes, semé des graines. Beaucoup de plaisirs partagés autour des bacs de terre.

- Les classes de l'école maternelle sont allées visiter les jardins de Colette à Varetz. Des ateliers autour du jardin sont adaptés aux enfants.

- Les élèves de **CE2** ont été sensibilisés aux règles de **prévention routière**. Après un travail en classe et l'intervention d'un gendarme de Donzenac, les enfants ont passé l'épreuve du **Permis piéton**. Tous les enfants ont réussi. La remise des permis a eu lieu en présence de la municipalité et des parents des élèves.



- Comme chaque année, la **municipalité a offert aux élèves de CM2, un voyage à Paris**. Au programme:



Le musée du Louvre et ses grands chefs-d'œuvre, le matin, la grande galerie de l'évolution et le passage devant les grands monuments parisiens, l'après-midi. La photo de groupe devant la tour Eiffel reste l'incontournable souvenir de cette journée-découverte de Paris.

Une belle et grande journée à Paris pour les enfants!

- La classe de **CM2** a participé à l'action « Médiathèque en fête ». Les élèves ont écrit des poèmes sur le thème de la chanson, de l'écriture et de l'enfance. Les poèmes ont été illustrés et affichés à la médiathèque de Donzenac.

Merci à Lydia, pour son travail, auprès des élèves de l'école. Chaque enfant peut profiter de cet espace, pour apprendre, lire, faire des recherches, avoir du plaisir à lire ou à écouter des histoires.

- Les classes du **CP** au **CE2** ont profité des animations proposées par la maison de la chasse et de la pêche. Les enfants apprécient de travailler sur le thème des animaux et des écosystèmes.



- Un moment fort de l'année scolaire est aussi la **fête de Noël**. Un spectacle a été offert aux enfants de la maternelle. Ils ont ensuite reçu la visite du



Père-Noël chargé de cadeaux pour les classes. Les enfants ont partagé, avec lui, le goûter de Noël.

A l'école primaire, c'est autour d'un film et d'un bon goûter offert par la municipalité que les enfants se sont réunis.



- Dans le cadre du travail effectué en musique, les enfants ont chanté des **chants de Noël** pour leurs parents et amis, sous la forme d'un petit concert dirigé par Karen Picarda, en l'église de Donzenac. Tous les enfants ont pu participer à travers deux concerts. Ce moment fut très apprécié de tous.
- Les élèves de CM2 ont pu visiter le **collège d'Allasac**. A cette occasion, ils rencontrent le personnel de l'établissement. Une visite des locaux est organisée; un temps de discussion permet aux futurs collégiens de poser toutes les questions qu'ils souhaitent pour préparer au mieux leur arrivée au collège. **Nous souhaitons aux nouveaux 6^{èmes} une excellente année scolaire.**
- Au musée J. Chirac à Sarran, les élèves ont étudié les œuvres de Picasso et ont participé au projet Kids Guernica, en créant des éléments d'une fresque, sur le thème de la paix. 
- Les **voyages scolaires** de fin d'année ont conduit les classes de la maternelle à visiter le **parc animalier de Gramat**. Les classes du primaire sont allées à divers endroits : les CM1 au château de **Castelnaud**, les CE2-CM1 et CE2 au **château de Beynac**, les CP au gouffre de la Fage.
- Au mois de juin, les enfants ont pu retrouver les joies des activités aquatiques, à la piscine de Donzenac.
- La classe de CE2 a mené un **projet autour du poney**. Les enfants ont beaucoup apprécié les séances au poney-club du Mas à Donzenac.
- Les CE1, eux, ont passé deux jours au centre équestre de Chamberet pour découvrir l'équitation et les activités de pleine nature.
- La fête de l'école a eu lieu, le 23 juin 2013, au gymnase de Donzenac. Les enfants de maternelle ont partagé une après-midi de jeux autour de stands très variés. 
- L'école primaire a travaillé toute l'année sur les chansons extraites de comédies musicales. Les genres étaient variés, le travail diversifié, chants et danses se sont mêlés. Lors du spectacle de la fête de l'école, chacun a pu apprécier tout l'enthousiasme et le plaisir des élèves. Nous remercions encore **Karen Picarda**, la professeur de musique. Bravo à tous.

Les parents d'élèves ont assuré la continuité de la journée en proposant un apéritif et un repas. Merci à tous les parents qui ont contribué à la réussite de cette journée.

L'école remercie toutes celles et ceux qui ont pris part aux diverses manifestations et répondu à ses sollicitations durant toute l'année.

Pour retrouver l'actualité de l'école, vous pouvez consulter le blog entretenu par les représentants des parents d'élèves. En voici l'adresse: <http://parentsdonzenac.canalblog.com>



En 2012, l'EHPAD s'est lancé dans une démarche de santé publique de proximité à travers des actions ciblées de prévention et d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

Son projet, intitulé « Programme Santé », se traduit par la mise en place d'ateliers de stimulation des capacités physiques et cognitives adaptés aux personnes âgées.

Faisant suite à un appel à projet lancé par l'ARS du Limousin, cette expérimentation a vocation à reconnaître l'EHPAD dans son positionnement d'établissement pilote en matière de santé publique sur le département de la Corrèze.

LE PROGRAMME SANTE DE L'EHPAD « L'Abri du Temps »

Le « programme Santé » s'adresse aux résidents de l'EHPAD de DONZENAC et à la population âgée de plus de 60 ans habitant la commune. Il comporte des ateliers « SPORT » et « MEMOIRE » qui se déroulent à l'EHPAD et qui sont encadrés par des professionnels diplômés.

Les objectifs du « Programme Santé » sont les suivants :

- Prévenir la dépendance liée à l'âge
- Prévenir les chutes et les risques associés
- Informer et sensibiliser le public sur le processus de fragilisation des personnes âgées
- Maintenir leur niveau d'autonomie
- Retarder la survenue des limitations fonctionnelles et cognitives
- Rompre l'isolement des personnes âgées
- Favoriser le lien social par des échanges et la dynamique de groupe



Un bilan de pré admission est effectué en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD.

Les groupes pour chaque atelier sont déterminés en fonction du niveau d'autonomie et de capacité de la personne. Chaque atelier est composé de 15 participants maximum et chaque session s'effectue sur 12 semaines consécutives.

ATELIER « SPORT »



Encadré par un Educateur Sportif Spécialisé, l'atelier « Sport » répond au Programme Intégré d'Equilibre Dynamique (PIED). Il se traduit par des séances d'activités physiques visant à améliorer l'équilibre, la force des jambes et le sentiment d'efficacité personnelle par la pratique régulière de sport. Ils ont lieu le LUNDI et VENDREDI de 14h30 à 16h30



ATELIER « MEMOIRE »



Encadré par une Psychologue, l'atelier « Mémoire » a pour objectif majeur d'entraîner les capacités cérébrales des participants en travaillant la mémoire récente ou ancienne et de favoriser le lien social par la dynamique de groupe. Ils ont lieu le MERCREDI de 14h30 à 16h30.



Ce programme réservé exclusivement aux résidents de l'EHPAD en 2012 a vocation à se développer en 2013 en s'adressant à la population âgée de DONZENAC. Les personnes intéressées par ces activités seront les bienvenues et sont invitées à se présenter à l'EHPAD.

De même, tout au long de l'année, l'établissement qui a été reconnu pour la troisième année consécutive parmi les meilleurs établissements de France avec la note de 10/10, a poursuivi sa démarche qualité institutionnelle qui est un axe central d'amélioration des prestations apportées aux résidents.

Un important travail a été réalisé, au niveau du service restauration, par l'élaboration et la mise en pratique du Plan de Maîtrise Sanitaire. Respectant les normes en vigueur, en matière de vigilance alimentaire, celui-ci intègre l'action mise en place dans le cadre de l'Agenda 21, à savoir, un plat biologique par mois.

Dans une optique d'ouverture vers l'extérieur, l'EHPAD continue de proposer un service de repas à emporter qui a vocation à améliorer la vie quotidienne des personnes âgées vivant à domicile en leur proposant des menus équilibrés et variés. Les personnes qui en éprouvent le besoin peuvent s'inscrire à l'EHPAD afin d'y retirer leurs repas.

De plus, afin de préserver le lien social et favoriser les échanges et le dialogue, des partenariats ont été développés avec les acteurs locaux et se traduisent par :

-L'atelier lecture, animé par Lydia, agent de la Médiathèque, favorise l'écoute et permet l'accès à la culture par le prêt d'ouvrages.

-L'atelier informatique, animé par Charlène, agent de l'Espace Public Numérique, initie les résidents à l'utilisation des différentes fonctionnalités de la tablette numérique « Sensilia », objet d'expérimentation mis en place par le Conseil Général de la Corrèze. Cet atelier, très apprécié des résidents, entraîne un réel engouement au sein du Cyber Café.

De même, l'établissement a organisé de nombreuses animations et festivités pour le grand plaisir des résidents. Nous pouvons citer plus particulièrement :



Janvier : Remise des calendriers par les enfants de Donzenac



Février : Repas à thème Bistrot «Au Petit Gamadou »



Juin : Loto en partenariat avec le Club du Cantou



Juillet : Excursion au village du Bournat (24), réplique d'un bourg du 19^{ème} siècle.



Août: Barbecue Géant à l'ombre du parc de l'EHPAD



Septembre: Visite du Musée du Compagnonnage (Journées du Patrimoine)

Nous remercions la municipalité de Donzenac et tout particulièrement, Lydia et Charlène pour leur implication et leur investissement dans l'animation de leurs ateliers auprès des résidents.

Nous souhaitons à tous de très joyeuses fêtes de fin d'année !

JANVIER



Chocolats à l'EHPAD



Signature contrat Enfance - Jeunesse



Vœux à l'EHPAD



Vœux du Maire

FEVRIER



Réunion des associations

MARS



Assemblée générale de l'Office de Tourisme



Carnaval à l'EHPAD avec l'ALSH

AVRIL



Remise des fourragères



Voyage des CM2 à Paris

MAI



Accueil d'une délégation de Wolframs Eschenbach

JUIN



Remise des permis piétons à l'école

LES CEREMONIES



Cérémonie de la FNACA



Cérémonie du 8 mai



Cérémonie du 18 juin



Cérémonie du 14 juillet



Cérémonie Jean Burin



Cérémonie du 11 novembre

JUIN



Sur le chemin de Compostelle

JUILLET



Bal populaire du 14 juillet



L'USD gagne la coupe de la Corrèze

JUILLET



L'EHPAD classé 1^{er} au classement national des maisons de retraite EHPAD



Pot d'accueil au camping

AOÛT



Passage du Paris-Corrèze

AOÛT



Fête d'Espeyrut



Fête médiévale

SEPTEMBRE



Forum des Associations



Rentrée des classes

OCTOBRE



Soirée musicale franco-allemande

NOVEMBRE



La Sainte Cécile par l'Avenir de Donzenac

DÉCEMBRE



Téléthon 2012

LES EXPOSITIONS



Mme Thierry
A la Chapelle des Pénitents



Expoliée
à la Maison du XIII^{ème}



M. Raoux
à la Maison du XIII^{ème}



Corrèze Habitat
à la Maison du XIII^{ème}

*Au cours de l'année 2012,
et dans le cadre de sa démarche participative « Agenda 21 »,
la Commune de Donzenac a proposé aux Donzenacois, un concours photo intitulé
Zoom sur ma Commune.*

*Ce concours, dont le thème était libre, avait pour fil rouge,
la mise en valeur du patrimoine donzenacois.*

*Lors de la Semaine du Développement Durable, du 1^{er} au 07 avril 2012,
un jury donzenacois a voté pour élire les trois plus belles photos.*

*Le 1^{er} Prix a été attribué à Mademoiselle Gaëlle Lascaux
dont la photo fait la couverture de votre Bulletin Municipal 2012*



2^{ème} Prix :

Enfants du Multiaccueil de Donzenac



3^{ème} Prix :

Monsieur Claude Ratier

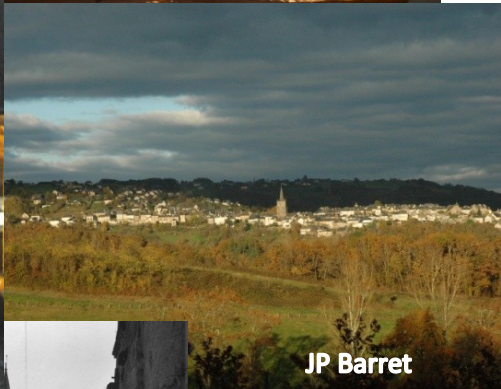
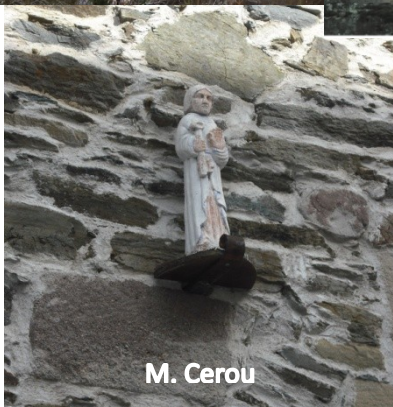
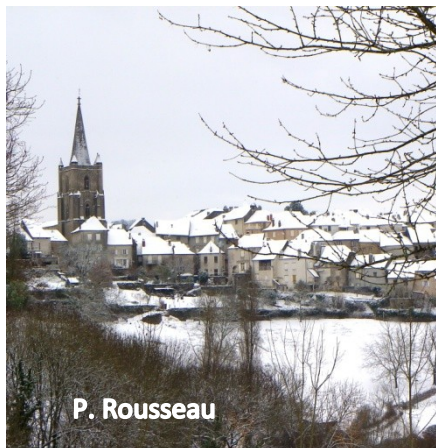
***Nous remercions vivement les nombreux participants
qui nous ont permis de redécouvrir Donzenac à travers leurs yeux d'artiste,
et nous les invitons à renouveler l'aventure pour l'édition 2013
qui aura à nouveau lieu, à l'occasion de la Semaine du Développement Durable.***

Cette année, le concours aura pour thème « la Place de la Halle » et « le village de Travassac ».

Les photos devront respecter le cahier des charges suivant :

- *format numérique*
- *orientation portrait*
- *retouche informatique interdite*

Voici une sélection des photos présentées lors du concours.





2012

DONZENAC

Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...

Tarifs 2013

Restaurant scolaire

Quotient Familial	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant
de 0 à 5 500 €	3.15	2.85	2.60
de 5 501 à 10 000 €	3.35	3.05	2.75
>= 10 001 €	3.65	3.25	2.95

Facturation au Prix Moyen des Tarifs par famille en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Enseignants 5,80 €

Droits de place

Journée/m² 2,30 € Trimestre/m² 12,40 € Spectacle 57,00 €
Cirque (plein air) 20.00 €

Locations salles

Foyer communal « A. Morand »

Toutes les salles sont gratuites pour les activités et manifestations des associations

Petite salle ou Salle des Aînés 90,00 €

Grande salle : utilisateur local 127,00 €

Grande salle : utilisateur extérieur 970,00 €

Salle de Travassac

Été 52,00 €

Hiver 84,00 €

Salle d'Espyrut

Été 50,00 €

Hiver 74,00 €

Maison du XIII 90,00 €

Caution pour l'entretien de toutes les salles 200.00 €

Location de chapiteaux

Particuliers et professionnels domiciliés à Donzenac, installation sur le territoire communal :
(Transport, montage et démontage assurés par les services techniques municipaux)

Chapiteau 8 m x 8 m = 400 € pour 2 jours

Chapiteau 16 m x 8 m = 500 € pour 2 jours

Taxe d'assainissement

Partie fixe 32,80 €

m³ d'eau consommé 1,28 €

Participation à l'assainissement collectif 1710 €

Tennis extérieurs

Ticket individuel 7.00 €

Carte adultes 3 mois 31,00 €

Ticket collectif 12.00 €

Carte enfants 3 mois 24,00 €

Carte semaine 15.00 €

Funéraire

Concession cimetière 34,00 € /m²

Colombarium : 15 ans : 440,00 €

30 ans : 780,00 €

Perpétuité : 1120,00 €

Caveau provisoire

3 premiers mois 34,00 €

Mois supplémentaire 10,50 €



2012

DONZENAC

Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...

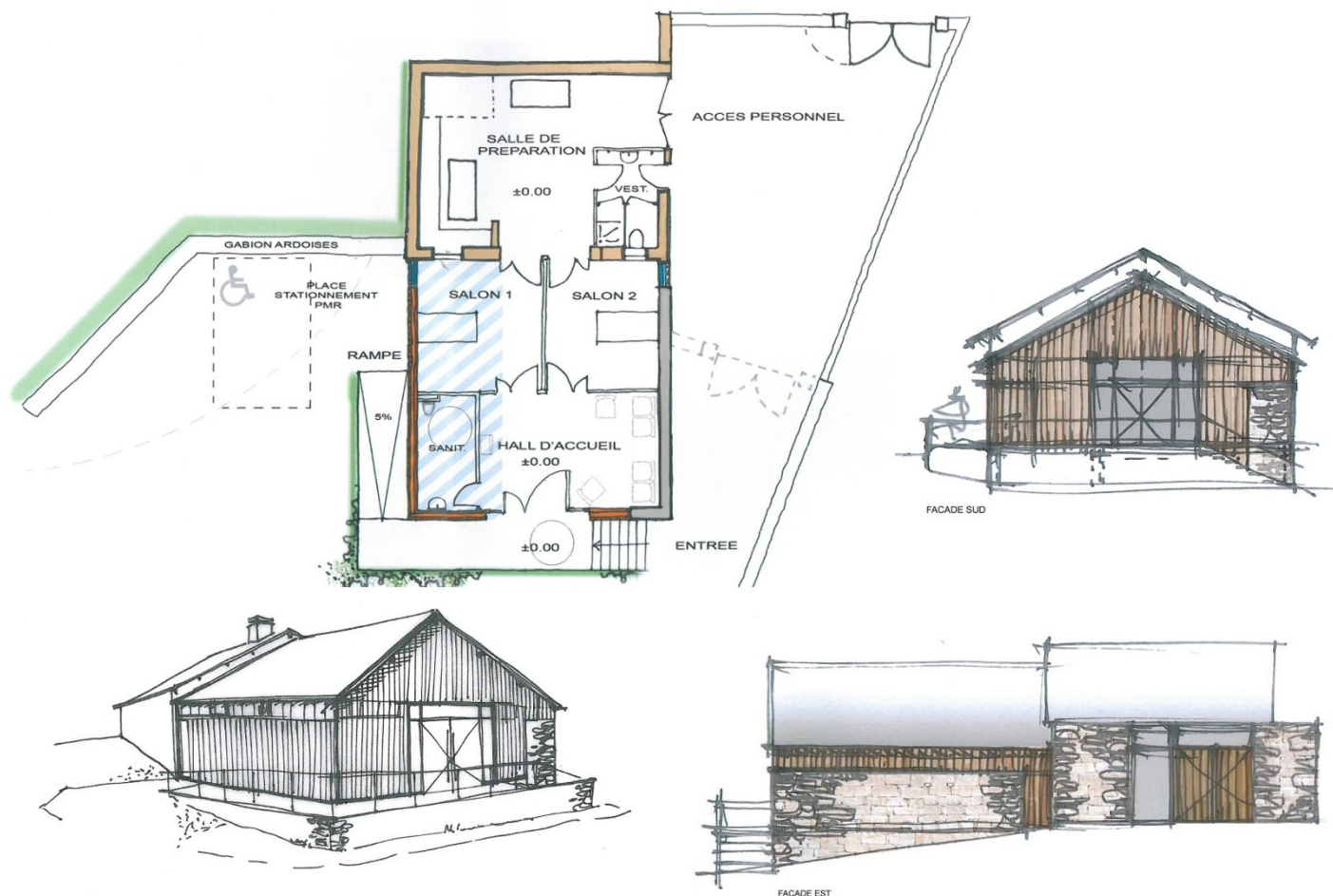
Tarifs 2013

<i>Piscine</i>				
	Adultes	Enfants	Visiteurs	Centres de loisirs
Une Entrée	2.80 €	1.70 €	1.60 €	1.20 €
Carte 10 bains	21.00 €	9.00 €		

<i>Prestations techniques</i>					
Tracteur + giro (heure)	heure	64,00 €	Camion 12T (tour)	tour	64,00 €
Tracto-pelle (heure)	heure	86,00 €	Camion 3,5 T (tour)	tour	54,00 €
Personnel service technique	heure	40,00 €	Goudronnage (surface inf à 20 m2 en limite du DP)	m ²	23,00 €
<i>Divers</i>					
Praticables	2j/m2	6,00 €	Tonne à eau	jour	11,00 €
Lot 1 table+2 bancs	jour	6,00 €	Tonne à eau	semaine	55,00 €
Chaises	WE	0,70 €	Tonne à eau	mois	264,00 €
Broyeur	1/2J	80,00 €	Chapiteau 8X8	2j	400,00 €
Broyeur	jour	160,00 €	Chapiteau 8X16	2J	500,00 €
Photocopies Adm		0,18 €	Garage	mois	50,00 €
Photocopies A4	noir	0,30 €	Photocopies A3	noir	0,50 €

<i>Camping</i>			
	<i>Juil-Août</i>	<i>Autres</i>	
<i>Emplacement</i>	<i>5,3</i>	<i>5,30 €</i>	
<i>Adulte</i>	<i>5,5</i>	<i>4,80 €</i>	
<i>Enfants < 3 ans</i>			
<i>Enfants > 3 ans < 15 ans</i>	<i>4</i>	<i>Gratuit</i>	
<i>Electricité</i>	<i>4</i>	<i>4,00 €</i>	
<i>Animal</i>	<i>2</i>	<i>2,00 €</i>	
<i>Garage mort</i>	<i>4</i>	<i>4,00 €</i>	
<i>Cycliste ou marcheur</i>	<i>7</i>	<i>6,40 €</i>	
<i>Camping-car</i>	<i>14</i>	<i>12,00 €</i>	
<i>Jeton buanderie</i>	<i>3,8</i>	<i>3,80 €</i>	
<i>Wifi à la journée</i>		<i>1,00 €</i>	
<i>Wifi à la semaine</i>		<i>5,00 €</i>	
<i>Chalets (hors saison)</i>			
	<i>4 places</i>	<i>6 places</i>	<i>8 places</i>
<i>WE</i>	<i>80,00 €</i>	<i>85,00 €</i>	<i>90,00 €</i>
<i>Semaine</i>	<i>160,00 €</i>	<i>170,00 €</i>	<i>180,00 €</i>
<i>Mois</i>	<i>640,00 €</i>	<i>680,00 €</i>	<i>720,00 €</i>

Construction d'une maison funéraire



Révision simplifiée du PLU afin de permettre l'extension de 6000 m² de l'entrepôt STEF.

Aménagement d'un terrain multisports à la Rivière.

3^{ème} tranche du PAV de la Rochette

Rappel règlement P.L.U.

Les menuiseries de couleur blanche sont interdites sur l'ensemble de la commune sauf en zone UAc.

Dans le bourg de Donzenac ainsi que celui de Travassac, les menuiseries en PVC sont interdites. Les couvertures devront être réalisées en ardoise.

Tous travaux doit faire l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. Il est préférable de prendre contact avec les services techniques pour la réalisation de ces documents.



2012

DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...*

Vœux

Bienvenue



Yves Laporte, Maire,



et l'équipe municipale et le personnel communal,

vous souhaitent de bonnes fêtes et une excellente année 2013.

Vœux du Conseil Municipal

La traditionnelle cérémonie des vœux du Conseil Municipal,
ouverte à tous les habitants, aura lieu le :

**Samedi 12 janvier 2013 à 18 h 00,
au Foyer Communal A. Morand.**

Personnel communal

Nous formulons nos vœux de parfaite adaptation et de réussite dans leurs fonctions à :



Jérôme Vidal
Agent du restaurant scolaire (cuisine)



Annabelle Doulcet
Assistante CLIS

***Bienvenue à tous les nouveaux habitants
et tous nos vœux de bonne intégration.***



Donzenac / Etats-Unis - Chine :

Cette année, M. Laporte, Maire, a eu l'honneur de célébrer le mariage unissant Paul Labrousse, trader financier à New-York, fils de Mme et M. Bernard Labrousse et petit-fils du docteur Jacques Labrousse, et Qing Qiao, consultante, née à Shanghai (Chine).

Ce mariage international a donc réuni deux cultures éloignées et cependant si proches. Le maire a souligné combien les échanges universitaires favorisent le rapprochement des jeunes tout en précisant que, même si le travail les éloigne de leurs racines, qu'ils y reviennent avec plaisir pour célébrer les grands événements de leur vie.

Yves Laporte a souhaité la bienvenue aux parents de Qing, ex-ambassadeur de Chine en Bulgarie et aujourd'hui Directeur général d'une grande entreprise de Shanghai à Saint-Pétersbourg (Russie). Il a félicité les jeunes mariés et leur a exprimé tous ses vœux de bonheur.



Donzenac / Argentine :



Une partie de la famille Chicou, originaire de Donzenac, s'est expatriée en Argentine il y a maintenant plusieurs générations. M. Chicou, aujourd'hui chef d'entreprise, a baptisé sa société aérienne « Donzenac » et apposé le blason de Donzenac sur les avions de sa compagnie, témoignant ainsi de son attachement à ses racines donzenacoises.

Donzenac / Canada :

M. et Mme Labrousse Dominique résidant rue Jean Monnet, possèdent à Québec, plusieurs entreprises, dont une, iClass Canada, spécialisée en informatique dans la distribution de matériel (Canada, Etats-Unis) pour les établissements scolaires (Tableau Blanc Interactif, activote, etc...) Ils ont, à l'occasion d'un court séjour à Donzenac, offert un lot d'activotes (32) pour l'école ou le conseil municipal. Le Maire les a chaleureusement remerciés. Ces boîtiers numériques seront très utilisés lors des QCM ou des quizz organisés à l'école pour tenir éveillés les enfants aux nouvelles technologies.





2012

DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...*

Associations

Associations Donzenacoises

Notre commune compte de nombreuses associations ; au cours de l'année 2012, nous en avons accueilli de nouvelles tandis que d'autres cessaient leurs activités.

Ces associations sont fréquentées par plus de la moitié de la population. Cette participation est importante et reflète l'intérêt des Donzenacois à participer et à s'intégrer activement à la vie locale.

Cette richesse et cette diversité associative sont également la preuve que le « vivre ensemble » et la mobilisation sur des projets partagés sont bien concrets dans notre commune.

Le forum des associations (1^{er} ou 2^e samedi de septembre, au gymnase) est l'occasion chaque année, pour vous, de rencontrer les responsables associatifs qui s'investissent avec dévouement afin d'offrir à chacun de nous de nombreuses occasions d'échanger, de partager et de participer à l'animation de notre commune, dans la convivialité.

La synergie entre les différentes associations leur permet notamment de se retrouver autour de projets communs. Le plus bel exemple en est le Téléthon, pour lequel, cette année encore, de nombreuses d'associations se sont mobilisées et ont œuvré ensemble au déroulement de cette journée.

Je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des bénévoles des associations qui ne ménagent ni leur temps, ni leur disponibilité et apportent un esprit de solidarité concret et vivant, bénéfique à tous les habitants.

Bonne année associative 2013 à tous.

Pluvieuse... Mais heureuse!

Tel pourrait être le résumé de la 15^{ème} édition de la Fête Médiévale. Quinze ans déjà que notre cité médiévale se pare de ses plus beaux atours moyenâgeux, le temps d'un week end. Si la météo nous a fait défaut cette année, l'ambiance chaleureuse et conviviale de la fête n'en a pas pour autant pris l'eau! Réunis sous les tavernes, les visiteurs ont pu profiter des ripailles et animations musicales proposées à l'abri des caprices du ciel. Quand ce dernier voulait bien se montrer plus clément, les spectateurs pouvaient admirer les démonstrations de vol de rapaces mais aussi les déambulations burlesques des saltimbanques. Au détour des rues, le public découvrait des artisans, locaux mais aussi lointains, tous passionnés par leurs métiers et désireux de partager leur savoir faire. Donzenac et sa médiévale n'ont pas failli à la tradition de la cuisson du veau à la broche que les participants ont dégusté au cours de l'habituel repas du samedi soir. La soirée s'est poursuivie pour les Donzenacois, et leurs hôtes d'un week end, par deux spectacles de feux qui ont émerveillé petits et grands.

Si la fréquentation des deux jours est en baisse par rapport aux années précédentes, l'engouement du public reste intact grâce à des animations et intervenants de qualité. Nouveauté 2012, chacun avait la possibilité de garder un souvenir avec un gobelet de la marque GreenCup aux couleurs de la manifestation. La Fête Médiévale a ainsi fait le lien entre breuvages ancestraux et préoccupations environnementales actuelles.

Comme chaque année, les résidents de l'EHPAD de Donzenac ont bénéficié de divertissements médiévaux. La troupe « Comme des Gosses » les a distracts avec des saynètes liant musique et comique.



Ces festivités ne seraient rien sans l'engagement sans faille de la centaine de bénévoles qui œuvrent chaque année pour rendre cette fête encore plus belle. De la vigueur des plus jeunes qui poussent, lèvent et déplacent à la patience des petites mains qui piquent, reprisent et cousent durant de longues heures, la fête médiévale est aujourd'hui un formidable symbole de rassemblement des générations et de convergence des compétences de chacun. Cuisiniers des troupes, serveurs des tavernes, porteurs de chaises et de barrières, hôtes de caisse moyenâgeux, comédiens d'un week-end, tous ont mis tout leur enthousiasme dans l'accomplissement des missions qui leur étaient confiées. Cette convivialité est l'essence même de notre fête et, au delà, de notre association. Ainsi, afin de remercier ces volontaires de toujours, le Comité des Fêtes a organisé dans le plus grand

secret une soirée animée par la troupe, désormais quasi-donzenacoise, « Les Pies ». Le lendemain, la Halle s'est enflammée sur des rythmes endiablés pour conclure, comme il se doit, une fête qui reste avant tout celle des Donzenacois.

Le Comité des Fêtes tient à remercier les services municipaux pour leur implication, les partenaires financiers pour leur fidélité ainsi que les bénévoles pour leur dévouement inflexible et leur disponibilité. Nous vous donnons rendez-vous les 3 et 4 août 2013 pour une nouvelle édition au rythme des cornemuses!



2012 : une année de renouvellement au Comité de Jumelage riche en événements !



Après l'assemblée générale qui s'est tenue en février, un nouveau bureau a été élu avec Mme Simone Chevalier (Présidente), Ms Daniel Agnoux et Michel Perrier (Vice-Présidents), Mme Christelle Sans (secrétaire), Melle Caroline Agnoux (secrétaire adjointe), Mme Brigitte Chevreuil (Trésorière), Mme Jeanine Babi (Trésorière adjointe).



Comme chaque année, au mois de mai, a eu lieu le traditionnel moment d'échange de la Pentecôte. C'était le tour de Donzenac de recevoir une délégation de Wolframs-Eschenbach conduite par M. Erwin Seitz, Second Maire, et M. Anton Seitz, Président du Comité de Jumelage de Wolframs. Nos amis allemands ont pu découvrir les grottes de Lascaux et, en tant que grands amateurs de bière, visiter la fabrique de « La Rochette » et goûter à la bière de Donzenac qu'ils ont fortement appréciée. Le dimanche soir, un repas réunissant les adhérents du comité et les membres de la délégation, s'est tenu au restaurant « Le Périgord ». A cette occasion, M. le Maire a adressé à M. Michel Chantalat ses plus sincères remerciements pour sa disponibilité et son implication durant les nombreuses années de sa présidence où il a su instiller sympathie et convivialité au sein du Comité. Il a également redit à Mme Simone Chevalier toute sa confiance et tous ses encouragements pour poursuivre le développement des activités d'échange indispensables à une prise de conscience de l'importance d'une Europe toujours plus présente pour tous, en particulier pour nos jeunes.



En septembre, une délégation donzenacoise composée du Maire, M. Yves Laporte, de la Présidente du Comité de Jumelage, Mme Simone Chevalier, et du Vice-Président, M. Michel Perrier, également Président de Limousin Camping-Car, s'est rendu à Wolframs-Eschenbach pour l'inauguration d'une aire de camping-cars.

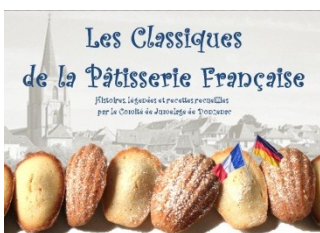
En octobre, une grande soirée musicale a été organisée avec l'Avenir de Donzenac et la fanfare de Schillingsfürst (ville jumelée avec Chamberet), qui a tenu toutes ses promesses en réunissant un nombreux public au gymnase Max-Dumond... En décembre, comme chaque année, le Comité de Jumelage a participé au téléthon.



2012 : une année également riche en nouveautés !

Cours d'allemand, livre de pâtisserie, marché de Noël... Le Comité de Jumelage a renouvelé ses activités.

Tous les mardis, à 17h pour les débutants et à 18h pour les personnes plus confirmées, Mme Simone Chevalier dispense des cours d'allemand dans les locaux de l'espace public numérique, place de Riche.
Pour tous renseignements : 05.55.85.76.61



Le Comité de jumelage s'est également illustré cette année, au cours des diverses rencontres, par la confection de pâtisseries qui ont rencontré un vif succès et donné lieu à la rédaction d'un livre de cuisine rédigé en allemand et en français.

Enfin, la manifestation marquante de cette fin d'année a été l'organisation d'un marché de Noël, festivité particulièrement appréciée des deux côtés du Rhin, qui a été une véritable réussite et a su réunir les Donzenacois en cette période où chacun recherche un peu de chaleur et de solidarité.

L'année prochaine, la Mairie de Donzenac associée au Comité de Jumelage permettra à la classe de CM2 de découvrir la Moyenne Franconie.

De tout cœur, nous vous souhaitons une très bonne année 2013 !

JEUNES SAPEURS POMPIERS DE DONZENAC

Mi septembre, 14 jeunes âgés de 12 à 17 ans ont repris le chemin du centre secours de Donzenac pour y suivre la formation de jeunes sapeurs-pompiers.

En 2012, Sylvain Lavaux, Benjamin Sanson et Clément Bénazet ont brillamment obtenu le brevet national de jeune sapeur-pompier, diplôme reconnu et ouvrant les portes du métier de sapeur-pompier, volontaire ou professionnel.

Pour les autres jeunes, les examens annuels de fin d'année ont été également un succès : Léa Valade et Steven Golfier ont validé la première année ; François Lavaux, Anthony Bourdial, Yoann Debriel, Fabien Lacoste ont accédé au troisième niveau ; Mathilde Talureau, Louis Berger, Valentin Godiveau sont en quatrième année alors que Victor Soulisse va se présenter au brevet national en juillet 2013.

Notons que nos jeunes sont présents et remarqués pour leurs très bonnes prestations dans les différentes compétitions sportives et techniques : cross départemental et national, épreuves athlétiques départementales, régionales et nationales.

Enfin nous ne pouvons que remercier et féliciter l'équipe d'encadrement, composée uniquement de pompiers « bénévoles » pour cette activité, et qui œuvre toute l'année pour permettre à ces jeunes d'assouvir leur passion.



Lieutenant Jérôme ROBERT



L'année 2012 a vu **le secteur inter paroissial Donzenac**, Sadroc, Saint Bonnet l'Enfantier, Saint Pardoux l'Ortigier se mettre progressivement en place. Il faut du temps pour se connaître, s'apprécier, prendre de nouvelles habitudes, s'adapter à des conditions nouvelles. Quand la bonne volonté est au rendez-vous, cela devient plus facile et plus agréable.

En cours d'année, les difficultés sont apparues. La santé de notre pasteur M. l'Abbé Soucille a nécessité des soins attentifs à l'hôpital de Brive. Il a été absent et des assemblées sans prêtre ont eu lieu. Il a été fait appel aux bonnes volontés et aux compétences de chacun. La présence du prêtre est indispensable pour célébrer l'eucharistie, mais il est toujours possible de se rassembler fraternellement dans la prière. Nous l'assurons de notre amitié dans l'épreuve de la maladie, et lui souhaitons un bon rétablissement, afin qu'il puisse assurer pleinement sa charge de responsable de l'ensemble inter paroissial.

Faire vivre un ensemble de paroisses nécessite des bonnes volontés mais aussi de bonnes conditions matérielles et un entretien suivi. C'est ainsi que nous avons fait l'achat d'un lecteur CD transportable pour sonoriser les célébrations (en particulier les funérailles) dans les églises des environs. Nous n'oublions pas l'entretien du patrimoine. L'opportunité s'est présentée de pouvoir faire réparer l'ancien harmonium de l'église, qui était entreposé dans la salle paroissiale. Rares sont les entreprises qui savent encore réparer et entretenir ces instruments. Par un heureux concours de circonstances, nous avons pu contacter la « Manufacture bretonne d'orgues » à Nantes. Cette remise en état permettra à cet instrument de 1920, bien près de la destruction, de retrouver une nouvelle jeunesse pour de nombreuses années encore. Son retour à Donzenac est prévu prochainement. Il trouvera sa place à la Chapelle des Pénitents et sera utilisé pour animer les célébrations.



ADAGE est une association à vocation culturelle pour répondre au souhait de nombre de nos concitoyens.



Elle projette de faire connaître les créations d'artistes professionnels ou amateurs installés dans notre région par le biais de spectacles de théâtre, de danse, des concerts, des expositions d'artistes, des conférences et des animations artistiques avec les scolaires ou les personnes âgées.

Cette année grâce au large soutien de la municipalité, des collectivités territoriales et de généreux donateurs qu'elle remercie chaleureusement, ADAGE a pu offrir trois animations de qualité sur notre commune.

La présidente et tous les membres de l'association remercient également les personnes bénévoles qui ont participé aux permanences de « Exploplée » et qui ont permis une ouverture quotidienne de l'exposition au mois d'août.

Samedi 12 mai

Accueil de « **La Compagnie des Moussaillons** », une troupe de théâtre amateur venue de Girac pour présenter un spectacle joyeux et hilarant. Sept adolescents et un adulte s'en sont donné à cœur joie avec « **Ah, les bonnes femmes, j'te jure** ». Derrière Patrick Ryckmans, directeur de la troupe et metteur en scène, les jeunes acteurs drôles et chaleureux, ont procuré autant de plaisir qu'ils en ont eu à jouer. Amusé et sous le charme, le public a longuement applaudi ces comédiens pleins de fraîcheur et de talent prometteur.



Août et septembre :

Exploplée, une exposition des artistes du CRIMP (Centre de Recherche Internationale de Modélisme par le Pli) sur le pliage et froissage de papier, à la maison du XIIIe.

Ces artistes, installés à Saint-Viance et peu connus par nos habitants, sont de renommée internationale. Ils ont préféré la maison du XIIIe en raison de son caractère patrimonial qui les a inspirés dans certaines de leurs créations.

Les oeuvres présentées, remarquables et originales ont étonné, émerveillé et ravi les visiteurs.

Au total, près de 600 personnes adultes et enfants dont de nombreux touristes, scolaires et enfants du Centre de Loisirs, auront pu admirer leurs créations.



Les 10 et 11 novembre

Théâtre : Avec la pièce « **Au Pays de...** », qui interroge sur les choses les plus graves avec humour, « **L'Atelier d'en Face** » de Familles Rurales d'Allasac a offert aux Donzenacois des représentations d'une qualité exceptionnelle.

Surpris puis ravi par une installation différente au sein de la salle des fêtes, le public nombreux n'a pas boudé son plaisir et a longuement applaudi les acteurs.

Sous la houlette d'Isabelle Machado professionnelle qui a mis en scène la pièce, « **L'Atelier d'en Face** » a conquis les spectateurs par son professionnalisme et son talent.



En 2013

Pour l'année prochaine ADAGE a de nouveaux projets dans ses cartons (un concert, une exposition, une animation enfants etc...) et elle vous attend nombreux à venir les découvrir.

Bonne année à tous !

Le nouveau bureau est composé comme suit

Présidente : Michèle Reliat

Secrétaire : Françoise Cramier

Trésorier : Daniel Canou



2012

DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...*

Avenir de Donzenac

Ce bulletin municipal nous donne à nouveau l'occasion de développer une communication très actuelle des activités de notre association auprès de nos Amis Donzenacois, avec qui nous sommes toujours soucieux de partager des moments très chaleureux chaque année.

Notre association reste attachée à sa mission première, à savoir faire partager la musique et cultiver cet art empreint de magie avec son côté mystérieux que l'on associe aux occasions les plus diverses : **la gaieté, la joie, la tristesse, la solennité**, où avec ce dernier contenu elle s'adresse à l'imaginaire avec une part d'**émotion**.

Cette émotion, elle fut très profonde au cours de cette année 2012 pour tous les acteurs de notre Société de Musique, avec d'une part la disparition de notre ami René Chouzenoux après un engagement et une fidélité de 54 ans à l'Avenir de Donzenac ; et d'autre part la disparition de Julien Mayjonade, qui fut successivement musicien puis Directeur de Musique, avec un engagement de près de 50 ans.

C'est en musique que nous leurs avons réservé un hommage très respectueux. Nous renouvelons toutes nos plus vives condoléances et notre bon souvenir à leurs familles.

Cette année 2012 laissera le reflet d'une mission très complète accomplie dans la diversité. Notre cadre Donzenacois a connu une nouvelle fois des situations exceptionnelles et éclectiques :

- **Notre soirée « cocktail musical »** le 21 avril, pour la présentation de notre nouveau programme musical avec de la variété et **une séquence inédite « cinéma »**, avec un répertoire dédié aux musiques de films, en association avec un montage sonore et vidéo ;
- **La soirée de la fête de la musique**, sous la halle communale, avec un public chaleureux et enthousiaste ;
- **La soirée franco-allemande**, le 20 octobre, en symbiose avec les comités de jumelage de Donzenac et Chamberet, rehaussée par une belle communion musicale avec les musiciens de la **fanfare de Schillingsfürst**.



Par ailleurs, nous avons animé de nombreuses prestations estivales à l'extérieur de la commune qui ont trouvé un écho très chaleureux de la part des organisateurs et du public.

La fête de Sainte-Cécile s'est déroulée le 18 novembre, avec une très belle cérémonie religieuse dans son contenu de spiritualité qui fut l'occasion de faire référence à l'histoire et évoquer la mémoire de tous ceux qui ont contribué à perpétuer l'image et le prestige de notre association. La réception par M. le Maire et une délégation municipale qui a suivi fut l'occasion pour notre président Jean Constanty, de mettre en exergue tout le mérite de chaque musicien en cohésion avec le Directeur de Musique Daniel Monteil.

Cette réception fut également l'occasion de mettre à l'honneur certains musiciens :

- **Nathalie Carrara**: l'insigne du jeune musicien de la Fédération Musicale du Limousin pour 5 années de présence
- **Marie-Claude Michel et Thierry Constanty**: médaille d'Honneur de la Fédération Musicale du Limousin pour 15 années de présence
- **Karène Mayzonnade et Daniel Monteil**: médaille d'Honneur Bronze de la Confédération Musicale de France pour 20 années de présence
- **Jean Constanty**: médaille d'Honneur Or Vétéran avec étoile de la Confédération Musicale de France pour 60 années de présence : **un parcours et un engagement exceptionnel au sein de notre association qui furent particulièrement salués par les musiciens.**



L'évènement qui aura marqué cette année 2012 restera la réalisation de notre premier CD.



Un projet exceptionnel qui a entraîné l'adhésion et l'investissement de chaque musicien, et qui aura demandé un travail très soutenu. L'enregistrement s'est déroulé sur deux journées complètes au mois d'octobre, dans les studios professionnels du Domaine de la Borie en Limousin, près de Limoges. *Cette véritable aventure humaine et musicale pour tous les participants va marquer une nouvelle étape dans le parcours de l'Avenir de Donzenac. La qualité et la diversité des programmes retenus seront au rendez-vous de ce CD qui sera disponible en début d'année 2013.*

Nos activités récréatives :

- **Une sortie de deux jours** a permis aux musiciens et à leurs familles de découvrir des sites naturels magnifiques dans un esprit de grande convivialité et d'amitié : la moyenne montagne du Puy Mary, le site de Bozouls et les superbes Gorges du Tarn.
- **Une soirée rétrospective**, autour d'un buffet avec la projection des photos et vidéos qui ont fixé les meilleurs moments de l'année 2011.
- **La traditionnelle soirée de Sainte-Cécile** a réuni la grande famille de l'Avenir de Donzenac dans une ambiance chaleureuse et festive.

*Les musiciens remercient chaleureusement
tous les habitants pour l'accueil qu'ils leur réservent
lors de la présentation des calendriers.*

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2013 !



Ecole de Musique de l'Avenir de Donzenac

Notre école de musique, en convention et en étroite collaboration avec l'Ecole de Musique du Pays d'Allasac, a pour objectif de former des jeunes et des adultes dont le but est de pratiquer la musique d'orchestre, et particulièrement de rejoindre les rangs de l'Avenir de Donzenac.

7 classes de formation sont ouvertes pour cette année 2012/2013 :



- 3 classes de **solfège** avec Michaël Sabaté
- 1 classe de **clarinettes** avec Gérard Pineau
- 1 classe de **saxophones et flûtes** avec Théo Gil
- 1 classe de **percussions** avec Alain Brugière
- 1 classe de **petites embouchures** avec Thierry Constanty

Une rencontre musicale et amicale est organisée en janvier et permet de réunir les élèves, leurs familles, les professeurs, les responsables et les musiciens de l'Avenir de Donzenac pour partager la galette des rois et apprécier le travail de qualité réalisé à l'école de musique.

Ce prochain rendez-vous aura lieu le vendredi 11 janvier 2013, à 19h, dans la salle du Cantou.

Les responsables, les professeurs et les élèves vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.





Ce groupe vocal est apparu en décembre 1996 par la volonté de l'association Familles Rurales d'Allasac (19) d'offrir à la commune une activité nouvelle. Voc'All fredonne ses premières notes sous la direction de la jeune chef de chœur Christelle Peyrodes. C'est en proposant le vaste répertoire de la chanson contemporaine, qui va de la chanson française à la variété internationale en passant par la chanson humoristique, que Voc'All se produit dans de nombreuses communes, à capella ou accompagné par un piano. Avec une moyenne de 8 concerts annuels, cet ensemble a donné de la voix avec l'Harmonie Sainte Cécile de Brive-la-Gaillarde, l'Orchestre Philharmonique Européen, l'Ensemble de Jazz de Picardie, l'orchestre d'accordéons Avenir Musical du Limousin et le Chœur des Cosaques de l'Oural. En 2007, une grande aventure vocale a permis au groupe d'aborder le swing et le jazz en travaillant durant plusieurs week-ends « Les Demoiselles de Rochefort » sous la houlette de Pierre-Gérard Verny. Les choristes ont eu ensuite la chance de se produire avec Christiane Legrand. Depuis, ils chantent sans partition et mettent en scène chacun de leurs concerts.

Depuis novembre 2012, le groupe Voc'All est indépendant et a pris ses quartiers dans la commune de Donzenac.

Aujourd'hui, le groupe Voc'All rassemble chaque jeudi soir une cinquantaine de femmes et d'hommes dont le plaisir est de chanter dans la bonne humeur tout en gardant une certaine rigueur dans l'apprentissage des quatuors vocaux.



CHEMIN FAISANT

Développement de la personne à travers
La parole et la musique

COURS DE TECHNIQUE VOCALE

Gestion de la respiration
Placement de la voix

VOIX PARLÉE

Harmonisation du corps
et de la voix

Affirmation de soi par
une meilleure prise de
parole en public

Gestion de l'émotivité et
du stress

VOIX CHANTÉE

Expression personnelle
et créativité

Récupération d'une voix
souple et homogène

Travail sur répertoire

COURS DE PIANO

Solfège intégré
Technique d'accompagnement

Enfants et adultes,
débutants ou confirmés
Répertoires : Classique, variété

Enseignante:

Sylvie Guérin,
étude à l'E.N.M. de Paris
15 ans de professorat en
conservatoire

Intervenante en milieu scolaire
Chef de chœur

Création de spectacles musicaux

Enseignant: Pierre Guérin, professeur en conservatoire

Voir CV : www.musirelax.com/PC-guerin.html

Cours individuels

Association loi 1901 / Siège social : Rond // 19270 DONZENAC
Chant Tel : 06.16.07.43.38 Piano Tel : 06.23.35.44.90
Courriel : association.cheminfaisant@bbox.fr
Site : <http://www.assocheminfaisant.ic-sites.com/>



Chers amis Donzenacois,

Native de la Charente Maritime, je viens de m'installer à Donzenac pour profiter d'une retraite bien méritée... mais retraite ne veut pas dire arrêt systématique des activités !!

Il y a 10 ans, je créais une association dans ma commune, pour venir en aide aux enfants en difficulté scolaire; Le 1^{er} février 2012, c'est le cœur gros que je quittais une équipe formidable de 18 bénévoles !

En m'installant en Corrèze, je savais que le besoin d'être proche des enfants allait vite me démanger !!

Monsieur le Maire et Madame le Directrice de l'école primaire n'ont pas mis longtemps à me convaincre : ici aussi il y avait de réels besoins !!



Le 13 mars 2012 la préfecture acceptait officiellement la création de mon association à Donzenac : « TRAIT D'UNION 19 » pour l'aide aux devoirs, l'alphabétisation, et le soutien scolaire.

2 pièces aménagées ont été mises à ma disposition dans l'enceinte même de l'école primaire ; J'y accueille des enfants du CP au CM2, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, entre 16h45 et 18h45.

Comme il n'est jamais facile d'aller au devant des

habitants d'une commune qu'on ne connaît pas, je profite de la parution du bulletin municipal pour faire connaître cette nouvelle structure qui peut soulager bien des parents et rassurer bien des élèves !

Pour être au plus près de chaque enfant, il m'a fallu trouver des bénévoles !! Franc succès puisqu'elles seront 4 à œuvrer à mes côtés tout au long de cette nouvelle année scolaire : Christelle, Annie, Elizabeth et Caroline.



Les inscriptions se font après concertation avec Madame la Directrice et les enseignants, les mieux placés pour cerner les difficultés scolaires des enfants.

***L' aide aux devoirs a débuté le lundi 12 novembre 2012, à partir de 16h 30.**

Pour tous renseignements, vous pouvez me joindre :

Mme GOULMY Johannïe :
05/55/85/64/06 ou 06/77/14/50/50
Johannïe17@sfr.fr



Les Amis Travassacois

*Pour bien commencer l'année il faut bien finir la précédente,
c'est ce qu'ont fait certains adhérents et non adhérents de l'association Les Amis Travassacois,
le soir de la Saint Sylvestre dans notre salle des fêtes autour d'un repas de fête
afin de se souhaiter la nouvelle et bonne année.*

Dimanche 8 Janvier : Assemblée Générale

Réunis autour de la traditionnelle galette des rois, les adhérents ont adopté à l'unanimité les comptes rendus d'activité et le bilan financier de 2011 et élu à l'unanimité pour 2 ans les cinq membres du bureau.

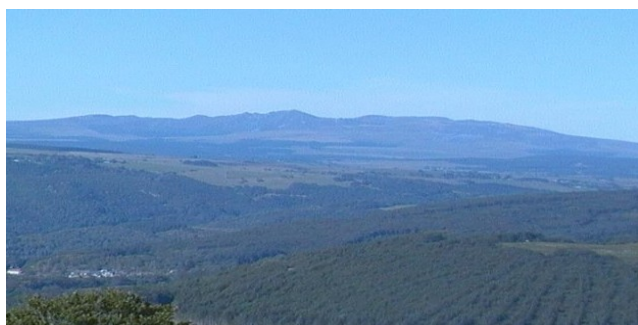
Dimanche 1 Avril : Repas de Printemps

Déguster un traditionnel repas après une balade printanière. Nous nous sommes réunis autour d'une table conviviale pour un coq au vin.



Mardi 1 mai : Casse Croûte

Avec le traditionnel baptistou : « l'ail, le fromage frais et le vin blanc » font le plaisir de tous les palais autour d'un casse croûte matinal et de quelques brins de muguet.



Dimanche 13 mai : Vide Grenier

Quatrième succès pour le vide grenier qui réunissait une soixantaine d'exposants sur le site du grand solar, cette année ambiance grillade avec un panorama magnifique.

Samedi 16 juin : Feu de la saint JEAN ou REGIS

Cette année le calendrier scolaire était un peu farceur, le jour de la Saint Jean tombait le 16 juin (Saint Régis ?) cela n'a pas empêché l'embrasement du bûcher autour de nombreuses personnes venues profiter d'une belle soirée (grillades, boissons et musique à volonté).

Samedi 28 juillet : PAELLA, FEU D'ARTIFICE

Comme chaque année la pluie et l'orage faisaient partie de la fête, mais après l'orage vient le soleil et c'est le soleil du sud qui brillait dans les assiettes des 170 personnes venues déguster la traditionnelle paëlla, puis sans tambour ni trompette, mais dans la joie et la bonne humeur nous avons pu admirer un magnifique feu d'artifice suivi du bal disco pour clôturer la soirée.

Dimanche 16 Septembre : VOYAGE

Pour clore la saison 2012 c'est dans le Cantal à bord du Gentiane Express que nous avons découvert des paysages éblouissants et dégusté la fameuse AVEZE spécialité de Riom-ès-Montagnes.





L'organisation de **MANIFESTATIONS CONVIVIALES** et la protection et l'amélioration de notre **ENVIRONNEMENT** sont restées les deux principaux centres d'intérêt de notre Association.

★ Nos rendez-vous conviviaux, auxquels participent les habitants des villages de La Rochette, La Bonnie et Les Mandaroux avec leurs familles et leurs amis, ont tous connu un véritable succès dans une « ambiance village » extrêmement sympathique ; c'est le cas pour :

- Le goûter des enfants de Noël, en Décembre dernier, avec promenades en calèche et distribution de cadeaux par le Père Noël.

- La Fête du Feu de la Saint Jean, en Juin, avec dégustation des spécialités culinaires de chacun, retraite aux flambeaux portés par les enfants et embrasement du bûcher.

- La Fête du pain cuit aux fours du village, en Août, avec repas gastronomique et exposition de nombreuses photos concernant la vie et l'environnement de nos villages.

- La Randonnée pédestre de 9 et 16 km, en Septembre, organisée par Alain Auliac et son équipe, au travers des bois et des vergers au pays de La Rochette.



★ Cette année a été réalisée la première tranche des travaux du « Plan d'Aménagement Village » de La Rochette. Elle a concerné le carrefour d'entrée du village et ses environs avec notamment l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques et l'assainissement. Les deux autres tranches, portant sur les ruelles du village et la Maison des Associations, sont programmées.

- Nous restons attachés à la mise en valeur de notre patrimoine : anciennes fontaines, site Pont Celtique et vieux moulins (voir photo de couverture de ce Bulletin).

- Comme chaque année nous avons renouvelé avec insistance nos démarches (auprès de la DIRCO, de la préfecture de la Corrèze et de notre ancien député François Hollande). Nous poursuivrons notre combat jusqu'à l'obtention de dispositifs anti-bruits le long de l'autoroute dont le trafic et donc les nuisances sonores ne cessent d'augmenter.



L'Association « Vivre à La Rochette » présente à tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

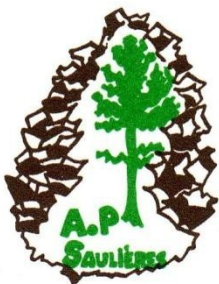




2012
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...*

*Association pour la
Protection des
Saulières*



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES SAULIÈRES

Domaine Internet : saulieres.net
Adresse Internet : <http://saulieres.net>
e-mail : aps@saulieres.net
adresse postale : BP 23 DONZENAC

Développement durable: et si nous concrétisions quelque chose au niveau local ?

Il y a 20 ans, le projet de tracé de l'autoroute A89 traversait les Saulières, l'éventrant par une tranchée de plus de 20 m de profondeur, détruisant le site. Notre association se créait sur une base de défense de l'environnement.

Le gel des terrains consécutif au passage prévu et en principe abandonné de l'autoroute (la DUP se termine le 11 janvier 2013), s'il a bloqué les projets de nombreux propriétaires a, au moins, permis de "conserver" les Saulières dans l'état où elles étaient en 1990 du point de vue de l'occupation des sols. Un simple petit effort consistant à réglementer la circulation des véhicules à moteurs et **les Saulières deviendraient la Zone Verte de l'agglomération Briviste, le maillon Vert de la trame reliant la vallée de la Corrèze à celle de la Vézère**: notre association a fait des propositions dans ce sens. Mais nous nous sommes heurtés au paradoxe suivant: d'une part de plus en plus de personnes comprennent l'importance de la protection de la nature et de la biodiversité et, d'autre part, il semble difficile d'agir "ici et maintenant", même lorsqu'il ne s'agit que de décisions simples, de bon sens. Le développement durable au quotidien semble poser problème.

Pour nous, c'est clair : Protégeons la Nature, la Biodiversité, le calme, les Saulières !

Projet de chemin de mémoire des maquis des Saulières

Nous participons depuis 2010 au "**Projet de chemin de mémoire des maquis des Saulières**".

Rappelons que les Saulières ont abrité 4 camps de maquis armés (le Trou du Loup, le Chat Huant, le Treuil et la Besse) et que Le Treuil et La Besse ont été attaqués par 300 allemands le 15 novembre 1943 : 18 résistants ont été martyrisés et massacrés.

3 réunions de travail ont déjà eu lieu à Tulle : elles regroupent autour de Mme SEBERT directrice de l'ONAC (Office national des anciens combattants), un **comité de pilotage** composé d'un **comité scientifique**, un **comité de lecture**, des personnalités, le PAH (Pays d'Art et d'Histoire) et bien sûr notre Association qui a réalisé un important travail en amont.

Après cette phase préparatoire, le projet a été présenté au printemps à Monsieur le Maire de Sainte Féréole, commune sur laquelle sont situés les 4 camps; M. Soulier a non seulement approuvé la démarche mais a proposé une participation de sa Commune, laquelle sera décisive.

Une date butoir a été fixée : le comité de pilotage souhaite inaugurer le "**chemin de mémoire des maquis des Saulières**" en novembre 2013, pour la commémoration des 70 ans du massacre.

Beaucoup de travail nous attend car il s'agit d'un projet que nous voulons exemplaire tant au niveau de la qualité des informations que de celui du respect de l'environnement!

On peut suivre les évolutions de ces dossiers sur notre site : <http://www.saulieres.net>.

Nous faisons d'autre part un appel aux personnes qui ont des documents ou des photos relatifs aux camps des maquis dans les Saulières ou aux événements liés au massacre du 15 novembre 1943.

Nous contacter au 05 55 85 79 45 ou via notre site.

2012 aura été l'année d'un nouveau visage pour le charmant village d'Espeyrut. L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, la rénovation de la place du Fournia viennent compléter la rénovation du four à pain dans les années 80, du séchoir à châtaignes en 2010, des puits communaux en 2011 et ce pour le plus grand plaisir des habitants et des visiteurs.

L'installation d'un défibrillateur fixe dans le village a été prolongé par une formation dispensée par le Centre d'Incendie et de Secours de Donzenac et offerte à des bénévoles de l'association dans la soirée du 26 juin.

Concernant « l'Association pour l'animation du village d'Espeyrut », le programme 2012 a proposé tous les deuxièmes mardis du mois une soirée cartes, moment attendu et prisé pour les joueurs de belote et de tarot.

Le 13 mai 2012, afin de remercier l'ensemble des bénévoles de l'association pour leur investissement un déjeuner composé de terrines cuites au four et de cochons cuits à la broche a été offert par l'association.



La traditionnelle sortie organisée tous les deux ans a eu pour destination la Gironde avec la visite des Caves du Baron d'Espier et, après un déjeuner, la visite du très beau site de Saint Emilion, et ce, le 3 juin, pour une quarantaine de personnes.

La « Journée Main à la Pâte » du 15 avril reste toujours le temps préparatoire de la « Fête du Four » qui a eu lieu le 26 août et connu un vif succès.

3^{ème} trail du four ; inter-villages ; jeux ; ateliers pour petits et grands ; repas cuit au four à pain ; concours de pétanque ; soirée dansante, le tout proposé en musique avec des odeurs de pain chaud, de brioches, de crêpes et l'accueil chaleureux des bénévoles du village.

Comme chaque année, et ce, depuis longtemps, nous nous sommes mobilisés pour le 26^{ème} Téléthon.



Nous vous donnons rendez-vous en 2013 pour la 25^{ème} édition de la Fête du Four.



**Passez d'agréables fêtes de fin
d'année au nom du bureau.**

Bonne et heureuse année 2013.



Convivialité, bonne humeur et partage sont les maîtres-mots de PLSB Organization
Nous essayons par différentes manifestations de les réunir,

- le samedi 7 juillet ,avec le pique nique qui malheureusement ne s'était pas entendu avec le soleil, ce qui n'a pas découragé les personnes présentes, et que nous avons finalement fait sous la halle ,et non sur la place des Pénitents initialement prévu.



- Le mardi 14 août, sur la place de la Mairie, nous avons organisé un concert gratuit avec le groupe Réviv'all qui nous pensons a été apprécié par le public de Donzenac et d'ailleurs.



- Le mercredi 15 août, les incontournables « Moules au

Râteau » pour la 8ème édition ont encore remporté un grand succès ! Cette année près de 175 personnes ont pu apprécier, du moins nous l'espérons, l'ambiance chaleureuse qui règne sous la halle ce jour là, ainsi que les moules et leur sauce qui restera toujours un grand secret !!!



Comme vous le savez, les places étant limitées, nous ne pouvons satisfaire tout le monde et nous voulions nous excuser auprès de ceux et celles que nous n'avons pas pu prendre par manque de place !!



Nous avons terminé la saison estivale par un autre concert gratuit.



- le samedi 8 septembre le groupe Big Buzzer a enflammé la place de la Mairie pendant presque 3 heures avec des chansons des années 60 à aujourd'hui, le public venu très nombreux a pu s'adonner à quelques pas de danse sur des musiques connues.



Petit rappel :

Pour la 3^{ème} année l'association a mis en place une initiation à la danse de salon (niveau débutant), depuis le vendredi 14 septembre, les séances ont repris nous rappelons qu'elles ont lieu tous les vendredis soirs de 20h30 à 21h30 à la salle des fêtes.

Venez vous initier à danser le Rock, le cha cha, la rumba, la valse ou encore la salsa etc.....

Alors, Mesdames et Messieurs A VOS CHAUSSURES!!!!!!!

Tous les membres de P.L.S.B. vous souhaitent
de Joyeuses Fêtes et
une Bonne et Heureuse Année 2013

P.L.S.B.
ORGANIZATION





2012

DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...*

Le Cantou



Le nouveau bureau élu lors de l'assemblée générale du 20 octobre 2011 s'est tout de suite mis au travail pour préparer les activités de la nouvelle année. Les activités traditionnelles ont été reconduites :

- Réunions hebdomadaires : rencontre, belote, jeux, goûter....
- Les cours de gymnastique, L'aquagym.
 - Les mini-lotos
 - Les concours de belote
 - La galette des rois
- Le repas Farcidure à Sainte Féréole
 - Le repas paella
 - L'exposition vente
- Le traditionnel repas de Noël à la salle des fêtes :
menu et animation furent très appréciés par tous les participants.
 - Le voyage d'un jour à Bordeaux
 - Le séjour de 6 jours en Normandie
 - Le voyage de 2 jours au marais poitevin
- Depuis le 11 janvier, le club organise toutes les deux semaines, le mercredi après-midi, des marches aux alentours de Donzenac.
- 24 équipes de Donzenac ont participé au concours de belote organisé par la fédération départementale. L'équipe Daniel Agnoux-Henry Plats a terminé première, l'équipe Julienne Sarnette-Jeanne Bézanger a fini seconde. Deuxièmes de la demi-finale départementale que nous avons organisée à la salle des fêtes le 4 avril, nos représentants ont à ce titre participé à la finale à Meyssac le 25 avril.
- Le 7 mars, Jean-Paul Laplace, inaugurant son nouveau spectacle nous a fait passer une magnifique après-midi récréative.
 - Le 20 juin, un pique-nique fort apprécié, a réuni de très nombreux participants.
- Le 24 avril une conférence sur la prévention des vols, et des cambriolages, animée par le commandant de gendarmerie de Donzenac intéressa fortement l'auditoire.
- Entre Lanteuil et Collonges la Rouge, le Club a participé le 22 septembre à la marche organisée par la fédération : ensemble sur les Chemins de Compostelle.

Pour l'exercice 2012-2013, de nouvelles activités seront entreprises
(fête du beaujolais nouveau, journée code de la route,)

Convivialité, solidarité, lien social et amitié sont les maîtres mots qui guident notre action.

**Vous avez 50 ans et plus :
venez nous rejoindre,
nous vous attendons.**

Bonne année 2013.





L'Association Familles rurales de Donzenac, en partenariat avec Les Bouchons d'amour 19 met en place des points de collecte proches des écoles primaire et maternelle.

Deux containers, mis à disposition par la mairie de Donzenac, seront installés afin d'y recueillir les poches de bouchons en plastique apportées par les petits écoliers.



Monsieur le Maire, particulièrement sensible au problème du handicap, apporte son soutien à une telle collecte, où chacun peut faire gratuitement œuvre utile en aidant les personnes handicapées et en préservant l'environnement.

Avec l'argent récolté par le recyclage, l'association Les Bouchons d'amour peut acquérir du matériel adapté aux divers handicaps, permettant aux personnes une plus grande autonomie.



Nous espérons que vous serez nombreux à trier les bouchons en plastique pour les porter dans les lieux de collecte et vous remercions de votre participation.

Le Chœur Arc en Ciel, chorale intercommunale d'enfants de 6 à 15 ans a débuté ses répétitions en janvier 2012, y participaient Familles Rurales de Donzenac, Familles Rurales de Voutezac et Juill'Accord.

L'année scolaire s'est terminée par un concert dans chaque commune. Sur Donzenac les cours ont lieu tous les mardis de

17h45 à 18h45 à la salle du Cantou.

Notre projet de jardins familiaux sur la commune commence à sortir de terre, le comité de pilotage, la commune et la DRAAF y travaillent. Une soirée « jardiner sans pesticide » avec le concours du CPIE de la Corrèze et notre fédération départementale était organisée le 5 juin.

Trois soirées débats se sont tenues sur les thèmes suivants : le développement chez l'enfant, l'autorité et la nutrition.



POUR PARTICIPER A NOS ACTIVITES : Tél : 06.84.49.76.28

POTERIE : Le mercredi 1 h de cours entre 14h et 16h30.

Le lundi de 14h30 à 16h00 et de 20h30 à 22h pour les adultes.

RANDONNEE : découverte avec un animateur nature

ATELIER POUR ENFANTS : cadeau fêtes des mères et des pères et petites vacances.

SCULPTURE : le mardi de 14h30 à 16h30

CALLIGRAPHIE ET ENLUMINURE : un samedi par mois de 13h 00 à 17h00. Adultes et enfants à partir de 10 ans.

MARCHE ET STRETCHING : le jeudi de 18h15 à 19h30

FORMATION Bafa et Bafd : à la Fédération Départementale à Tulle. Tél : 05.55.26.86.49

PERMANENCES CONSOMMATIONS : à la Fédération Départementale à Tulle.



Le **Cochonnet Gamadou** se porte encore très bien en 2012 avec ses 70 licenciés 40 FFPJP, 30 UFOLEP. Très bonne animation du club avec son championnat tête en avril qui fut une réussite, ses 3 rencontres inters-club vétérans, 3 concours FFPJP, 3 concours UFOLEP, 3 plateaux championnat inter club avec de très bons résultats des championnats interclub encore des résultats prometteurs. Coté résultats sportifs FFPJP la doublette Nardini Madeleine, Broussouloux Maggy s'est encore distinguée en s'inclinant en demi-finale, les jeunes Labarthe Aurélien (minimes), Chouzenoux Pierre, Guinard Anthony et Pellon Arthur (cadets) sont champions de Corrèze. Le jeune Arthur s'est encore distingué en se qualifiant pour les sélections nationales avec succès car il finit remplaçant très bon résultat. Béllonie Stéphane est champion tête à tête (junior). Une totale satisfaction en UFOLEP. La doublette Bésanger Danièle, Gentet Jean-Paul a atteint les quarts de finale, la triplette Plautin Claude, Fabre René et Delgoulet Patrick perd en finale du championnat de France.

Merci à tous les bénévoles du club qui participent au succès du club.

Bravo à tous les sportifs pour leurs résultats.

Pellon Philippe.



MARCHE NORDIQUE EN CORREZE

Information, promotion, stages d'initiation et de perfectionnement, sorties hebdomadaires
Niveau santé et fitness, parcours balisés, encadrement par walk leader et coach INWA



L'association « Marche Nordique en Corrèze »

Association loi 1901 créée en Novembre 2010

Agrément sport de la DDCSPP de la Corrèze

Seule association référencée en Limousin comme acteur de marche nordique méthode INWA.

L'association est affiliée à l'INWA (International Nordic Walking Fédération).

L'association est adhérente FNSMR (Fédération Nationale de Sports en Milieu Rural)

Des stages réguliers encadrés par un coach professionnel

Stage mensuel d'initiation et/ou de perfectionnement effectués par un coach national INWA ou un Nordic Walking Instructor et Walk Leader.

Réponses impératives à un questionnaire médical. Inscription obligatoire auprès de l'association

Des sorties encadrées par des INWA Walk Leader bénévole (brevet fédéral FNSMR/INWA niveau1 et 2)

Gratuites pour les adhérents, 3€ pour les non-adhérents.

Sortie le mardi après midi « fitness » réservé aux adhérents.

Sortie le jeudi matin « santé limité » réservé aux adhérents.

Sortie le samedi matin « santé/débutants »

Les lieux sont définis en fonction des participants et de la météo.

Santé: marche modérée, débutants

Santé limité : limités physiquement, cardio, embonpoint, remise en forme, etc

Fitness: marche active, nécessite le niveau 2 minimum et être adhérent

PASS 5 sorties valable pendant la saison sportive

Des sorties « libres » où chacun se prend en charge ou bien dans le cadre d'un parc de nordic walking

Les niveaux d'expérience:

- Niveau 0: n'a suivi aucun stage
- Niveau 1: a suivi 1 stage mais pas de pratique
- Niveau 2: a suivi 1 stage et un minimum de 10h de pratique niveau santé
- Niveau 3: a suivi 2 stages et un minimum de 50h de pratique
- Niveau 4 : confirmé après 3 stages

Quelques chiffres de l'activité, depuis la création de l'association :

- 53 adhérents en 2011 et 90 en 2012.
- 200 sorties bihebdomadaires avec une moyenne de 18 marcheurs et 10km parcourus par sortie.
- 429 stagiaires ont suivi les stages d'initiation et de perfectionnement.
- Participations aux diverses manifestations départementales.

La Marche Nordique/Nordic Walking INWA/FNSMR

La Marche Nordique consiste en une évolution de la marche normale grâce à l'utilisation de bâtons spécifiques, qui créent un entraînement complet pour tout le corps.

L'intensité de l'entraînement peut être adaptée aux conditions physiques de celui qui le pratique, selon trois différents niveaux : santé/bien-être, fitness et sport. Les mouvements exécutés avec la technique correcte améliorent la connaissance et le contrôle de son propre corps, la posture, la respiration et surtout la condition générale. La Marche Nordique améliore donc la qualité de vie et reste une activité accessible à tous.

Renseignements et inscriptions :

Marche Nordique en Corrèze

455 rue Jean Monnet

19270 Donzenac

Mail : marche.nordique.19@orange.fr

Téléphone : 06.30.69.75.45

<http://www.marche-nordique-en-corrèze.fr>



2012
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...*

Judo Club

*Yoseikan
Budo
Donzenac*

JUDO CLUB

La saison 2012/2013 a débuté sur un nouveau tapis que nous avons installé quelques jours avant.

Nous remercions la municipalité de l'effort consenti pour tous les utilisateurs de la salle.

(la salle est utilisée par d'autres associations ainsi que par l'école).



Des résultats encourageants lors des premières compétitions de la saison pour Emma Verlhac, Ondine Leyrat, Quentin Vignaux, Maëlan Dousseau.



Auriane Chevreuil, a défendu nos couleurs à Paris lors du championnat de France de 2ème division.

Le club accueille de nouveaux pratiquants tout au long de la saison.

Le judo club donzenacois vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

Président correspondance René SICARD le Puy de Brochat 19240 Allassac - ☎ 06/82/52/18/13



Yoseikan Budo Donzenac

2012—2013

Un art martial vivant, un sport pour tous

*yo L'éducation
SEI La Droiture
KAN L'école
BU La recherche de la Paix
DO La Voie.*

Le Yoseikan Budo Donzenac est une association sportive qui a pour objet la pratique d'un art martial créé par le Maître Hiroo Mochizuki.

Le Yoseikan Budo permet une approche ludique des arts martiaux, développe la psychomotricité et embrasse une grande variété de techniques telles que : - coup de poing - projection - coup de pied - percussion - pied poing
Mais aussi la pratique des armes : - bâton - bâton mousse - sabre

Le tout à pratiquer dans une ambiance conviviale et généreuse ouvert à tous.

Cette année encore nous aurons la possibilité de pratiquer de nombreux stages.
Les entraînements ont lieu au Dojo Municipal de Donzenac.

Les cours se déroulent .

Adultes : lundi de 20 h à 21 h (débutants confirmés)
de 21 h à 22 h (confirmés)

Enfants : Vendredi de 19 h à 20 h (7 à 10 ans)
de 20 h à 21 h (10 à 16 ans)

Pour tous renseignements complémentaires:

Jean Yves Chermain: 06 99 00 67 51

Laurent Barougier: 06 75 64 14 71



Troisième année pour notre association qui a vu cette année un regroupement entre notre structure et Donzenac Sport Nature. En effet ce rassemblement a pour effet de mieux nous structurer et de mutualiser nos ressources.

Notre volonté restant la même, nous souhaitons développer le côté convivial et accessible à tous. En effet, la course à pied et notamment le trail est en pleine expansion dans notre région.



Nous nous regroupons donc régulièrement afin de sillonner les nombreux chemins de notre commune et des communes avoisinantes, tout cela dans un esprit loisir et abordable pour des débutants.

Nous proposons aussi pour ceux qui ont un esprit un peu plus compétiteur de nombreuses réunions pour aller faire des courses organisées. Voici un exemple de courses que certains licenciés ont courues avec brio (trail du puy de Sancy hivernal, 24 heures de Brive, marathon de Montpellier, marathon du médoc, ultra trail du Vercors, Brive-Tulle nature.....)

En quelques mots : Convivialité et accessibilité à tous type de pratiquant.

Cette troisième année a été marquée par la réussite de l'organisation de notre trail « Les sentiers de la résistance », qui fut une réussite sportive avec près de 140 coureurs qui ont pu admirer les pans de Travassac, le site des Saulières, la stèle de la Besse, le point de vue de Mazières et de Cévenne.

Ce fut une réussite sur le plan festif avec un repas musical dans le sous bois près du gymnase avec environ 180 repas servis dans une très bonne ambiance.

Je remercie à ce titre nos partenaires privés ainsi que la mairie, et nos partenaires associatifs qui sont (Espeyrut, L'Union Sportive Donzenacoise Foot, Les amis de Travassac), avec qui nous avons plaisir à nous retrouver.

Pour l'année prochaine, nous allons pimenter ce trail par une course nocturne, qui sera la première course en nocturne en Corrèze.

Si vous souhaitez pratiquer un sport simple dans un bon esprit, rejoignez nous.

<http://www.donzenacoxygene.net/>



David ULMET



2012
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...*

*Handball Club
Allasac Donzenac*

Comme beaucoup de Donzenacois ne le savent pas encore, le Handball s'est implanté au sein de notre commune.

Depuis juin 2011, le handball Club Allasacois a fusionné avec Donzenac et est devenu le Handball Club Allasac Donzenac.

Notre club est désormais le troisième en importance en Corrèze avec plus de 125 licenciés (dont plus de 30 Donzenacois) de toutes catégories derrière les deux poids lourds, Brive et Objat.

Nous avons à ce jour 9 équipes compétitives de l'école de Hand aux seniors garçons et filles sans oublier les « loisirs » qui comptent cette année près de 20 personnes.



Nos 15 bénévoles et nos deux entraîneurs sont prêts à accueillir toutes personnes ayant envie de pratiquer le sport le plus titré de France.

Nous recherchons particulièrement des garçons de 1999 et 2000 afin de compléter et pérenniser l'équipe actuelle.

Chaque catégorie d'âge a deux entraînements de 1h30 par semaine dont un au gymnase d'Allasac et un au gymnase de Donzenac.

Nous vous solliciterons le weekend du 27 et 28 Octobre pour encourager notre équipe senior qui vient de passer brillamment le premier tour de la coupe de France

Diverses manifestations vous sont proposées tout au long de la saison : la « nuit du hand » en mars est un tournoi loisir ouvert à tous et toutes, le repas du club courant mars le tournoi des écoles et un tournoi sur herbe courant juin.

Venez nombreux et nombreuses nous soutenir et vous amuser dans le développement de notre club.





2012
DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...*

*Union Sportive de
Donzenac*

Union Sportive de Donzenac



L'U.S.D. retrouvera la Promotion de Ligue en 2012/2013. Les hommes du coach Laurent Mons et du président Serge Labrot terminent en effet à la 2^{ème} place du championnat de 1^{ère} division, synonyme de montée.

Les équipes B et C, elles, se maintiennent respectivement en 2^{ème} et 4^{ème} division.

Autre grosse satisfaction, la victoire en finale de la coupe de la Corrèze des U19 qui succèdent ainsi à leurs aînés, vainqueurs en 2011.

Pour la saison 2012/2013, l'objectif pour l'équipe A est le maintien, sous la houlette du responsable technique Laurent Mons, secondé par Christian Régnier. Quant à l'équipe B, entraînée cette saison par Frédéric Jalinat et toujours accompagnée par Stéphane Lacoste, elle a le potentiel pour bien figurer dans son championnat. L'équipe C est sous la responsabilité de Sébastien Moisan et Bernard Bossy. Les U19 de Mike Esteve sont désormais en entente avec l'AS Brive constituant ainsi un groupe de qualité.

L'école de Foot compte une centaine de licenciés permettant d'avoir des équipes dans toutes les catégories d'âge. Ces jeunes se déplacent sur les terrains corréziens et progressent grâce au dévouement des éducateurs et dirigeants.

Vincent Mouret et Adolfo Monteiro sont les responsables de cette école de foot et coordonnent l'activité de tous les éducateurs bénévoles qui s'investissent tous les samedis afin que les jeunes donzenacois puissent pratiquer leur sport favori dans les meilleures conditions.

L'équipe Vétérans continue son parcours sous la houlette de Costa Porfirio et disputera une quinzaine de matches tout au long de l'année. Si vous avez 35 ans ou plus, vous pouvez rejoindre cette équipe qui pratique un football loisirs mais de qualité.

Enfin sachez que vous pouvez suivre chaque semaine l'actualité du club sur le site internet : <http://us-donzenac.webnode.fr/> ou sur Facebook : www.facebook.com/usdonzenac

Le bureau de l'USD :

Président : Serge Labrot - Vice-Présidents : Francis Monteil et Sébastien Boule

Secrétaires : David Farges et Christine Landrévie

Secrétaires adjoints : Cathy Mons et Christine Sirieix

Trésorier : Bernard Lacoste

Trésorier adjoint : Florence Chanourdie



Vive le foot - Vive l'U.S.D.

C'est avec enthousiasme que nous vous présentons le bilan de l'année sportive 2012. Nous tenons à remercier chaleureusement tous nos adhérents ainsi que l'équipe dirigeante et les éducateurs pour leur dynamisme et leur sportivité !



Tout d'abord, la mise à disposition du court couvert a permis un excellent fonctionnement des activités du club cette année : école de tennis, compétitions individuelles et par équipes.

L'accès à cette salle pour le tennis loisir n'a pas été totalement libre dans la mesure où l'aménagement n'était pas terminé. Ce souci est résolu depuis le début du mois d'octobre 2012.

Tout au long de l'année, 10 équipes (jeunes, dames et messieurs) ont participé aux

championnats départementaux ou régionaux et 44 engagements en individuel ont été enregistrés. Au total, pas de titre rapporté au club, mais de l'expérience et des progrès acquis par tous.

Nous adressons tout spécialement nos remerciements aux familles qui encadrent et accompagnent les enfants lors des rencontres de jeunes. C'est aussi cela la vie de club !

En mai, un groupe de l'école de tennis accompagné de 3 adultes a passé une journée à ROLAND GARROS sur le court Suzanne-Lenglen. Ils ont pu encourager Mathilde Johansson et Jo Wilfried Tsonga, vainqueurs au 2^e tour, et le finaliste Novak Djokovic. Ils ont également pu acclamer un jeune ramasseur de balle licencié à Donzenac : Étienne Mouly.

Autre compétition d'importance, notre 6^e tournoi « Grand prix des jeunes », qui s'est déroulé du 27/06 au 8/07, a connu un vif succès avec 64 engagés, mobilisant une organisation bien rodée. Nous félicitons Bertrand qui a encore une fois bien assuré l'événement !

Par ailleurs, l'organisation d'un TMC (tournoi multi chance) féminin, le dimanche 1^{er} juillet, a réuni 14 joueuses dans une ambiance conviviale des plus réjouissantes. Cette compétition homologuée par la fédération s'est achevée autour d'un sympathique repas champêtre. Un grand merci à toutes nos participantes et aux bénévoles pour cette belle journée !

Enfin, pour la première fois, un tournoi interne amical a permis de rassembler tous les licenciés du club de plus de 15 ans. L'occasion idéale pour trouver de nouveaux partenaires de jeu ! Cette animation sera renouvelée avec quelques aménagements.

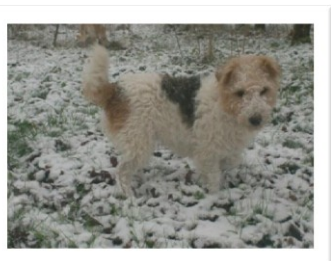
Fort de toutes ces réalisations, le Tennis Club de Donzenac débute la nouvelle saison sous les meilleurs auspices.

**À bientôt sur les courts et
excellente année 2013 à
tous !**



Notre petite société forte de ses 62 adhérents participe avec toute son énergie à l'équilibre naturel de la faune sauvage.

Notre activité consiste dans son ensemble à la régulation du grand gibier (chevreuil-sanglier) de manière à obtenir un résultat pour la maîtrise des dégâts sur les cultures des agriculteurs de notre commune.



La protection des cultures est effectuée par nos soins sur notre temps libre à la demande des propriétaires qui nous sollicitent. Il faut savoir que l'indemnisation des dégâts occasionnés par le grand gibier est à la seule charge de la fédération des chasseurs avec les cotisations payées par les chasseurs.

Pour les prélèvements des grands animaux et en particulier des chevreuils un quota nous est imposé par la fédération des chasseurs de la Corrèze en fonction des accidents routiers et des dégâts forestiers.

Par ailleurs afin de préserver la reproduction naturelle fragilisée par les intempéries de l'hiver dernier, les prédateurs (dont nous essayons de baisser les populations) nous effectuerons des lâchers de faisans et de perdrix. Suite à une décision du conseil d'administration notre société continue d'imposer un quota de prélèvement fixé pour les sociétaires.

Cette année la journée découverte de la chasse risque de ne pas être reconduite par manque de participants une réflexion est engagée pour rendre cette journée plus conviviale et attrayante.

Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes ces dernières années à notre loto et les informons que nous renouvelerons cette rencontre chaleureuse le 16 février 2013 au foyer Auguste MORAND.

Venez toujours aussi nombreux, c'est avec joie que nous vous recevrons. Pour tout renseignement veuillez-vous adresser au président

François COUDERT 06 23 99 18 96

ou 05 55 84 51 73

Ou Claude MOMOT 06 31 15 96 72



CLUB D'EDUCATION CANINE



Le Gaucher - 19270 DONZENAC

06 14 60 10 57

EDUCATION

Obéissance - Fly Ball



J'aime mon chien, alors je l'éduque

Le club d'éducation canine Dog's Academy
Le Gaucher (derrière la déchetterie)
19270 DONZENAC

Vous propose une séance découverte gratuite pour:
Apprendre à éduquer votre animal, lui donner des ordres,
l'intégrer dans votre foyer.

Pour lui apprendre à écouter, obéir (assis, coucher, le rappel),
ne pas tirer en laisse, et ne pas aboyer pour rien...
la dog's academy est heureuse de vous accueillir
tous les samedis après-midi à partir de 14h15.



Un accueil chaleureux et convivial vous sera réservé. Les horaires et les disciplines sportives seront communiqués par la présidente: Monique Géral Marcilloux. Renseignements au: 06 14 60 10 57



2012

DONZENAC

*Bien dans ma commune ...
Bien dans ma vie ...*

Informations pratiques

Mairie de Donzenac

Tél. : 05 55 85 72 33 - Fax : 05 55 85 69 03

E-mail : mairie-donzenac@wanadoo.fr - Site internet : www.donzenac.correze.net

Borne numérique : info-donzenac.eu

Horaires d'ouverture

Services administratifs: Affaires générales (état civil, élections, locations de salles, etc.) - Affaires scolaires - Affaires sociales - Affaires culturelles :

- du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h.

Service de l'Urbanisme et de la Voirie:

- du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie et de 13 h 30 à 18 h 00 sur rendez-vous.

Permanences

- **Instance de Coordination de l'Autonomie du Canton de Donzenac** - Tél. : 05 55 85 73 79 : le 1^{ER} et le 3^{ème} lundi de chaque mois, de 14 h à 16 h *en Mairie*.
- **Mission Locale** : le dernier mercredi de chaque mois, sur rendez-vous, *en Mairie*.
- **Assistante sociale** - Tél. : 05 55 74 49 72 : le jeudi, de 9 h 30 à 11 h 45, sur rendez-vous, *48 rue du Tour de Ville*.
- **Architecte des bâtiments de France**
Dernier lundi de chaque mois, sur rendez-vous, *en Mairie*.

Déchèterie « Le Gaucher » - Tél. : 05 55 85 67 64 - *Horaires d'ouverture* :

- lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.
- le mardi : de 9 h 00 à 12 h 00.

Elagage

La végétation des propriétés privées ne doit pas empiéter sur le domaine public. Il appartient aux propriétaires de procéder à l'élagage de leurs plantations, au droit de leur propriété, en limite du domaine public.

Autorisations de Voirie

Occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'échafaudages, le dépôt de matériaux, le stationnement de camions de déménagement, de camions de travaux, etc. :

Toute autorisation doit être demandée en mairie, au minimum une semaine à l'avance.

Ecobuage

Par arrêté préfectoral, les feux d'écobuage sont interdits à moins de 200 mètres des zones boisées, landes, friches, etc. :

- du 15 février au 31 mai,
- du 1^{er} juillet au 30 septembre.

En outre, seules les incinérations en tas sont permises (les feux courants sont interdits).

Propriétés privées

Nuisances sonores (bricolage, jardinage)

Un arrêté préfectoral restreint l'utilisation des appareils à moteur pour les travaux de bricolage et de jardinage, aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30.
- le samedi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.
- le dimanche et les jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.

L'école maternelle



Petite Section
Madame Peuch
ATSEM : Christine Sommier
29 élèves

Petite et Moyenne Section
Monsieur Aujol
ATSEM : Marie Lavaux
29 élèves



Moyenne et Grande Section
Madame Bost
ATSEM : Véronique Bugeat
28 élèves

Grande Section
Madame Hebling
ATSEM : Arlette Boule
22 élèves



L'école primaire



Grande Section CP
Mme Auconie
25 élèves



CP CE1
Mme Latreille
22 élèves



CE1
M. Lagarde
23 élèves



CE2
Mme Roques
27 élèves



CE2 CM1
Mme Pestourie
25 élèves



CM1 CM2
Mme Sclafer
25 élèves



CM2
Mme Rufino
29 élèves



CLIS
Mme Pares
Aide communale : Annabelle Doulcet
11 élèves